

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A UNITÉ DE COORDINATION

1. Composante juridique
 - 1.1 *Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM*
 - 1.1.1 *État des ratification et des entrées en vigueur*
 - 1.1.2 *Suivi – Entrée en vigueur du Protocole "tellurique"*
 - 1.2 *Promotion de la mise en application et du respect des obligations*
 - 1.2.1 *Mécanismes et procédures de respect des obligations*
 - 1.2.2 *Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM*
 - 1.2.3 *Assistance aux pays dans l'élaboration des rapports de l'exercice biennal 2006-2007*
2. Dispositions institutionnelles et coordination
 - 2.1 *Application du Document sur la gouvernance*
 - 2.2 *Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes*
 - 2.3 *Organisation de la réunion conjointe des Points focaux de l'INFO/RAC, du Plan Bleu et du CAR/PAP*
 - 2.4 *Critères de sélection des membres de la CMDD provenant de la société civile*
 - 2.5 *Audit et gestion financière*
3. Application de l'approche écosystémique
4. Coopération et partenariat
 - 4.1 *Coopération avec les institutions des Nations Unies, l'UE et les initiatives régionales*
 - 4.2 *Coopération avec les ONG partenaires du PAM*
 - 4.2.1 *Évaluation de la coopération PAM-société civile*
 - 4.2.2 *Activités PAM-ONG*
5. Commission méditerranéenne du développement durable
 - 5.1 *Mise en œuvre des SNDD*
 - 5.2 *Synergie et coopération*
 - 5.3 *Comité directeur de la CMDD*
6. Information et communication
7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives
 - 7.1 *Questions financières*
 - 7.1.1 *Versement des contributions*
 - 7.1.2 *Budget-programme du PAM*
 - 7.2 *Questions concernant le personnel*
 - 7.3 *Questions administratives*

PARTIE B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)
2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre - (CAR/PP))
 - 2.1 *Production et consommation durables*
 - 2.2 *Initiative Greco*
 - 2.3 *Gestion rationnelle des produits chimiques*
 - 2.4 *Stratégie et communication*
3. Pollution d'origine maritime (REMPEC)
4. Conservation de la biodiversité (Centres d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))
5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))
 - 5.1 *Gestion durable des zones côtières*
 - 5.2 *Intégration de l'environnement et du développement*
6. Environnement et Développement (Plan Bleu)
 - 6.1 *Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)*
 - 6.2 *Rapport sur l'environnement et le développement durable (REDD), communication et diffusion*
 - 6.3 *Activités thématiques*
 - 6.3.1 *Développement agricole et rural durable*
 - 6.3.2 *Tourisme*
 - 6.3.3 *Mobilité urbaine*
 - 6.3.4 *Impacts des transports en Méditerranée*
7. INFO/RAC

Annexes

- Annexe I: État, au 25 avril 2008, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles
- Annexe II: Projet de mandat du Comité exécutif de coordination
- Annexe III: Projet de Critères de sélection et méthode de désignation des candidats représentant les nouvelles catégories de membres de la CMDD
- Annexe IV: Projet de mandat – Audit des performances et de la gestion financière du PAM et de ses composantes
- Annexe V Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution - État, au 30 juin 2008, des contributions

Partie A UNITÉ DE COORDINATION

1. Composante juridique

1.1 Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM

But principal : *Rendre efficace le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée en poursuivant son élaboration et en instaurant des procédures et mécanismes appropriés pour promouvoir et faciliter son application effective par les Parties contractantes dans le respect complet des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles*

Objectif 1	Parvenir à une très large ratification et entrée en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés liées à la ratification sont recensées et analysées • Un projet d'initiative avec des mesures visant à accélérer la ratification est établi sous l'orientation du Bureau • Une assistance juridique/technique est fournie aux Parties contractantes, sur demande
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des Parties contractantes • Secrétariat • MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'initiative avec des mesures visant à accélérer la ratification, établi sous l'orientation du Bureau, est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation • Les mesures pertinentes sont prises par les Parties contractantes
Principales réalisations	
<p>1.1.1 État des ratification et entrées en vigueur</p> <p>1. Selon les dernières mises à jour de l'état des ratifications récemment reçues par l'Espagne en sa qualité d'État dépositaire de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, suite à une demande du Secrétariat, la situation s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 à la Convention ; • 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 au Protocole "immersions" ; • 11 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" de 2002; • 16 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1996 au Protocole "tellurique" ; • 16 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "ASP & biodiversité" de 1995¹ ; • 6 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "déchets dangereux" de 1996 ; • 4 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "offshore" de 1994 ; • Aucune notification de la ratification du nouveau Protocole GIZC n'a encore été reçue. <p>2. Des progrès marquants ont été accomplis en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certains instruments juridiques par comparaison avec la situation de l'an passé, les plus significatifs étant l'entrée en vigueur, le 11 mai 2008, des amendements au Protocole "tellurique", suite au dépôt par la Syrie du dernier instrument de ratification, et l'entrée en vigueur, le 18 décembre 2007, du Protocole "déchets dangereux", suite à sa ratification par le Monténégro.</p>	

¹ En attendant la notification par le Dépositaire de la ratification par l'Algérie.

3. Presque 12 ans après l'adoption des amendements au Protocole "tellurique", leur entrée en vigueur représente un acquis majeur pour le PAM, puisque l'obligation de prendre des mesures pour combattre et éliminer la pollution dans des délais fixés deviendra juridiquement contraignante après leur adoption par la Seizième réunion des Parties contractantes.

4. Sur la base de l'analyse des difficultés rencontrées par les pays lors de leur ratification et de leur application des instruments juridiques du PAM, qui devraient être consignées dans les rapports nationaux 2006-2007 sur l'application, il est prévu que le Secrétariat, en concertation avec le Bureau des Parties contractantes, établira un projet d'initiative, pour examen et approbation éventuelle par le Bureau, en vue d'encourager et de faciliter le processus de l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM nouveaux et révisés (la Convention et ses sept Protocoles y relatifs) pour l'ensemble des Parties contractantes.

5. Sans préjuger du contenu de l'analyse et du projet d'initiative susmentionnés, qui devraient être soumis au Bureau en 2009, le Secrétariat souhaite appeler l'attention de ce dernier sur le fait que trois Parties contractantes, à savoir la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Libye, n'ont ratifié aucun des instruments juridiques nouveaux et révisés du PAM. Bien que ce retard soit principalement dû aux procédures administratives longues et complexes suivies par ces pays pour la ratification d'instruments de droit international, le Secrétariat est d'avis que les pays en question devraient et pourraient faire un effort plus concerté.

6. Un relevé des mesures adoptées pour promouvoir la ratification du Protocole GIZC est fourni dans le chapitre consacré aux activités du CAR/PAP.

7. L'état à jour, au 15 avril 2008, des ratifications, est présenté à l'**annexe I** du présent rapport. Ce tableau a également été affiché sur le site web du PAM.

1.1.2 Suivi – Entrée en vigueur du Protocole "tellurique"

8. Suite à l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique", le Secrétariat est tenu de rédiger et proposer des programmes et mesures juridiquement contraignantes, avec leurs calendriers d'application, ainsi qu'il est stipulé par l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié.

9. L'article 15 du Protocole "tellurique" modifié prévoit des procédures bien définies pour l'adoption de ces programmes, mesures et calendriers juridiquement contraignants, dont l'une est leur adoption par la réunion des Coordonnateurs pour le MED POL dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique".

10. *"Les plans d'action et programmes régionaux évoqués au paragraphe 1 sont formulés par l'Organisation, et examinés et approuvés par l'organe technique compétent des Parties contractantes au plus tard dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur des amendements au présent Protocole. Ces plans d'action et programmes régionaux sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion suivante des Parties pour adoption. La même procédure s'applique à tous plans d'action et programmes supplémentaires".*

11. Pour respecter les obligations ci-dessus, l'organe technique compétent des Parties contractantes, à savoir la réunion des Coordonnateurs pour le MED POL, devrait examiner et approuver les nouveaux programmes et mesures juridiquement contraignants, avec leurs calendriers, avant le 11 mai 2009 (les amendements sont entrés en vigueur le 11 mai 2008). À ce titre, la prochaine réunion des Coordonnateurs pour le MED POL devrait manifestement se tenir avant le 11 mai 2009 en vue d'approuver les programmes et mesures proposés et de les soumettre, pour examen et approbation, aux réunions des Points focaux du PAM, puis à la Seizième réunion des Parties contractantes en 2009.

12. Tous les travaux préparatoires menés par le PAM au fil des ans dans le cadre du programme MED POL attestent que les Parties contractantes sont préparées et prêtes à s'engager. Le processus d'élaboration de programmes et mesures juridiquement contraignants, ainsi que de leurs calendriers respectifs, est bien avancé et le MED POL sera même en mesure de les avoir achevés d'ici au 11 mai 2009 pour la prochaine réunion des Points focaux du MED POL. À titre d'information du Bureau, ce processus était déjà en cours lors du dernier exercice biennal et la prochaine étape sera la réunion du groupe de travail qui se tiendra en octobre 2008.

Contraintes et enseignements tirés

13. Les instruments juridiques du PAM adoptés en 1976, 1982 et 1986 sont en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'exception du Monténégro, pour lequel sont en vigueur la Convention modifiée de 1995, le Protocole "tellurique" modifié de 1996, le Protocole ASP & biodiversité de 1995, le Protocole "prévention et situations critiques" de 2002 et le Protocole "déchets dangereux" de 1996.

14. Il est impératif que les instruments nouveaux et révisés du PAM entrent en vigueur pour toutes les Parties contractantes (qui sont au nombre de 22) en visant :

- à rehausser la crédibilité du PAM et de la Convention de Barcelone au niveau national et régional et au sein d'autres initiatives et programmes régionaux à l'œuvre en Méditerranée ;
- à accroître et renforcer la coopération bilatérale, sous-régionale et régionale parmi les Parties contractantes ;
- à rendre valables et efficaces les travaux du Comité de respect des obligations. Le Comité sera seulement à même de traiter les cas de non-respect des obligations pour les Parties contractantes qui ont ratifié les instruments juridiques nouveaux et révisés pour lesquelles ils sont en vigueur.

15. L'entrée en vigueur du Protocole "déchets dangereux" est également un acquis important, qui demande à être renforcé grâce à sa ratification par d'autres Parties contractantes. Il appelle aussi une action plus soutenue de la part du Secrétariat et du MED POL. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle par la signature d'un mémorandum d'accord élargi couvrant non seulement les aspects de l'application technique mais aussi les questions horizontales relatives à l'harmonisation de la notification et à la synergie dans l'application des procédures et mécanismes de respect des obligations.

16. Il est absolument essentiel que le Protocole GIZC entre en vigueur le plus rapidement possible en vue de délivrer à la région le message fort que les gouvernements méditerranéens sont véritablement et fermement résolus à réaliser le développement durable des zones côtières et à porter un coup d'arrêt à la dégradation accélérée de ces zones.

Projet de recommandations

- 1. Le Bureau est invité à examiner les observations formulées par le Secrétariat sur les questions ci-dessus et à fournir les conseils qu'il jugera appropriés.**
- 2. Le Bureau estimera peut-être qu'il convient d'inviter instamment les Parties contractantes à accélérer leur processus de ratification de tous les instruments juridiques du PAM et de leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la ratification du nouveau Protocole GIZC afin que celui-ci entre en vigueur d'ici à la prochaine réunion des Parties contractantes.**
- 3. Le Bureau estimera peut-être aussi qu'il convient de demander au Secrétariat de contacter les Parties contractantes qui n'ont pas encore accepté les amendements de 1995 à la Convention et de leur fournir aide et appui à cette fin.**

1.2 Promotion de la mise en application et du respect des obligations

Objectif 2	Promouvoir l'application et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour l'application de ces instruments
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de travail du Comité de respect des obligations est adopté • Le projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations est établi • Les cas de non-respect sont évalués et leur traitement facilité • Le formulaire de rapport sur l'efficacité, sur les Lignes directrices relatives à la responsabilité et à la réparation des dommages, et sur l'application du Protocole GIZC est rédigé • Une assistance juridique/technique est fournie aux Parties contractantes pour préparer leurs rapports sur l'application • Les bases de données des rapports sont achevées et enrichies • Les rapports nationaux sont analysés par le Secrétariat et les CAR concernés • Rapport d'évaluation régional sur l'application
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de respect des obligations • Secrétariat • MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP, • Plan Bleu, INFO/RAC
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de respect des obligations pleinement opérationnel • Fonctions du Comité de respect des obligations pleinement exécutées • Rapport du Comité de respect des obligations soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes • Éléments complémentaires du formulaire de rapport du PAM soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes • Toutes les Parties contractantes soumettent leur rapport sur l'application à leur Seizième réunion • La charge de travail constituée par l'établissement des rapports est facilitée et allégée pour les Parties contractantes • Accès accru à la base de données sur les rapports • Le rapport d'évaluation régional sur l'application est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes • Les principaux progrès obtenus dans l'application sont communiqués au public • Visibilité du PAM accrue
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de respect des obligations est pleinement opérationnel depuis juillet 2008 • L'assistance aux pays est en cours

Principales réalisations

1.2.1 Procédures et mécanismes de respect des obligations

17. Suite à l'adoption de la décision IG 15/2 sur les procédures et mécanismes de respect des obligations, le Secrétariat a pris toutes les dispositions nécessaires pour convoquer la première réunion du Comité de respect des obligations et faciliter ses travaux afin qu'il s'acquitte de toutes les tâches qui lui ont été confiées par la Quinzième réunion des Parties contractantes. La première réunion du Comité de respect des obligations s'est tenue les 3 et 4 juillet 2008 et a été un succès. Elle a aussi témoigné de la volonté de tous les membres du Comité de travailler ensemble dans un esprit de coopération constructive. Tous les membres et membres suppléants ont été invités à prendre part à la réunion. Le projet de rapport de la réunion est présenté sous la cote UNEP (DEPI) MED/Compliance Committee 1/5.

18. Le Liban et l'Algérie ont été contactés par le Secrétariat afin qu'ils désignent leurs candidats devant siéger en tant que membres suppléants au Comité de respect des obligations, pour approbation par le Bureau. Aucune réponse n'est venue du Liban à ce jour, et l'Algérie a désigné M. Abdelaâli Beghoura.

19. Le Comité est convenu, à sa première réunion, d'un projet de son règlement intérieur, lequel a pour objet d'énoncer un ensemble de règles régissant ses réunions. En élaborant ces règles, le Comité a tenu compte d'un certain nombre de principes quant à sa taille, sa nature spécifique et ses fonctions ainsi que de l'existence du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractante à la Convention et de certaines règles applicables aux travaux des réunions du Comité qui sont prévues par les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

20. Le programme de travail pour 2008-2009 a été adopté par le Comité, lequel est convenu d'entreprendre un certain nombre d'activités répondant à ses fonctions, telles que: a) examen des saisines effectuées par telle ou telle Partie; b) examen des questions générales de respect par les Parties des obligations de rapport découlant de la Convention et de ses Protocoles; c) élaboration du règlement intérieur du Comité de respect des obligations ainsi que de son mode opératoire; d) création sur le site web du PAM d'une page spéciale consacrée aux procédures et mécanismes de respect des obligations; e) établissement d'un dépliant sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

21. Sur la base des délibérations de la première réunion du Comité de respect des obligations, un relevé de conclusions a été approuvé sur un certain nombre de questions. Il a été convenu que ces nouvelles conclusions devraient être examinées par le Bureau afin que celui-ci formule un avis pertinent qui serait ensuite communiqué au Comité de respect. Certaines des conclusions de la première réunion du Comité s'énoncent comme suit:

1. *Toute personne autre que les membres et membres suppléants élus, qui est désignée par une Partie contractante pour assister aux réunions du Comité, sera habilitée à prendre une part active aux délibérations mais ne jouira pas des attributs des membres et/ou des membres suppléants remplaçant des membres.*
2. *Tous les membres suppléants seront invités à assister aux réunions du Comité et à participer à ses délibérations sans droit de vote, à moins qu'ils remplissent les fonctions de membre.*
3. *Des critères devraient être élaborés par le Comité pour lui permettre de déterminer les situations spécifiques où le Comité a besoin de la participation de la Partie concernée à l'élaboration des conclusions, décisions et recommandations du Comité.*
4. *Des critères devraient être élaborés par le Comité pour lui permettre de se prononcer sur la participation aux réunions du Comité des autres Parties contractantes non représentées au sein du Comité ainsi que des observateurs.*
5. *Le Comité a proposé d'ajouter la langue arabe en tant que sa troisième langue de travail.*

Principales réalisations

22. Le projet de règlement intérieur du Comité prévoit un certain nombre d'attributions pour le Bureau en ce qui concerne les travaux du Comité: a) en cas de remplacement d'un membre ou d'un membre suppléant, le Bureau devra donner son approbation; b) tous amendements à ce règlement intérieur devraient être adoptés par le Bureau étant donné que les Parties contractantes ne tiennent leur réunion que tous les deux ans.

1.2.2 Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM

23. Pour préparer le terrain à l'application de la décision IG 17/3 sur le nouveau formulaire de rapport, le Secrétariat, en étroite coopération avec l'INFO/RAC, d'autres CAR et le MED POL, a organisé, dans les locaux de l'INFO/CAR à Rome, une réunion conjointe de planification et de coordination. Les conclusions et recommandations de cette réunion ont été approuvées par la deuxième réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) (UNEP/DEPI/MED ECP.2/4). La réunion de Rome est convenue des éléments suivants après en avoir délibéré :

1. *Feuille de route pour développer et rendre opérationnel d'ici la fin de 2008 le système de rapport en ligne sur la Convention de Barcelone/PAM.*
2. *Modalités de promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par la publication des rapports pour 2002-2003 et 2004-2005 sur le site web du PAM sous une rubrique intitulée «Rapports sur l'application», à créer dès que possible.*
3. *Dispositions pour la participation des composantes du PAM aux procédures et mécanismes de respect des obligations et aux travaux du Comité de respect des obligations ainsi qu'aux contributions attendues.*
4. *Feuille de route pour l'élaboration conjointe d'indicateurs d'efficacité en recourant à une approche intégrée et aux divers éléments de la méthode IMAGINE. Le Plan Bleu facilitera le processus.*

1.2.3 Assistance aux pays dans l'élaboration des rapports sur l'application pour l'exercice biennal 2006-2007

24. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a été et reste prêt à fournir un concours financier et technique aux Parties contractantes éligibles pour l'établissement de leurs rapports 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des décisions des réunions des Parties contractantes.

Contraintes et enseignements tirés

Respect des obligations

25. Parmi les points appelant des éclaircissements et un plus ample examen de la part du Bureau, il y a la question de la composition du Comité et du statut des participants aux réunions de ce dernier. Il conviendrait de rappeler aux Parties contractantes que les membres et membres suppléants sont élus nominalement à titre individuel. Aussi les Parties contractantes ne devraient-elles pas être incitées à désigner d'autres personnes que les membres et membres suppléants élus du Comité pour participer aux réunions de celui-ci.

26. Une autre question soulevée a été celle du quorum requis de sept membres, qui pourrait susciter des difficultés dans l'avenir pour convoquer les réunions du Comité. Une solution pourrait consister à inviter aussi tous les membres suppléants à participer aux réunions du Comité de manière à éviter une absence de dernière minute qui compromettrait le quorum. Les membres suppléants devraient être comptabilisés sur une base collective et non individuelle pour chaque membre. Faute de quoi, si le membre et son membre suppléant venaient à être absents, la réunion ne pourrait avoir lieu. Cela étant, il est très important que le Liban désigne son candidat pour siéger au sein du Comité. Sinon, il se pourrait que le Bureau ait à envisager une procédure de remplacement qui démarrerait le plus rapidement possible.

27. Le Secrétariat est d'avis que le Comité devrait utiliser deux langues de travail (anglais et français), car sinon le processus deviendrait très difficile, compliqué et techniquement comme financièrement intenable.

Soumission des rapports nationaux sur l'application

28. Des difficultés peuvent apparaître en ce qui concerne la date limite de soumission des rapports 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des décisions des réunions des Parties contractantes ("Rapports sur l'application"). En raison d'un certain retard dans le décaissement des fonds correspondants par le gouvernement Italien à l'INFO/RAC et par conséquent aussi par le Secrétariat, il n'a pas été possible de rendre le système de rapports en ligne du PAM opérationnel suffisamment à l'avance pour que les Parties contractantes puissent respecter la date limite de soumission en ligne de novembre 2008. Par conséquent, il serait plausible de justifier un court report de deux mois de la date de soumission en ligne afin de permettre aux Parties contractantes de recourir à ce système en ligne du PAM, lequel, selon l'INFO/RAC et la décision du CECA, sera disponible en novembre/décembre 2008.

Conception du système de rapports en ligne du PAM

29. Des discussions techniques entre toutes les composantes du PAM ainsi que celles menées au niveau du CEC sur la conception du système de rapports en ligne du PAM ont conduit à conclure qu'il sera nécessaire de créer un système du PAM soit méditerranéen, autrement dit pleinement compatible avec d'autres systèmes de rapports et d'information opérant dans la région dans le cadre de diverses organisations internationales ou régionales.

Projet de recommandations

- 1. Le Bureau est invité à examiner les observations formulées par le Secrétariat, les réalisations, les enseignements tirés et les contraintes éventuelles concernant l'efficacité des travaux du Comité de respect des obligations et à fournir tout conseil qu'il pourra juger utile.***
- 2. Le Bureau est invité à approuver la désignation par l'Algérie de M. Abdelaâli Beghoura comme candidat appelé à siéger au Comité de respect des obligations en qualité de membre suppléant.***
- 3. Le Bureau jugera peut-être utile d'inviter instamment les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux en recourant au formulaire convenu par la Quinzième réunion des Parties contractantes.***
- 4. Le Bureau demande à l'INFO/RAC de mener sa tâche dans les délais voulus pour que le nouveau système de rapports en ligne du PAM soit opérationnel à la date limite convenue de décembre 2008.***
- 5. Le Bureau jugera peut-être utile aussi d'accepter la proposition du Secrétariat d'accorder aux Parties contractantes la possibilité de soumettre leurs rapports en ligne d'ici à janvier 2009 au plus tard.***

2. Dispositions institutionnelles et coordination

But: *Mettre en œuvre le programme de travail biennal, tel qu'adopté par la réunion des Parties contractantes, de manière rationnelle et efficace en termes de coût, à travers une coordination et une intégration réelles des activités du Secrétariat, du MED POL et des CAR.*

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le fonctionnement rationnel et efficace de la réunion des Parties contractantes • Améliorer la coordination entre les CAR • Veiller à une mise en œuvre par le Secrétariat et les CAR sans heurts, rationnelle et efficace en termes de coût du Programme de travail • Veiller à une planification et une préparation à long terme d'un programme de travail réaliste et viable pour l'exercice biennal 2010-2011.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les projets de décisions et de programme de travail sont établis et examinés</i> • <i>Des orientations sont fournies au Secrétariat et aux CAR</i> • <i>La planification conjointe des activités est menée à bien</i> • <i>L'état de mise en œuvre du programme de travail et des décisions des Parties contractantes est suivi et mené plus avant</i> • <i>Participation active des composantes du PAM aux conférences finales des PAC.</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR, MED POL compris</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les réunions sont préparées avec efficacité</i> • <i>Tous les points des ordres du jour sont dûment examinés</i> • <i>L'intégration des composantes du PAM est améliorée</i> • <i>Les rapports des réunions du CEC sont soumis aux réunions du Bureau</i> • <i>Les conférences de clôture des PAC sont conclues avec succès et la participation des composantes du PAM concernées est assurée</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les rapports des deux réunions du CEC sont soumis au Bureau</i> • <i>La conférence de clôture du PAC "Chypre" a été un succès</i> • <i>L'approche intégrée est pleinement prise en compte dans l'élaboration du projet de programme de travail du PAM sur cinq ans</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>2.1 Application du Document sur la gouvernance</p> <p>30. Le Secrétariat a entrepris un certain nombre d'actions pour appliquer le Document sur la gouvernance, en particulier ses aspects institutionnels.</p> <p>31. Le Comité de coordination exécutif a été institutionnalisé avec la tenue de ses deux premières réunions et l'établissement d'un projet de son mandat, qui est reproduit à l'annexe II du présent rapport pour examen et approbation par le Bureau. Le projet de mandat définit le cahier des charges, la composition, les tâches et le mode opératoire du CEC. En rédigeant son projet de mandat, le CEC s'est inspiré des documents de base du PAM, de diverses décisions des réunions des Parties contractantes ainsi que des éléments exposés dans le Document sur la gouvernance.</p>	

32. Les deux premières réunions du CEC se sont tenues en février et en mai 2008, respectivement. Leur ordre du jour avait été fixé en concertation avec les CAR, MED POL y compris. Les rapports de ces deux réunions sont présentés au Bureau sous les cotes UNEP/DEPI/MED/ECP.1/5 et UNEP/DEPI/MED/ECP.2/5 à titre d'information.

33. Un certain nombre d'activités sont menées par l'Unité de coordination et les CAR, MED POL y compris, sous l'orientation du CEC, à savoir notamment:

- la préparation d'un modèle d'accord de pays hôte pour les CAR
- la préparation de projets de mandat pour les CAR, MED POL y compris
- la préparation d'un programme de travail stratégique de cinq ans
- l'organisation des travaux pour l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement et le développement
- l'organisation des travaux pour la mise en place du système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement et du système de rapports en ligne du PAM
- le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et des décisions adoptés par la Quinzième réunion des Parties contractantes

2.2 Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes

34. Suite aux enseignements tirés de la Quinzième réunion des Parties contractantes (janvier 2008, Almeria, Espagne), le CEC est convenu de plusieurs propositions à soumettre à la réunion du Bureau pour examen en vue de renforcer l'efficacité et le bon déroulement des réunions des Parties contractantes.

- a) la sélection des thèmes traités par le segment ministériel devrait se faire soigneusement, puisqu'il s'agit de la seule enceinte qui rassemble tous les ministres de l'environnement de la région. À ce titre, les thèmes retenus devraient être d'un nombre restreint et dépasser le champ d'application de la Convention, de ses Protocoles et du PAM proprement dit.
- b) le segment ministériel devrait être complété par des tables rondes afin d'encourager et de permettre de plus amples débats entre ministres et chefs de délégation. Ces tables rondes pourraient aborder des questions subsidiaires du ou des principaux thèmes ministériels et être animées par des ministres ou chefs de délégation, assistés par le Coordonnateur/Coordonnateur adjoint, les Directeurs de CAR et/ou des représentants éminents de partenaires du PAM.
- c) les projets de décisions déjà convenus par la réunion des Points focaux du PAM pourraient être adoptés "en bloc", ce qui permettrait d'abrégier la réunion d'une demi journée ou d'une journée.
- d) il conviendrait de redoubler d'efforts pour assurer une couverture plus large de la réunion des Parties contractantes par les médias méditerranéens.

35. Dans le cadre de la préparation de la Seizième réunion des Parties contractantes, le Coordonnateur du PAM s'est rendu au Maroc pour discuter des détails de l'Accord de pays hôte et d'autres dispositions. S.E. le Ministre de l'environnement et de l'eau, M. Abdelkbir Zahoud, a fait part d'un appui sans réserve à la Seizième réunion des Parties contractantes. Les dates retenues comme possibles ont été celles des 24-26 ou 24-27 novembre 2009. Des discussions préliminaires ont eu lieu sur l'éventualité de choisir la dépollution de la Méditerranée comme thème général de la réunion, compte tenu des récents développements intervenus au sein du PAM et dans la région. D'autres thèmes pourraient aussi être envisagés, comme l'adaptation au changement climatique ou la réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité en Méditerranée. Cette question est encore à l'examen par le CEC. Cependant, tout avis ou échange de vues entre les membres du Bureau sur des thèmes possibles du segment ministériel seraient d'une utilité réelle pour le Secrétariat.

2.3 Organisation de la réunion conjointe des Points focaux de l'INFO/RAC, du Plan Bleu et du CAR/PAP

36. Le CEC est d'avis que, en raison de nature horizontale des questions traitées par le Plan Bleu et l'INFO/RAC, il pourrait être plus efficace d'aborder leurs programmes de travail respectifs au niveau des réunions des Points focaux du PAM uniquement. À cet égard, le rôle des Points focaux de l'INFO/RAC et du Plan Bleu pourrait être confié aux Points focaux du PAM. Ainsi n'est-il pas nécessaire de tenir des réunions séparées des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/RAC, et le CAR/PAP organisera à part la réunion de ses propres Points focaux.

2.4 Critères de sélection des membres de la CMDD provenant de la société civile

37. En application du Document sur la gouvernance, le Secrétariat a établi un projet de critères de sélection et méthodes de désignation des membres de la CMDD représentant les milieux universitaires et la communauté scientifique, les OIG régionales et les experts éminents. Le projet a été présenté à la première réunion du CEC pour observations. Le projet est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

2.5 Audit et gestion financière

38. Le mandat de l'audit de performance et de gestion financière du PAM, établi par le Secrétariat en étroite concertation avec les CAR, est reproduit à l'**annexe IV** du présent rapport. Le Secrétariat a contacté l'IOIS, un organe spécialisé de l'UNON en matière d'audit, de gestion financière et d'évaluation/suivi, pour entreprendre et mener à bien cette tâche. Tous les Directeurs de CAR et membres du personnel d'encadrement du Secrétariat ont eu un entretien conduit par l'équipe de commissaire aux comptes qui s'est rendue au Secrétariat en mai 2008. Le rapport final devrait être soumis avant la fin de l'année et il sera aussitôt transmis à la deuxième réunion du Bureau du présent exercice biennal. Les principaux résultats attendus de cet exercice sont de proposer une utilisation rationnelle et d'un bon rapport coût-efficacité des ressources humaines et financières disponibles et de renforcer l'efficacité de l'ensemble du programme, ainsi que de déterminer s'il serait justifié de soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes une demande de relèvement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Contraintes et enseignements tirés

Aspects institutionnels

39. Compte tenu des observations du Secrétariat et du CEC sur l'organisation des réunions des Parties contractantes et du transfert des fonctions des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/RAC aux Points focaux du PAM, le Bureau souhaitera peut-être s'en rapporter aux considérations ci-après quand il examinera ces propositions en vue de leur application au cours du présent exercice biennal :

- le Bureau des Parties contractantes est l'organe auquel la Neuvième réunion des Parties contractantes, tenue à Barcelone en 1995, a délégué un certain nombre de compétences et de pouvoirs qui sont exposés dans son mandat; les Parties contractantes ont aussi dévolu au Bureau plusieurs fonctions et attributions en application du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes. Des copies du mandat du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et du Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, sont jointes au présent rapport à titre d'information;
- les réunions des Parties contractantes peuvent aussi mandater et habiliter le Bureau à assumer certaines fonctions spécifiques ou à prendre des décisions qui ne sont valables que pour l'exercice biennal en cours ou la période intersessions entre deux réunions consécutives des Parties contractantes;
- la réunion des Points focaux du PAM peut aussi se voir conférer le pouvoir de prendre, sur certaines questions techniques, des décisions qui demandent ensuite à être officiellement validées et adoptées par la réunion des Parties contractantes.

40. Eu égard aux explications ci-dessus, le Bureau trouvera peut-être qu'il lui est difficile de prendre des décisions qui ne concordent pas avec les décisions correspondantes des réunions des Parties contractantes relatives aux mandats des Points focaux du système du PAM. Cependant, aucune allocation budgétaire du Fonds d'affectation spéciale n'est approuvée par les Parties contractantes pour l'organisation des réunions des Points focaux du Plan Bleu. Ainsi, en concertation avec les Points focaux du PAM et les Points focaux respectifs des deux CAR en question par l'entremise du Secrétariat, le Bureau peut engager un débat et préparer une telle décision, s'il juge que celle-ci se justifie pour accroître l'efficacité de l'ensemble du système du PAM, pour examen lors de sa prochaine réunion, de la réunion des Points focaux du PAM et de la Seizième réunion des Parties contractantes. D'ici là, au cours du présent exercice biennal, la réunion conjointe des Points focaux de l'INFO/RAC, du Plan Bleu et du CAR/PAP se tiendrait en 2009 selon la pratique en usage, étant entendu que des crédits supplémentaires du Fonds d'affectation spéciale ne seront pas alloués à cette fin.

Projet de recommandations

1. **Les membres du Bureau sont invités à échanger des vues sur le mandat proposé pour le CEC et à l'approuver s'ils le jugent approprié. Ils sont aussi invités à prendre note du mandat d'audit de performance et de gestion financière et à approuver les critères de sélection et la méthode de désignation proposés par le Secrétariat pour les membres de la CMDD représentant les milieux universitaires et la communauté scientifique, les OIG régionales et les experts éminents.**
2. **Les membres du Bureau sont également invités à examiner les conclusions, limitations et propositions émanant du Secrétariat concernant l'organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes et à fournir au Secrétariat les conseils qu'ils jugeront appropriés.**
3. **Les membres du Bureau sont en outre invités à examiner la proposition du CEC sur la possibilité de fondre les fonctions des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/RAC dans celles des Points focaux du PAM, et de supprimer la convocation des réunions séparées des Points focaux de ces CAR en transférant directement leurs compétences et fonctions à la réunion des Points focaux du PAM. Le Bureau est invité à demander au Secrétariat de lancer à cette fin un processus de concertation avec les Points focaux du PAM et des CAR concernés.**

3. Application de l'approche écosystémique

But: *Définition de l'état écologique de la Méditerranée*

Objectif	Exécuter la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par l'ensemble du système du PAM
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition de régions et de projets pilotes</i> • <i>Fixation des objectifs écologiques et opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles</i> • <i>Rapport sur chaque région</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>Avec le concours d'experts</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectifs, indicateurs et valeurs cibles</i> • <i>Rapports établis</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>4 régions ont été définies</i>

Principales réalisations

41. La deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'approche écosystémique s'est tenue à Athènes les 9 et 10 juillet 2008. La réunion est convenue que, pour exécuter l'étape 3 de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique sur l'évaluation de l'état écologique, quatre régions seront identifiées conformément à la figure 4 du document UNEP(DEPI)/MED WG 326/3, à savoir: Région 1: Méditerranée occidentale; Région 2: mer Adriatique; Région 3: mer Ionienne et Méditerranée centrale; Région 4: mer Égée-mer du Levant. L'identification se fonde sur des considérations bio-géographiques et océanographiques et elle est provisoire, susceptible d'être modifiée sur la base des résultats des études d'évaluation et d'un examen plus poussé.

42. Des activités relatives à l'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique devraient être menées dans les quatre régions et il n'est pas nécessaire, à ce stade, de lancer un projet pilote sur une base géographique. Des projets pilotes pourraient être identifiés sur des questions spécifiques pour préparer le terrain à l'exécution de certaines étapes de la feuille de route, en tenant compte de toutes les informations disponibles.

43. Le Secrétariat, avec le concours d'experts, lancera le plus tôt possible une activité pour appliquer la feuille de route approuvée à un certain nombre d'objectifs écologiques, autant que possible communs aux quatre régions et relevant de la compétence du MED POL et du CAR/ASP. Il s'agira d'un exercice de réflexion approfondie et d'une étude documentaire fondée sur les toutes les informations existantes disponibles, destinée à tester et à élaborer des méthodologies. Hormis la fixation d'objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles, l'on s'efforcera aussi d'adapter les activités et processus du PAM en cours aux exigences de l'approche écosystémique.

44. Pour mener à bien l'étape 3 de la feuille de route, un document d'évaluation devrait être établi pour chacune des quatre régions. L'élaboration du document d'évaluation pour chaque région sera entreprise par un groupe d'experts comprenant au moins un expert de chaque État riverain, et avec l'appui des composantes du PAM. Les groupes seront ouverts à toutes les Parties contractantes. La coordination d'ensemble des groupes sera assumée par le Secrétariat; cependant, si on le juge nécessaire, chaque groupe pourra désigner un coordonnateur. La table des matières du document devrait être la même pour chaque région, mais une légère flexibilité sera permise si elle est dûment justifiée. Il a été convenu d'une table des matières provisoire, mais la version finale en sera établie par le Secrétariat dans un délai de trente jours au cours duquel les Parties contractantes pourront adresser par écrit des propositions de modification spécifiques.

45. Afin d'aider les groupes sur les méthodologies d'évaluation à utiliser, le Secrétariat, avec l'aide d'experts, compilera et examinera les méthodologies d'évaluation déjà disponibles. Ils examineront aussi d'éventuels descripteurs qualitatifs de l'écosystème. Les résultats de ce travail ainsi que ceux de la première tâche des groupes de région seront transmis à la troisième réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM, laquelle devrait avoir lieu à la fin du printemps 2009.

46. Il incombera au Secrétariat: a) d'entreprendre une analyse socio-économique des biens et services dispensés par l'écosystème et du coût de la dégradation du milieu marin et côtier; b) de préparer un plan pour l'association active des parties prenantes, ainsi que la sensibilisation et la participation du public; et c) d'établir un document de planification plus complet pour l'application de la feuille de route, lequel comprendra : i) un calendrier ; ii) les acteurs avec leurs attributions, y compris le mandat des groupes visés au paragraphe 4 ; iii) les prestations à fournir ; et iv) les liens avec d'autres activités en cours, telles que celles d'Horizon 2020 et de l'AEE.

Contraintes et enseignements tirés

47. La réunion précitée a été un succès puisqu'elle a donné au Secrétariat le feu vert pour aller de l'avant dans l'application de l'approche écosystémique, en dépit des doutes initiaux sur son issue. Un obstacle important tient au fait que plusieurs des experts désignés changent d'une réunion à l'autre, si bien que certaines questions déjà résolues à la réunion précédente sont à nouveau soulevées au cours des débats. La participation des mêmes experts à ces réunions techniques est

essentielle si l'on peut préserver la continuité des travaux.

48. L'on a désormais recensé un certain nombre de tâches qui impliquent la plupart des composantes du PAM. Pour que ces tâches soient menées à bien, une intégration et une cohérence plus poussées sont indispensables entre toutes les composantes. Les approches sectorielles doivent être abandonnées. Les interactions entre les multiples instruments politiques chargés de la gestion des utilisations de l'écosystème marin devraient être abordées de manière coordonnée.

Projet de recommandations

1. ***Le Bureau est invité à examiner les résultats de la deuxième réunion d'experts sur l'approche écosystémique et à fournir les avis qu'il pourrait juger appropriés.***
2. ***Il est demandé au Bureau d'inviter le Secrétariat à veiller à la participation, à la coopération et à l'implication de toutes les composantes du PAM dans le processus et, en particulier, dans l'exécution des tâches qui ont été décidées à la dernière réunion d'experts.***

4. Coopération et partenariat

But principal: *Coopération solide, très large, et synergie avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec la société civile en vue d'une mise en œuvre effective du programme de travail.*

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes compétentes des Nations Unies et avec les secrétariats de conventions (Biodiversité, Bâle, Ramsar, Stockholm, etc.) dans les domaines d'intérêt commun.</i> • <i>Consolider la coopération avec la CE et l'AEE en vue de mettre en œuvre le programme de travail conjoint et en particulier les activités relevant de l'initiative Horizon 2020 du Partenariat EuroMed.</i> • <i>Veiller à la participation des ONG aux activités du PAM et renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM, l'accent étant mis plus spécialement sur l'application de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD.</i> • <i>Poursuivre la coopération avec le FEM, la BM, la BEI, le FFEM et d'autres institutions de financement ainsi qu'avec le secteur privé afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</i> • <i>Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale.</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet financé et exécuté par des ONG</i> • <i>Les partenaires du PAM participent aux réunions et présentent des documents directifs</i> • <i>La coopération PAM-société civile est évaluée</i> • <i>Des activités conjointes avec des initiatives régionales sont planifiées et réalisées</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les contributions des ONG à la réalisation des objectifs du PAM sont accrues</i> • <i>Des documents directifs sont soumis</i> • <i>La liste des partenaires du PAM est actualisée</i> • <i>Des critères de partenariat plus stricts sont élaborés</i> • <i>La visibilité du PAM est rehaussée</i> • <i>La synergie et la coopération avec des initiatives régionales sont assurées</i>

Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le processus d'évaluation de la coopération PAM-ONG est lancé</i> • <i>Des activités conjointes sont réalisées avec des ONG</i>
Principales réalisations	
4.1 Coopération avec les organisations des Nations Unies, l'UE et les initiatives régionales	
<p>49. Les relations ont continué à se développer avec les organisations des Nations Unies et les conventions dans les domaines d'intérêt mutuel. Le Secrétariat et les différentes composantes du PAM ont amorcé diverses initiatives avec des institutions et organisations compétentes des Nations Unies afin de mettre en œuvre leur programme de travail. Le Secrétariat a maintenu un dialogue suivi avec la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales à Nairobi, dans le cadre du Programme des mers régionales du PNUE.</p>	
<p>50. Le Coordonnateur du PAM a participé à la 16e Session de la Commission pour le développement durable des Nations Unies, à la réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum pour l'environnement mondial tenue à Monaco, et l'Administratrice de programme à l'Unité MED a représenté le PAM à la dernière Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.</p>	
<p>51. Des progrès marquants ont été enregistrés en ce qui concerne le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. Les négociations avec la Division du Fonds mondial pour l'environnement (DGEF) à Nairobi ont été conclues et le budget a été approuvé. Le mandat pour l'engagement de l'Unité de gestion du projet a également été conclu. Une fois que l'Accord de coopération interne entre la DGEF et la DEPI à Nairobi sera signé, un appel à candidatures sera publié pour le recrutement des trois membres du personnel qui constitueront l'Unité de gestion du projet, ce qui devrait avoir lieu avant la fin de 2008.</p>	
<p>52. Les relations entre le PAM/PNUE et la CE se sont renforcées dans différents domaines. Le Secrétariat et toutes les composantes du PAM ont continué à développer leurs relations de travail avec la CE dans le cadre de divers programmes et projets. En ce qui concerne le Secrétariat, le PAM, de concert avec le MED POL, a continué de prendre une part active à l'Initiative Horizon 2020 de la CE. La Banque européenne d'investissement a désormais recensé un certain nombre de projets bancables sur la base des PAN établis dans le cadre du MED POL.</p>	
<p>53. Le PAM acquiert une très forte visibilité par son association à cette initiative, en particulier à travers les actions promotionnelles lancées par la CE. Horizon 2020 est aussi l'un des six projets approuvés dans la Déclaration commune adoptée par le Sommet de Paris qui a lancé le "Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée". Le PAM est reconnu comme un partenaire majeur de cette initiative et le Coordonnateur du PAM a été invité à participer au Sommet de Paris qui a approuvé divers projets en faveur de la Méditerranée.</p>	
<p>54. Des pourparlers ont également eu lieu récemment entre le PAM et le Secrétariat d'OSPAR pour renforcer la coopération entre les deux organisations, notamment dans l'application de l'approche écosystémique. Des données d'expérience ont en outre été échangées pour ce qui touche les incidences, tant pour OSPAR que pour le PAM, de l'application de la directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE. Eu égard à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la séquestration du carbone dans les formations géologiques, question sur laquelle OSPAR a déjà à son actif des avancées considérables, il a été convenu d'échanger des données et des documents d'intérêt mutuel.</p>	
<p><u>Union pour la Méditerranée et Convention de Barcelone/PAM</u></p>	
<p>55. La proposition d'une Union méditerranéenne avait été lancée à l'origine par le Président Nicolas Sarkozy, à Toulon en février 2007. avant son élection, lors de la campagne de la présidentielle française. Cette proposition a depuis évolué, passant de l'"Union méditerranéenne" initiale à l'"Union pour la Méditerranée". Elle est désormais intitulée "Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée" à la suite du Sommet européen de mars 2008. L'Union devait être lancée à Paris le 13 juillet 2008 lors d'un Sommet réunissant les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'UE et des pays du sud de la Méditerranée ainsi que de la Jordanie et de la Mauritanie.</p>	

56. L'UE conçoit cette initiative comme un moyen de tirer parti du Processus de Barcelone et de renforcer celui-ci, qui a été l'instrument central des relations euro-méditerranéennes depuis 1995. Dans sa communication des 19-20 juin 2008, le Conseil européen a déclaré y voir aussi une occasion de conférer une impulsion plus forte aux relations de l'Union avec la Méditerranée, complétant ainsi les relations bilatérales en cours, qui seront poursuivies au sein des cadres politiques existants. Avec la participation de tous les pays membres de l'UE, il existe maintenant un consensus sur la position de l'Union européenne à l'égard de l'UPM.

57. D'un point de vue politique, l'Union pour la Méditerranée ouvre une perspective majeure pour la Convention de Barcelone et le PAM. Tous les pays du sud de la Méditerranée sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone. De fait, cette initiative a été mentionnée dans la Déclaration d'Almeria approuvée par la dernière réunion des Parties de janvier 2008, dans laquelle celles-ci ont pris note de la Déclaration de Rome de décembre 2007 concernant l'initiative de l'Union pour la Méditerranée, qui devait faire fond sur la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée, sur le Partenariat euro-méditerranéen, et notamment son initiative Horizon 2020.

58. Des projets vont être au cœur de cette initiative de l'Union pour la Méditerranée. Parmi les projets qui sont approuvés, il y a l'initiative Horizon 2020 visant à dépolluer la Méditerranée, avec un investissement de 2 milliards de dollars US dans une première phase. Le PAM/PNUE a des chances d'en bénéficier car il est fortement impliqué dans l'identification des projets à exécuter au titre d'Horizon 2020. Cette implication du PAM assurerait aussi que les efforts ne se recoupent pas avec le Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée qui est lancé par le PAM/PNUE et la Banque mondiale et qui comporte aussi, dans ses objectifs, la dépollution des eaux de la Méditerranée. En intervenant auprès des pays méditerranéens de l'UE et de la rive sud, le PAM/PNUE a soutenu que, quelles que soient les initiatives lancées pour dépolluer la Méditerranée, il conviendrait de tirer profit du Plan d'action pour la Méditerranée, qui est un mécanisme existant associant tous les pays de la Méditerranée sans exception, fort d'une expérience de trente ans dans l'action en faveur de la réduction de la pollution dans la région. Une telle position trouve un appui auprès des pays de la région qui sont contre la création d'institutions ou de mécanismes nouveaux.

Contraintes et enseignements tirés

59. Du fait des procédures laborieuses et bureaucratiques requises, le processus de mise en place de l'Unité de gestion du projet (PMU) du Partenariat stratégique FEM n'a pu être lancé. Si l'Accord de coopération interne entre la DGEF et Nairobi avait été signé plus tôt, la PMU aurait pu être établie et devenir opérationnelle d'ici à la fin de 2008.

Recommandations/propositions

4.2 Coopération avec les ONG/partenaires du PAM

Principales réalisations

4.2.1 Évaluation de la coopération PAM-société civile

60. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée et de l'adoption de la SMDD, et pour permettre au PAM de répondre au nouveau scénario qui se fait jour dans la région méditerranéenne, il est impératif de réviser et mieux cibler la coopération PAM-ONG-société civile. Dans ces conditions, la Quinzième réunion des Parties tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2008 a recommandé au Secrétariat d'évaluer l'efficacité de la coopération PAM-ONG, de réexaminer la liste des partenaires et de soumettre des propositions pertinentes à la Seizième réunion des Parties contractantes.

61. Le Secrétariat, en consultation avec les CAR, MED POL y compris, a entrepris le processus d'évaluation en tenant compte des considérations, des résultats escomptés, des procédures et de l'approche participative ci-après:

4.2.1.1 Considérations générales

62. Au cours des dix dernières années, le partenariat entre le PAM et la société civile s'est développé à différents niveaux, de la coopération technique à la gouvernance en passant par les questions techniques/juridiques.

63. Cette coopération et ce partenariat ont été établis sur la base de principes, orientations stratégiques et critères adoptés à Barcelone en 1995, à Malte en 1999 et à Monaco en 2001. En application de l'article 20 de la Convention de Barcelone modifiée, les réunions des Parties contractantes ont dressé la liste des partenaires du PAM avec des procédures et critères spécifiques à appliquer pour l'inscription ou le maintien sur la liste de différentes organisations représentant la société civile. Cette liste se compose d'organisations nationales et régionales, ou de réseaux de celles-ci, représentant trois grands groupes : les autorités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG environnementales. Le nombre de partenaires du PAM s'établit à ce jour à 88, qui, au plan géographique, représentent l'ensemble de la Méditerranée et les grands groupes.

64. Ainsi qu'en est convenue la Onzième réunion des Parties contractantes qui s'est tenue à Malte en 1999, la coopération PAM-ONG a pour principaux objectifs :

- de favoriser les buts généraux du PAM et de promouvoir les politiques, stratégies et programmes découlant de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes ;
- d'obtenir des informations, conseils juridiques et avis d'experts, ainsi qu'une coopération et une assistance techniques auprès d'ONG internationales, régionales et nationales ;
- de permettre aux ONG, qui représentent des secteurs d'opinion importants en Méditerranée, d'exprimer les vues de leurs membres sur les questions environnementales, de sensibiliser le public et d'influencer l'opinion et l'action au profit de l'environnement ;
- depuis 2003, les réunions des Parties contractantes ont aussi alloué des ressources financières sur une base annuelle pour appliquer la politique du PAM en matière de coopération PAM-ONG, en particulier pour aider les partenaires du PAM à renforcer leurs capacités et leurs réseaux, à exécuter des projets et activités s'inscrivant dans le champ d'action du PAM, à participer aux réunions importantes du PAM visant à élaborer des outils politiques et juridiques, sans compter les principales réunions institutionnelles de l'organe décisionnel du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

4.2.1.2 Portée et objectifs de l'évaluation

65. L'évaluation de la coopération PAM-ONG ne devrait pas simplement se borner à établir dans quelle mesure les partenaires actuels du PAM ont satisfait aux critères en vue de rester sur la liste. Elle devrait procéder à un réexamen de tout le système en ce qui concerne le cadre politique mis en place voici presque dix ans et complété au fil des ans par d'autres décisions des Parties contractantes, des détails de l'application d'une telle politique, des mesures prises par chaque acteur (Parties contractantes, partenaires, Secrétariat et CAR) ainsi que de la structure organisationnelle des Partenaires du PAM dans son ensemble. Le principal objectif est de promouvoir de bonnes pratiques dans tout le PAM et en particulier de définir les modalités permettant de rendre cette relation plus efficace en tenant compte, le cas échéant, des Lignes directrices du PNUE pour l'amélioration du cycle du Forum mondial de la société civile, des Lignes directrices d'Almaty sur la participation du public approuvées dans le cadre de la Convention d'Aarhus, et de la politique de l'UE concernant la société civile.

66. L'évaluation a pour objet :

- 1) de fournir une vue d'ensemble des pratiques actuelles au niveau politique et opérationnel ;
- 2) de recenser les enseignements tirés et les meilleures pratiques développées dans la coopération PAM-ONG et de les diffuser à l'ensemble du PAM ;
- 3) de proposer divers moyens de rendre plus efficaces la coopération et le partenariat du PAM avec la société civile, en définissant notamment :

- *les principes qui devraient guider et régir la coopération et le partenariat PAM-société civile*
- *les objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat et de la coopération tant pour le PAM que pour ses partenaires*
- *les principaux éléments d'une politique actualisée de partenariat PAM-société civile, y compris les critères et procédures d'inscription et de maintien sur la liste des partenaires du PAM, et notamment les responsabilités assumées par les organisations retenues comme partenaires du PAM*
- *les détails des contributions de la société civile aux questions politiques, juridiques, à la conception du programme de travail et à sa mise en œuvre ainsi qu'aux programmes de renforcement des capacités pour les partenaires du PAM*
- *l'application des mesures ou actions par les Parties contractantes, le Secrétariat et les CAR et les partenaires eux-mêmes afin d'assurer les processus de consultation/participation relatifs à : a) la formulation de politiques dès les premiers stades du processus ; b) la formulation et l'application du programme ; c) l'exécution de projets en fonction de leurs domaines d'expertise*
- *les activités d'information et de sensibilisation du public qui peuvent être réalisées de manière efficace*
- *les différents scénarios possibles relatifs à la mise en place d'un mécanisme organisationnel et structurel pour tous les partenaires du PAM afin de faciliter leur communication et participation effectives aux principales manifestations et activités du PAM, à l'élaboration, si possible, de documents directifs conjoints, en gardant à l'esprit la nécessité de veiller à une représentation équilibrée tant au plan géographique qu'à celui des principaux groupes*
- *les outils de suivi et d'évaluation de l'efficacité du partenariat.*

4.2.1.3 Approche participative

67. Le Secrétariat a passé un contrat avec M. le professeur Michel Prieur, ressortissant français, pour qu'il conduise diverses tâches relatives au processus d'évaluation. Des dispositions ont été envisagées et, dans une certaine mesure, déjà prises pour consulter les membres du Secrétariat, les CAR, les partenaires du PAM, les Points focaux du PAM et les membres du Bureau à plusieurs occasions au cours du processus d'évaluation.

68. Les principaux projets de conclusions et recommandations seront ensuite soumis au Bureau pour examen, avant de l'être à une réunion des représentants des partenaires ONG/société civile du PAM pour validation finale.

4.2.2 Activités PAM-ONG

69. Un certain nombre d'activités du PAM ont été organisées avec la participation d'ONG. Le MED POL et "Clean Up Greece" ont mené une campagne de sensibilisation à la question des débris marins. Le MIO-ECSDE, le PAM et le Ministère hellénique de l'environnement ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur le changement climatique en Méditerranée au cours de la 16^e session de la CDD-ONU.

Projet de recommandation

Le Bureau est invité à engager un débat sur les principaux éléments susmentionnés, sur la base desquels le Secrétariat a lancé le processus d'évaluation de la coopération PAM-société civile, et de fournir les conseils qu'il jugera appropriés. Toute proposition concernant l'association des membres du Bureau au processus de consultation serait particulièrement bienvenue.

5. Commission méditerranéenne du développement durable

But principal: *Poursuivre le développement durable tel que défini par la Stratégie méditerranéenne de développement durable, et cela par :*

- l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale dans la formulation des politiques de développement durable aux niveaux régional et national ;
- l'adoption d'une approche largement participative, intégrée et transsectorielle du développement durable ;
- l'octroi d'une assistance technique, d'une expertise et d'un renforcement des capacités pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour réaliser un développement durable ;
- la coopération, l'échange d'informations et l'organisation d'activités conjointes et de partenariats avec les organisations des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations internationales et régionales, les gouvernements et la société civile, en appui au développement durable ;
- le suivi, l'évaluation et la notification de la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et régional ;
- l'association effective de la société civile, des grands groupes et d'autres acteurs concernés au processus de mise en œuvre ;
- le recours aux outils d'information et de communication, les activités éducatives et la participation du public pour accroître la visibilité de la SMDD et assurer une large perception de la nécessité de s'engager totalement dans sa mise en œuvre.

Objectifs 1	<i>Élaborer ou actualiser des stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et d'autres acteurs, tout en accordant l'attention voulue à la vision, aux orientations et aux objectifs de la SMDD.</i>
Résultats escomptés	<i>Processus de formulation de SNDD en cours dans quatre pays</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED CAR concernés Bureau régional du PNUE (Genève)</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Les SNDD sont élaborées avec succès dans les quatre pays d'ici la fin de 2008.</i>
Résultats obtenus à ce jour	SO
Principales réalisations	
5.1 Mise en œuvre de SNDD	
i) Niveau national	
70. Avec des fonds additionnels reçus d'AZAHAR, organisation espagnole pour le développement, quatre autres pays peuvent être associés au processus, et un atelier régional sur les SNDD a été organisé en 2007, en appliquant les mêmes critères que lors de la première phase. Le PAM/PNUE a recensé comme pays candidats: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Tunisie. Ainsi, huit pays suivant des démarches similaires devraient constituer une expérience significative et stimuler synergies et coopération.	

71. Le Monténégro, qui a été associé à un stade antérieur, a présenté sa stratégie lors d'une manifestation parallèle de la CDD-ONU, offrant un bel exemple de réussite. En ce qui concerne la Tunisie, le mémorandum d'accord type a été grandement adapté à la situation spécifique du pays afin de tirer profit de l'expérience considérable que celui-ci a acquise de longue date en matière de développement durable. Le mémorandum a été signé et a pris effet.

ii) Niveau décentralisé

72. Les perspectives d'actions pilotes qui favorisent aussi la mise en œuvre de la SMDD au niveau local ont été envisagées. Comme les îles de la région méditerranéenne sont souvent confrontées à des problèmes et défis environnementaux, sociaux et économiques similaires, il paraît prometteur d'aider les autorités locales à formuler et mettre en œuvre des Stratégies insulaires de développement durable (SIDD). Les objectifs consistent à intégrer la SMDD dans des cadres et instruments politiques au niveau local, à impliquer les parties prenantes, à renforcer les capacités, à gérer et diffuser les connaissances et les informations, et à mobiliser et allouer des ressources.

73. Après des discussions préliminaires avec les autorités locales concernées, des progrès ont été réalisés à l'île d'Elbe (Italie) et à Mytilène (Grèce), alors que Gozo (Malte) en est encore au stade exploratoire. Un mémorandum d'accord a été récemment signé avec les autorités locales de l'archipel toscan (Elbe) afin de revisiter l'Agenda 21 local de l'île.

Contraintes et enseignements tirés

i) Niveau national

74. En ce qui concerne les pays candidats autres que la Tunisie, les développements ont été inégaux en raison des circonstances politiques, et les mémorandums attendent encore d'être signés. Le Liban ne possède toujours pas la stabilité politique et institutionnelle requise, et les autres pays connaissent une grande réorganisation structurelle avec des modifications importantes dans les mandats des institutions concernées. En Bosnie-Herzégovine, la structure de gouvernance très complexe et les difficultés rencontrées lors de la période de transition ne permettent guère de convaincre la Direction de la planification économique qu'une SNDD pourrait être incluse dans la Stratégie de développement du pays pour 2008-2013.

75. L'Albanie se trouve aussi à un stade décisif de renforcement institutionnel de son processus de réformes. Comme le PAM/PNUE doit faire fond ce qui existe déjà dans le pays, il est essentiel que l'appui proposé aille à la *Stratégie nationale de développement socio-économique* et à sa mise en œuvre.

76. Les visites de lancement effectuées dans les pays sont l'occasion d'entrer en contact avec la communauté des donateurs et de tirer parti des programmes existants (Programme d'aide aux pays de la Banque mondiale, Programme d'assistance du PNUD). En vue d'inscrire l'appui du PAM/PNUE dans l'effort coordonné des Nations Unies, la collaboration doit également se poursuivre avec le Bureau régional pour l'Europe du PNUE à Genève, lequel est chargé de la partie environnementale de l'approche "Une ONU" en Albanie ((ii) Niveau décentralisé).

77. À Mytilène, l'Université de l'Égée – qui a conclu un mémorandum d'accord avec le PAM/PNUE – examine actuellement avec les autorités locales les modalités de lancement d'un processus de SIDD dans l'île. Une collaboration étroite est recherchée avec des universités nationales compétentes - comme celles de Pise, de l'Égée et de Malte – avec l'éventuelle participation des Agendas 21 locaux et la collaboration des ministères de l'environnement. Les universités, associées en tant qu'institutions spécialisées, auraient ainsi la possibilité: de mettre progressivement en place un réseau régional d'universités en faveur du développement durable ; d'impliquer leurs étudiants dans des activités concrètes sur le terrain ; de renforcer les activités de recherche et d'enseignement dans le domaine du développement durable ; de développer une collaboration avec les experts des composantes du PAM ainsi qu'avec les décideurs et les autorités locales ; et d'échanger et amasser des connaissances, notamment avec les composantes du PAM. Avec tant d'acteurs en jeu, le processus n'est pas toujours aussi facile à enclencher qu'on aurait pu le supposer. Un appui complet des diverses composantes du PAM, y compris des Points focaux, contribuerait à mobiliser ces acteurs plus efficacement.

Projet de recommandation

Niveau national: étant donné la nécessité d'accumuler l'expérience relative aux SNDD, qui sera partagée et examinée lors de la prochaine réunion de la CMDD, et de prendre en compte également les difficultés que l'on rencontre dans certains des pays proposés, les ressources financières provenant de l'organisation espagnole seront réaffectées pour appuyer les pays intéressés à intégrer le changement climatique dans les cadres politiques existants, tels que les SNDD.

Objectif 2	<i>Mettre en œuvre la SMDD en synergie et coopération avec les travaux d'autres institutions internationales et régionales, grâce à des relations renforcées avec d'autres cadres de développement durable</i>
Résultats escomptés	<i>Évaluation des initiatives (sous-)régionales et des possibilités de synergie</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED MED POL CE</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>La SMDD est mise en œuvre en synergie et coopération avec d'autres institutions internationales et régionales.</i>
Résultats obtenus à ce jour	SO
Principales réalisations	
5.2 Synergie et coopération	
78. Le mandat pour une étude comparative de la SMDD et d'Horizon 2020 a été établi. L'étude comportera une comparaison des mécanismes et responsabilités de mise en œuvre existants/proposés : groupes de travail, stratégies et mécanismes financiers, rôles des Points focaux, association active des acteurs nationaux et régionaux, responsabilités dans la mise en œuvre, responsabilités des OIG et des organisations régionales, suivi et évaluation (y compris l'utilisation des indicateurs), gestion des connaissances et partage des informations, programmes de renforcement des capacités, approches par programme ou par projet, etc. Ainsi pourrait-on définir les éléments d'une meilleure cohérence et convergence entre les cadres stratégiques et leur mise en œuvre.	

Contraintes et enseignements tirés

79. Un financement complémentaire n'a pu être trouvé auprès de la CE pour contribuer à accroître la pertinence et l'acceptabilité de l'étude tout en favorisant un effort de coopération entre le PAM/PNUE et la CEE (AEE comprise).

Recommandations/propositions

Objectif 3	<i>Suivre la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD</i>
Résultats escomptés	<i>Réunion du Comité directeur</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>SO</i>
Principales réalisations	
5.3 Comité directeur de la CMDD	
<p>80. La Douzième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue , les 19 et 20 juin 2008, dans les locaux de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), à Athènes (Grèce). Elle avait pour objet d'examiner les implications pour la CMDD des récents développements intervenus au sein et en dehors du PAM, et d'amorcer le processus d'organisation de la treizième réunion de la CMDD en 2009. Les résultats comprennent des actions, mesures et activités concrètes qui ont paru nécessaires pour rendre la CMDD plus réactive aux évolutions de son environnement politique et institutionnel, ainsi qu'un ensemble de principes stratégiques et de critères pour guider et évaluer le fonctionnement et le programme de travail de la CMDD. Grâce à cette réunion, le Secrétariat de la CMDD a suscité des interactions plus étroites et suivies avec le Comité directeur, engageant celui-ci au delà de la simple préparation des réunions de CMDD. De fait, un dialogue régulier entre le Comité directeur et le Secrétariat de la CMDD paraît s'imposer pour améliorer le travail au cours des périodes intersessions et veiller à ce que les prestations de la CMDD répondent aux besoins de la région, et cela en synchronisation avec les échéances et engagements internationaux.</p> <p>81. Le changement climatique sera le thème structurant de la prochaine réunion de la CMDD, laquelle offrira réellement l'occasion de préparer et de formuler la position de la région sur les questions du changement climatique en vue de la prochaine Conférence sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague en 2009. La CMDD peut enrichir le dialogue sur le changement climatique en y introduisant la perspective des acteurs méditerranéens. Pour ce faire, il paraît nécessaire de mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique et sur la coopération Nord-Sud.</p> <p>82. Les principaux acquis comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'engagement qu'a pris le Comité directeur de jouer un rôle davantage proactif dans le fonctionnement de la CMDD, en particulier au cours des périodes intersessions ; • l'engagement d'interagir plus fréquemment et sur une base régulière avec le Secrétariat de la CMDD, notamment pour contribuer activement à la préparation de la prochaine réunion de la CMDD ; 	

- la création d'une équipe spéciale – dite "task force" –, chargée de préparer la prochaine réunion de la CMDD en accordant une place spéciale à l'adaptation au changement climatique ;
- la décision selon laquelle la CMDD doit se réappropriier les groupes de travail, décider elle-même de leur création et de leurs thèmes, convenir de gestionnaires de tâches, ainsi qu'il est prévu dans ses textes organiques. Plus concrètement, le Comité directeur a souligné la nécessité de revenir à l'objectif originel des groupes de travail dont ils n'auraient pas dû s'éloigner avec le temps par un glissement insidieux en faveur des CAR.

Contraintes et enseignements tirés

83. Les observations suivantes ont pu être formulées :

1. En plus de la participation de représentants du PAM/PNUJ aux manifestations de la CDD-ONU, les programmes de la CMDD et de la CDD doivent être bien synchronisés.
2. Les activités relatives aux SNDD proposées aux pays doivent être plus concrètes. Se concentrer sur un nombre limité de priorités de la SMDD aiderait les institutions concernées à s'engager plus effectivement dans le processus.
3. Intervenir au niveau sous-régional contribuerait à s'attaquer à des questions qui concernent plus directement les pays. L'approche sous-régionale doit être envisagée pour la mise en œuvre de la SMDD.
4. Il s'impose de revenir à la pratique originelle qui prévoyait un gestionnaire de tâches pour chaque groupe de travail (habituellement un pays et pas nécessairement un CAR). Les différents CAR appuient les différents groupes de travail en tant que de besoin.
5. Les CAR ont un rôle important à jouer dans le cadre de la CMDD. Leurs travaux respectifs doivent être davantage intégrés.
6. Il importe de maintenir la communication entre les membres de la CMDD, surtout maintenant que la CMDD se réunit une fois tous les deux ans. Le Comité directeur est essentiel pour maintenir cette communication.
7. L'Union pour la Méditerranée (UPM) doit faire fond sur les stratégies existantes, en particulier la SMDD. Il est nécessaire d'établir une bonne interface entre la CMDD et l'UPM. Dans le long terme, la possibilité d'un secrétariat conjoint pourrait se faire jour.

Projet de recommandations

1. ***Le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat de renforcer les travaux intersessions de la CMDD en mobilisant le Comité directeur et de maintenir une communication régulière entre les membres.***
2. ***Le Bureau est invité à se pencher et à conseiller le Secrétariat sur la création d'une "task force" chargée de préparer la prochaine réunion de la CMDD et qui mettra l'accent sur l'adaptation au changement climatique. Le Bureau souhaitera peut-être aussi proposer au Secrétariat d'envisager un groupe de travail sur le changement climatique qui explorerait les questions transsectorielles.***
3. ***Il se peut que le Bureau veuille proposer au Secrétariat d'explorer le rôle que la CMDD pourrait jouer dans le "Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée" récemment créé.***

6. Information et communication

But principal: *Le grand public et les partenaires ont connaissance et sont mieux informés des activités et réalisations du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, pour la promotion du développement durable en Méditerranée.*

Objectifs partie 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcer la sensibilisation à l'environnement parmi le grand public ; 2. accroître la visibilité du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en vue de favoriser leur application ; 3. lancer et mener des campagnes coordonnées d'information et d'éducation ainsi que des activités spéciales pour souligner l'importance de la participation du public à la conservation et à la gestion de l'environnement.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une exposition portative sur le PAM à mettre à la disposition des CAR et du Secrétariat pour des conférences et autres manifestations • Réaliser un dossier scolaire sur les activités du PAM et la Méditerranée • Revaloriser de manière régulière le site web du PAM en anglais, arabe, espagnol et français • Promouvoir les activités du PAM à travers les médias • Réviser la stratégie du PAM en matière d'information
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - Convention du Danube - ONG - Point focaux du PAM - INFO/RAC
Indicateurs/progress réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • L'Exposition est utilisée par les CAR et les composantes concernées du PAM lors d'événements/manifestations publics • Le dossier scolaire du PAM est disponible d'ici l'été 2009 • Fréquence de couverture par les médias et les publications des activités du PAM et de ses composantes • La Stratégie du PAM en matière d'information est soumise à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • 12 communiqués de presse publiés depuis janvier 2008 • L'exposition sur le PAM a été produite et présentée à la Quinzième réunion des Parties à Almeria ; manifestation du Zappion en coopération avec le Ministère hellénique de l'environnement (16.04.08) ; panneaux individuels envoyés aux CAR pour qu'ils les utilisent et les présentent • Des contacts ont été pris avec diverses instances nationales pour savoir ce qui est réalisé au plan national comme dossiers scolaires et élaborer un concept qui pourrait servir dans l'ensemble de la région. De même, des contacts directs ont été pris avec le Secrétariat de la Convention du Danube pour savoir comment ils ont élaboré un outil similaire. • Plus de 150 coupures de presse et extraits de médias depuis janvier 2008, dont le Financial Times du 22.04.08 et la chaîne de TV grecque ERT-NET du 6.05.08 • Manifestation publique organisée à Athènes, en coopération avec le Ministère hellénique de l'environnement, à l'intention du corps diplomatique en Grèce

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Organisation des célébrations de la Journée mondiale de l'environnement en appui au Siège du PNUE avec manifestation et remise de prix au lauréat régional à Athènes</i> • <i>Le site web du PAM est en ligne, régulièrement tenu à jour et relié à tous les sites individuels des CAR</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>84. Ce type de manifestation s'est avéré être une excellente assise pour consolider la visibilité du PAM et atteindre les publics visés. La manifestation du Zappion a contribué à un renforcement notable des relations entre le PAM et le corps diplomatique en Grèce, ainsi qu'avec les représentants du Ministère hellénique de l'environnement. Après la manifestation, le PAM a été contacté par le représentant diplomatique de la Bosnie-Herzégovine en Grèce pour organiser une activité similaire au niveau de son pays. En prolongement de cette manifestation, le Coordonnateur du PAM a été invité à rencontrer le Ministre adjoint des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, lors d'une visite de celui-ci à Athènes, afin de discuter d'une coopération possible à l'avenir.</p> <p>85. Des coupures et extraits de la couverture du PAM par les médias, notamment à l'occasion de la Quinzième réunion des Parties contractantes, est disponible en ligne et sur support papier.</p>	
<p>Contraintes et enseignements tirés</p> <p>86. Le site web du PAM a été mis en ligne en 2007 par le Secrétariat, en recourant à des fonds initialement affectés à une ligne générale destinée à accroître la visibilité du PAM, en attendant le remboursement par l'Italie, laquelle était chargée, à l'origine, du projet dans le cadre de l'INFO/RAC.</p> <p>87. Une fois que les fonds auront été récupérés, il sera possible d'envisager le financement et le développement de nouvelles fonctions du site web du PAM, telles qu'une structure d'appui pour l'affichage de vidéos et de galeries de photos.</p> <p>88. S'agissant de la Stratégie du PAM en matière d'information, suite à la décision de la réunion d'Almeria de charger le Secrétariat de cette question, de premières discussions ont eu lieu entre le Secrétariat du PAM et le Directeur de la DEPI/Nairobi pour faire en sorte que cette stratégie soit élaborée dans le cadre de la stratégie générale d'information des mers régionales et du PNUE.</p> <p>89. Aussi a-t-il été convenu que la Fonctionnaire chargée de l'information aurait, dans les mois à venir, des contacts étroits avec le Département Communication du PNUE afin d'examiner et d'élaborer cette stratégie dans ce cadre PNUE.</p>	
<p>Recommandations/propositions</p>	

<p>Objectifs partie 2</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Poursuivre et étendre la publication et la diffusion de brochures, dépliants, rapports, lettres d'information et autres supports d'information et renforcer le recours aux médias sous toutes leurs formes ;</i> 2. <i>élargir et renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience sur les problèmes environnementaux de la région et développer la coopération et le travail en réseau dans ce domaine.</i>
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En coopération avec les CAR, rédiger, élaborer et publier des brochures thématiques sur des questions essentielles pour la région (ressources en eau ; changement climatique ; énergie; biodiversité ; pollution) en quatre langues</i> • <i>Dans le cadre de la SMDD, réaliser une série de dépliants illustrés pour une éducation de base à l'intention de publics cibles</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Établir une banque de données photo/image sur des questions environnementales de la Méditerranée pour utilisation et échange par les composantes du PAM</i> • <i>Réaliser et publier le magazine MedOndes et la lettre d'information mensuelle MedOndes</i> • <i>Publication de numéros de la Série des rapports techniques du PAM</i> • <i>Revalorisation de la bibliothèque du PAM</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Secrétariat</i> - <i>CAR</i> - <i>INFO/RAC</i> - <i>MED POL</i> - <i>AEE</i> - <i>SMDD</i> - <i>PNUE</i> - <i>UNICEF</i> - <i>ONG</i> - <i>Réseau international des bibliothèques</i>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Brochures disponibles et régulièrement utilisées lors de manifestations publiques dans l'ensemble de la région</i> • <i>Dépliants éducatifs produits et diffusés par divers réseaux</i> • <i>Les composantes du PAM utilisent la banque de données photo/image en ligne</i> • <i>Le magazine et la lettre d'information électronique MedOndes sont publiés régulièrement et diffusés en trois langues, par voie électronique et/ou sous forme imprimée.</i> • <i>Des numéros de la Série des rapports techniques du PAM sont produits sur CD-ROM et diffusés</i> • <i>Il est fait un usage plus fréquent de la bibliothèque et des documents de référence</i>
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Brochure OMS + CD-ROM sur l'eau et l'assainissement. Ce texte fait actuellement l'objet d'une proposition de maquette par le concepteur. Des modifications finales au texte de l'OMS sont dues à la période de rédaction</i> • <i>3 numéros de la Série des rapports techniques ont été réalisés (169, 170, 171)</i> • <i>La bibliothèque du PAM a contribué à coordonner une réunion des bibliothèques méditerranéennes qui est prévue en octobre 2008. Des fonds destinés à appuyer la participation des représentants de quelques pays méditerranéens ont été mis à disposition par le membre espagnol du réseau</i> • <i>Les lettres d'information électroniques sont publiées régulièrement</i> <p><i>Les activités non encore énumérées en sont au stade préparatoire</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p>Voir ci-dessus</p>	

Contraintes et enseignements tirés

90. Le champ des activités est dans l'ensemble assez étendu pour une unité d'information plutôt restreinte (une Fonctionnaire chargée de l'information, une Assistante Information, une Bibliothécaire et une Assistante relations publiques).

91. Le Secrétariat bénéficierait grandement d'une contribution plus soutenue des CAR et des ONG dans la communication d'articles, de données et d'éléments en général à inclure dans les publications du PAM.

92. Peut-être que la création d'un Comité de rédaction régulier avec la participation de tous les CAR en plus du Secrétariat de l'Unité MED offrirait une plateforme judicieuse pour débattre des rubriques des publications, des articles et des contributions. Cela pourrait être organisé à l'occasion/lors des réunions du Comité exécutif de coordination (CEC).

Recommandations/propositions

7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives

7.1 *Questions financières*

7.1.1 *Versement des contributions*

93. La situation, au 30 juin 2008, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, s'établissait comme suit :

- Total des engagements de contribution ordinaire pour 2008 : 6 594 138 €
- Total des versements reçus en 2008 pour 2008: 389 640 € (soit 6 % des engagements pour 2008).
- Total des arriérés de contribution pour 2007 et les années antérieures: 1 794 284 €
- Total des versements reçus en 2008 pour les années antérieures: 901 826 € (soit 50 % des arriérés pour 2007 et les années antérieures).

94. Les détails des versements opérés et des contributions non acquittées figurent à l'**annexe V**.

7.1.2 *Budget-programme du PAM*

95. Les projets 2008-2009 du PAM ont été créés pour l'Unité MED, le MED POL et tous les CAR et sont en cours d'exécution conformément aux budgets approuvés par les Parties contractantes. Des révisions internes sont effectuées pour que les comptes 2006-2007 soient clôturés et que par conséquent soient clôturés tous les projets de l'exercice précédent.

96. La Section financière du Siège du PNUE à Nairobi a demandé une approbation écrite des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en raison de la séparation de l'entité de Serbie et Monténégro en deux pays distincts. Il est par conséquent nécessaire d'apurer les engagements de contribution relatifs à 2006 et 2007 (se montant à 36 000 €) et d'instituer le Monténégro – pays riverain de la Méditerranée – avec une contribution évaluée à 1 294 € par an.

Projet de recommandations

1. **Compte tenu du faible pourcentage de contributions reçues en 2008 pour 2008 par comparaison avec les années précédentes (75%), le Bureau souhaitera peut-être inviter le Secrétariat à demander à Nairobi d'envoyer des lettres de rappel urgentes aux Parties contractantes pour qu'elles règlent leurs contributions.**
2. **Sur base de l'accord des Parties contractantes à Almeria (Espagne), le Bureau est invité à approuver que le Secrétariat informe officiellement la Section financière à Nairobi de la décision des Parties contractantes à ce sujet.**

7.2 Questions concernant le personnel

97. **Coordonnateur adjoint** (Poste n°: MEL-2322-2904-2664-1102-00): le poste a été annoncé et l'avis de vacance de poste affiché sur le système Galaxy le 18 avril 2008, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 17 juin 2008. Tous les Points focaux du PAM ont été informés de l'ouverture du poste par e-mail en date du 21 avril 2008. 236 dossiers de candidature au poste ont été reçus; un comité de sélection a été constitué par Nairobi. Une liste de présélection a été établie en consultation avec Nairobi pour les candidats devant passer un entretien.

98. Mise en place d'une Unité de gestion de projet pour l'exécution de la Composante régionale du projet FEM de "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", laquelle comprend:

- **Gestionnaire de projet FEM** (Poste n°: GFL-2328-4727-2731-1101-00): le poste est en cours de reclassement.
- **Expert FEM en milieu marin et côtier méditerranéen**: la création d'un poste en classe L-3 est dans l'attente de l'approbation du PNUE.
- **Assistante administrative FEM** (Poste n°: GF-6030-0609-1321): le poste est en cours de reclassement.

99. Une fois que l'accord de coopération interne entre la DGEF et Nairobi aura été signé, un appel à candidatures sera publié afin de pourvoir ces postes.

Administrateur de programme MED POL (Poste n°: MEL-2322-2918-2664-1102-00): le processus de sélection est achevé. M. Michail Angelidis, ressortissant grec, a été sélectionné et nommé à ce poste à la classe P-4 à compter du 10 janvier 2008.

Assistante des services de conférence (Poste n°: OTO-27800-EL-L002): le poste a été annoncé en interne, dans la presse locale et au sein des autres bureaux des Nations Unies à Athènes. L'avis de vacance de poste a également été affiché sur le système Galaxy le 16 avril 2008 pour 30 jours. Le processus de sélection est en cours.

Secrétaire MED POL (Poste n°: MEL-2322-2918-2664-1301-00): le poste a été annoncé sur le système Galaxy le 10 décembre 2007 pour 30 jours. Le processus de sélection est achevé. Mme Nathalie Gomez a été nommée à ce poste.

Consultants travaillant dans les locaux du PAM/PNUE :

La mission de M. Philippe Alirol, chargé de suivre les questions de la CMDD, a été prorogée du 1^{er} mai au 31 juillet 2008.

Mme Giovanna Agostinelli a travaillé comme experte régionale pour le projet FEM PDF-B "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" du 1^{er} juin 2006 au 31 juillet 2008. Son recrutement a été en partie financé par l'Italie.

7.3 Questions administratives

100. En décembre 2007, le REMPEC a emménagé dans les nouveaux bureaux mis à sa disposition et refaits à neuf par le Gouvernement de Malte. Le Centre est accueilli à Malte depuis sa création en 1976 et il avait, depuis lors, toujours opéré à partir de ses premiers bureaux situés sur l'île Manoel. Les nouveaux bureaux, fort bien situés sur les quais du Grand Port de La Valette, offrent au Centre des aménagements plus fonctionnels et modernes. Ce nouveau siège du REMPEC, au 'Foyer Maritime' de La Valette, a été officiellement inauguré le 2 mai 2008 par M. Lawrence Gonzi, Premier ministre de Malte, en présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), et de M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Partie B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)

Buts principaux: *Faciliter la mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS, du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices, du Protocole "déchets dangereux", ainsi que leur entrée en vigueur*

Objectif	<i>Faciliter le financement des PAN</i>
Résultats escomptés	<i>Les interventions de réduction de la pollution prévues par les PAN sont financées</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CE, BEI, Banque mondiale, FEM</i>
Indicateurs/progress réalisés	<i>Projets financés dans 10 pays</i>
<i>Résultats obtenus à ce jour</i>	<i>44 projets ont été identifiés et sont maintenant en négociation</i>
Principales réalisations	
<p>101. Dans le cadre du volet "réduction de la pollution" de l'Initiative Horizon 2020 de la CE, la BEI s'est employée, en coopération étroite avec le MED POL, à identifier un certain nombre de projets à financer. Les projets ont été retenus par la BEI parmi les interventions prioritaires consignées par les pays dans leurs PAN établis dans le cadre de la mise en œuvre du PAS. 44 projets ont été recensés comme bancables et des négociations sont désormais en cours entre la BEI et les autorités nationales respectives sur les clauses et conditions des prêts. Parallèlement, le nouveau Partenariat stratégique FEM a été finalisé et approuvé par le Conseil du FEM. Le Partenariat est aussi appelé à contribuer à la mise en œuvre des PAN tant pour le renforcement des capacités que pour le financement de projets. Le Partenariat comporte deux composantes, l'une gérée par le PNUE pour le renforcement des capacités et l'autre par la Banque mondiale pour le financement de projets. Le financement de projets par la BEI dans le cadre d'Horizon 2020 et le financement de projets par la Banque mondiale dans le cadre du Partenariat FEM constituent une synergie très prometteuse en cela qu'ils répondent aux mêmes objectifs, à savoir financer et aider la mise en œuvre des PAN, dans différents pays et sous différents angles, la BEI couvrant des projets/investissements importants et la Banque mondiale des projets/investissements de taille plus réduite. Des progrès tangibles, à savoir le financement effectif de projets, sont escomptés en 2009.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

But principal: *Suivre l'efficacité des mesures nationales prises en application des Protocoles*

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aider les pays à formuler et mettre en place des programmes nationaux de surveillance continue 2. Actualiser la méthodologie des Bilans de base nationaux (BBN) 3. Élaborer un jeu complet d'indicateurs de pollution marine
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bases de données nationales et régionales 2. La méthodologie et le contenu des BBN sont actualisés 3. L'aptitude des Parties contractantes à évaluer les indicateurs de pollution marine est renforcée
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 2. CE (Registre européen des émissions de polluants (EPER)) 3. AEE et Plan Bleu
Indicateurs/progrès réalisés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes nationaux de surveillance continue signés; données soumises 2. BBN actualisés 3. Évaluations établies sur la base d'indicateurs
Résultats obtenus à ce jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des données de la surveillance continue ont été reçues de sept pays; cinq nouveaux programmes de surveillance continue ont été finalisés 2. Des BBN ont été actualisés 3. Des travaux conjoints ont été menés avec l'AEE (dans le cadre d'EMMA et d'Horizon 2020) et avec le Plan Bleu
Principales réalisations	
<p>102. Des accords portant sur de nouveaux programmes de surveillance continue pour l'exécution d'activités en 2008 et 2009 ont été finalisés avec l'Égypte, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, après des missions effectuées dans ces pays.</p> <p>103. Des données de la surveillance continue ont été reçues de l'Albanie (2006-2007), de Chypre (2007), d'Israël (2006), du Maroc (2007), de la Slovénie (2006), de la Tunisie (2007) et de la Turquie (2007). Les données ont été chargées dans la base MED POL sur la surveillance continue.</p> <p>104. MED POL a signé des mémorandums d'accord prévoyant une assistance financière à l'Albanie, la Croatie, le Monténégro et la Slovénie, pour la mise en œuvre du programme MYTIAD (utilisation de moules en cages pour l'évaluation de la pollution dans les eaux côtières de la mer Adriatique). Le programme est en cours et sera mené à bien en janvier 2009.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le contenu et le logiciel du Bilan de base national (NBB) des émissions/rejets de polluants ont été actualisés et sont désormais prêts pour le deuxième exercice qui sera réalisé en 2009. 2. Le MED POL a participé avec l'AEE à l'élaboration d'indicateurs de pollution marine, en prenant part à des ateliers et des réunions. Le MED POL a aussi pris part aux travaux d'EMMA sur la comparaison et la convergence des indicateurs marins de l'AEE avec ceux élaborés par les conventions de mers régionales (y compris la Convention de Barcelone). Il s'agit de parvenir à un accord sur des indicateurs de pollution marine paneuropéens. 3. Le MED POL collabore en outre avec l'AEE et le Plan Bleu à l'élaboration d'indicateurs devant servir à la surveillance continue et à la notification de progrès de l'Initiative Horizon 2020. 	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

But principal: *Renforcer les capacités des autorités nationales en matière de notification, recueil des informations, transfert de technologies, systèmes d'inspection et surveillance continue*

Objectifs	1) <i>Rendre opérationnelle la Phase I de l'Infosystème MED POL</i> 2) <i>Mettre en place l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) (PRTR, en anglais)</i>
Résultats escomptés	1. <i>L'intranet et le rapport en ligne sont opérationnels pour le MED POL</i> 2. <i>les formulaires de rapports et la base de données IETMP sont instaurés</i>
Composantes du PAM et/autres partenaires impliqués	1. <i>INFO/RAC</i> 2. <i>CIS-ONUDI</i>
Indicateurs/progrès réalisés	1. <i>Système opérationnel</i> 2. <i>L'IETMP est établi et opérationnel</i>
Résultats obtenus à ce jour	1. <i>L'intranet et le système en ligne sont en cours de finalisation et d'essai</i> 2. <i>L'infosystème et la base de données sont actualisés; négociations actives en cours avec les pays pour un IETMP élargi (Turquie, Maroc, nouveau (Syrie), assistance à un IETMP élargi (Égypte)</i>
Principales réalisations	
<p>105. La coopération avec l'INFO/RAC s'est poursuivie pour mener à bien la première phase de la mise en place de l'Infosystème MED POL. Le module intranet a été achevé et est testé, et quelques travaux restent à faire concernant le système de rapports en ligne pour les données de la surveillance continue. Un accord a été signé avec l'INFO/RAC pour définir les tâches escomptées qui devront être exécutées d'ici la fin 2008.</p> <p>106. En coopération avec le CIS-ONUDI, le système d'information et la base de données pour l'IETMP ont été actualisés avec succès. Les négociations se sont poursuivies avec la Turquie, le Maroc et l'Égypte pour élargir notablement la couverture du projet, et avec la Syrie, qui a exprimé la volonté de participer, pour lancer un nouveau projet.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

But principal: *Réduire les impacts sur le milieu marin des débris et du dessalement de l'eau de mer*

Objectif	<i>Élaborer un plan régional de gestion des débris</i>
Résultats escomptés	<i>Un plan d'action</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Mers régionales/PNUE, ONG</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Élaboration de plans régionaux et nationaux</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Les travaux sur la mise à jour de l'évaluation et sur le plan régional sont en cours</i>

Principales réalisations
107. La publication "Sensibilisation à moyen terme du public à la gestion des déchets marins en Méditerranée", établie en coopération avec trois ONG, est en cours de traduction en arabe en vue d'une diffusion plus large. Avec l'appui des Mers régionales/PNUÉ, l'évaluation de la situation et de la gestion des déchets marins en Méditerranée a été mise à jour par le Secrétariat avec le concours d'ONG. La nouvelle évaluation est utilisée pour la préparation d'une Stratégie/Plan d'action de gestion des déchets marins. La Stratégie sera examinée par une réunion d'experts en septembre, puis soumise aux Parties pour approbation.
Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP))

2.1 Production et consommation

Buts principaux: *Le CAR/PP, en s'acquittant de sa mission de promotion de la production et de la consommation durables, mettra spécialement l'accent sur deux domaines pour lesquels il possède une expérience notable et un grand potentiel: la diffusion de la compétitivité verte, à travers l'initiative GRECO, ainsi que le lien entre consommation et changement climatique. La compétitivité verte reconnaît que la mobilisation du secteur privé et, plus concrètement, du tissu des entreprises méditerranéennes est un élément de première importance puisque c'est ce secteur qui appliquera, en dernière instance, des modes de production plus durables. Dans le domaine de la consommation et du changement climatique, l'objectif clé qui a été fixé est d'identifier des modes de consommation durables, ainsi que d'apporter de nouveaux éléments en vue d'améliorer les politiques de changement climatique.*

C'est dans cette ligne de travail que le programme de travail 2008 sur la production et la consommation durables a été élaboré. Il comprend les activités que le Centre réalisera en 2008.

Objectif 1	Examiner les tendances des pays de la Méditerranée en ce qui concerne les mesures favorisant l'adoption de la production durable par les entreprises. Étude sur l'état de la production et la consommation durables dans le secteur industriel
Résultats escomptés	<i>Préparer et publier une étude sur la production et la consommation durables dans le secteur industriel</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Pays méditerranéens</i>
Indicateurs/progress réalisés	<i>Préparation de l'étude et traduction en trois langues (anglais, français et espagnol).</i>

Principales réalisations

108. Dans le fil de l'étude qui, à l'origine, était intitulée *État de la production plus propre dans les pays du Plan d'action pour la Méditerranée*, une nouvelle édition de l'étude faisant le point des connaissances sur la production durable en Méditerranée est en cours en 2008. Ce travail concernera essentiellement la production durable dans les secteurs industriels, pour chacun des pays de la Méditerranée. Il est également prévu d'introduire la question de la consommation durable dans ces secteurs.

109. Jusqu'à présent, le domaine et la méthodologie de l'étude ont été définies, des candidats susceptibles de fournir un appui technique à son élaboration ont été contactés. De même, des contacts ont été pris avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), qui a fait part de son appui et de son intérêt à coopérer avec le Centre à la diffusion du document.

110. Le but est d'obtenir le soutien de chacun des Points focaux, afin qu'ils fournissent des données actualisées sur la situation dans leurs pays respectifs. De même, d'autres agents collaboreront, comme les associations méditerranéennes d'industriels, l'UMCE-BusinessMed et l'ASCAME.

111. Cette étude, qui sera menée au cours de l'année 2008 et publiée en 2009, en anglais, français et espagnol, constituera une source d'information essentielle pour l'analyse des tendances générales de la région méditerranéenne dans ce domaine.

Contraintes et enseignements tirés

Recommandations/propositions

Objectif 2	Analyser les tendances de la consommation en Méditerranée: Étude sur les tendances de la consommation dans la région
Résultats escomptés	<p><i>Obtenir un document qui établisse les liens entre les tendances de la consommation et celles du changement climatique dans le bassin méditerranéen, en tant qu'instrument précieux pour soutenir le développement d'un régime climatique plus performant, avec l'inclusion de la consommation, ce qui permettrait d'établir, de manière plus efficace, des politiques de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle nationale et mondiale</i></p> <p><i>Apporter une contribution novatrice à la communauté mondiale pour la présenter à la CoP14, en tant qu'instrument politique</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Parties contractantes et communauté internationale</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapport et brochure achevés</i> - <i>Identification des lacunes et des domaines de travail relatifs à la consommation et au changement climatique</i> - <i>Rapport inclus dans programme de travail de 5 ans (2010-2014) du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation pour le domaine prioritaire du changement climatique</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>112. Cette activité consiste à exécuter les aspects techniques d'une étude sur les tendances de la consommation en région méditerranéenne, en s'attachant à leurs relations avec les émissions de gaz à effet de serre. De même, le contenu du rapport sera établi et adapté pour sa diffusion.</p> <p>113. Pendant la période considérée, le programme de travail sur la consommation et le changement climatique a été élaboré pour définir l'activité et le domaine de l'étude, ainsi que les objectifs généraux. En outre, des experts ont été identifiés et des contacts préliminaires ont déjà été établis avec eux pour la préparation de l'étude.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

Objectif 3	Conférence méditerranéenne sur la production et la consommation durables (PCD)
Résultats escomptés	<i>Tenir un séminaire sur la PCD.</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Identification des besoins et des priorités de la PCD dans les pays méditerranéens.</i> - <i>Création d'associations avec des acteurs pertinents afin d'exécuter un ou plusieurs projets pilotes sur la PCD</i> - <i>Suivi de l'activité du projet pilote et des résultats de l'atelier.</i> - <i>Participation de la région méditerranéenne au Processus de Marrakech</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>114. Un premier projet a été établi sur la structure et le contenu de la première réunion méditerranéenne concernant la production et la consommation durables, que le CAR/PP organise en collaboration avec le Processus de Marrakech. Cette réunion est tout à fait opportune, car aucune réunion régionale du Processus de Marrakech ne s'est encore tenue en région méditerranéenne, et elle sera un jalon important pour le Centre.</p> <p>115. Un rapport sur ce projet a été transmis à la DTIE/PNUE ,qui est chargée de coordonner le Processus de Marrakech et qui a apporté son soutien à la réunion ainsi qu'à des représentants d'autres organisations ou entités qui travaillent dans le domaine de la production et de la consommation durables en région méditerranéenne. De plus, des experts sont actuellement contactés pour participer à la réunion en tant que conférenciers.</p>	

<p>116. À cet égard, M. Desta Mebratu est invité à participer pour expliquer le processus régional pour la production et la consommation durables en Afrique, dont il est le coordonnateur, et dans lequel sont déjà impliqués plusieurs pays méditerranéens. En ce qui concerne le thème de la consommation et du changement climatique, des experts ont été identifiés et des premiers contacts ont été établis afin de les associer à la réunion. Une réunion a également eu lieu avec une équipe de l'OCDE qui travaille dans le domaine de la consommation durable, afin d'identifier des synergies pour la conférence, principalement dans le domaine de la consommation et du changement climatique ainsi que dans celui de l'éducation pour une consommation durable.</p> <p>117. Pour le moment, il est prévu que la réunion aura lieu en octobre. Elle traitera, à l'échelle globale et régionale, de questions de première importance comme: la promotion d'alternatives durables de développement économique ; la relation entre consommation et changement climatique ; le rôle des gouvernements, des organisations de coopération et de la société civile en vue de favoriser une prise de conscience et l'adoption de prescriptions de consommation durables à l'intention du grand public.</p>
<p>Contrainte et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 4</p>	<p><i>Créer des associations avec des acteurs clés dans le domaine de la PCD</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Bilan des connaissances sur la production et la consommation durables dans le secteur industriel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Identification des besoins et des priorités en matière de PCD dans les pays méditerranéens.</i> - <i>Création d'associations avec des acteurs pertinents afin d'exécuter des projets pilotes concernant la SCP</i> - <i>Suivi de l'activité du projet pilote et des résultats de l'atelier</i> - <i>Participation de la région méditerranéenne au Processus de Marrakech</i>
<p>Composantes du PAM et/ou partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<p><i>Contacts pris avec les parties intéressées identifiées, activités de coopération conjointes, accords signés</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p>118. Au cours des cinq premiers mois de 2008, des réunions ont eu lieu avec divers acteurs et des contacts informels ont été établis en vue d'identifier les possibilités de collaboration et de développement d'activités conjointes dans le cadre des principales initiatives internationales en faveur de la production et de la consommation durables, telles que le Programme stratégique du PNUE pour la période 2010-2013 et le Processus de Marrakech et, plus spécifiquement, différentes sections de l'OCDE (consommation au niveau des politiques, tendances de consommation liées au changement climatique, production durable), l'Agence européenne pour l'environnement, des experts internationaux du monde universitaire, le PNUE (section de la production et de la consommation), Greenpeace et le WWF. Dans la même ligne d'activités, le CAR/PP a participé à la conférence SCORE qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2008, un forum d'experts en production et consommation durables provenant d'universités, d'organisations internationales et de la société civile. Le Centre a assisté, en tant qu'observateur, à la Task Force sur les modes de vie durables qui est animée par la Suède, dans le cadre du Processus de Marrakech.</p>	

Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

Objectif 5	<i>Promouvoir le dialogue et le débat avec les parties prenantes</i>
Résultats escomptés	<i>Étude faisant le point des connaissances sur la production et la consommation durables dans le secteur industriel</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires	<i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale</i>
Indicateurs/progress réalisés	<i>Favoriser le dialogue et le débat entre les experts sélectionnés, afin d'établir les points essentiels tant pour l'Étude sur les tendances de la consommation en Méditerranée que pour la définition de la manifestation parallèle qui aura lieu pendant le CoP14 de Poznan</i>
Principales réalisations	
<p>119. En vue de promouvoir dialogue et débats pour recueillir des contributions à l'étude sur les tendances de la consommation en région méditerranéenne, le CAR/PP a identifié des experts et des acteurs clés et a établi des contacts préliminaires fructueux pour leur participation à une réunion de travail ayant pour but de créer les conditions nécessaires pour que les priorités en matière de production et de consommation durables soient bien communiquées aux acteurs concernés.</p> <p>120. Des contacts préliminaires positifs ont également été pris pour qu'ils s'impliquent dans le processus, et l'activité a fait l'objet d'une définition générale. Une première réunion d'un groupe restreint d'experts a eu lieu début mai.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 6	<i>Promouvoir les principes de la réduction intégrée de la pollution (IPPC) dans les pays méditerranéens</i>
Résultats escomptés	<i>Tenir un séminaire sur l'IPPC dans les pays méditerranéens.</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale</i>
Indicateurs/progress réalisés	<i>Sensibiliser les pays méditerranéens aux principes et à l'application de l'approche IPPC dans le secteur industriel Susciter l'intérêt des pays méditerranéens pour la mise en place d'initiatives destinées à appliquer les principes IPPC</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>121. Cette activité est exécutée dans le cadre du programme de collaboration entre le PAM, la Commission européenne et l'Initiative Horizon 2020, dans le but de soutenir les initiatives existantes en Méditerranée, d'unir leurs efforts et de leur conférer une impulsion nouvelle pour les aider à atteindre l'objectif de dépollution de la région. Le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) a organisé la réunion avec la collaboration du bureau IPPC, de la Commission européenne, du MED POL et de VITO.</p> <p>122. La réunion s'est tenue en juin 2008 au bureau IPPC de Séville, centre névralgique pour l'application de l'IPPC en Europe, qui a apporté son soutien et a participé à la réunion. Les participants à l'atelier - 45 personnes provenant d'Algérie, d'Allemagne, de Belgique, d'Égypte, d'Israël, du Liban, de Libye, de Turquie, du Maroc, de Syrie, de Tunisie et d'Espagne – ont manifesté un intérêt tout particulier pour les systèmes de prévention existants, les possibilités de normaliser les permis demandés dans chacun des pays et la disponibilité des BREF - documents de référence sur les MTD.</p> <p>123. À l'issue de l'atelier, un relevé de conclusions a été établi, soulignant notamment l'importance de la prévention et du contrôle pour rendre durable le développement industriel et la notion que le profit n'est pas incompatible avec les améliorations environnementales.</p> <p>124. S'agissant des BREF, bien qu'ils aient été établis conformément aux exigences européennes, l'on a jugé qu'ils pourraient aussi être utiles aux pays non européens, lesquels ont ainsi demandé à être inclus comme observateurs lors des prochaines réunions d'examen.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 7</p>	<p><i>Application des MTD, des MPE et des technologies plus propres – gestion durable des zones industrielles</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Diffuser les pratiques les plus propres en Méditerranée.</i></p> <p><i>Objectifs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'une gestion durable de 5 zones industrielles en Tunisie.</i> - <i>Formation de consultants aux méthodes GEDZI en Tunisie.</i> - <i>Création d'un Groupe de maintenance et de gestion (GMG) dans le réseau de la Tunisie afin de faciliter l'échange de données d'expériences et d'informations</i> - <i>Formation de consultants aux méthodes GEDZI en Algérie et au Maroc, pour l'établissement d'un plan d'application dans chacun des deux pays.</i> - <i>Création d'études de cas dans la région méditerranéenne pour "la base de données GRECO"</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Programme d'aménagement côtier (PAC) "Maroc": Maroc; PAC "Espagne": Espagne</i> 2) <i>Projet GEDZI: Tunisie, Maroc et Algérie.</i> 3) <i>Manifestations du CAR/PP: pays méditerranéens dans lesquels des ateliers et réunions sont organisés</i> 4) <i>Traduction des BREF: Espagne</i>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) <i>PAC "Maroc": participation à l'atelier sur le tourisme (Maroc) ; Guide pour les hôtels</i> 2) <i>PAC "Espagne": étude achevée (région du PAC espagnol), organisation de deux ateliers de formation (région du PAC espagnol); études et documents adressés sur les bonnes pratiques de PAC à la région concernée d'Espagne</i>

	<p>3) <i>Gestion durable des zones industrielles – Projet GEDZI:</i> A. <i>Application de la formation aux animateurs de GMG (7 à 16 au total).</i> B. <i>Chaque animateur de GMG contribue à la réalisation de 5 à 15 études de cas</i> C. <i>Fonctionnement du réseau GMG</i> D. <i>Évaluation positive de l'expertise fournie par les animateurs de GMG</i> E. <i>Disponibilité d'un plan pour la répliquabilité au Maroc et en Algérie.</i></p> <p>4) <i>Manifestations du CAR/PP: réduction de la production de déchets, de la consommation d'énergie, des matériaux de rebut, promotion d'associations locales et écologiques de consommation, etc.</i></p> <p>5) <i>Les BREF sont traduits en espagnols et adressés au Ministère espagnol de l'environnement</i></p>
--	---

Principales réalisations

125. Dans le domaine des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des technologies plus propres (TPP), le CAR/PP compte mener diverses activités en 2008 afin de diffuser leur application..

126. Le Centre participera à deux Programmes d'aménagement côtier (PAC): l'un au Maroc et l'autre en Espagne (Almería), en collaboration avec le CAR/PAP du Plan d'action pour la Méditerranée avec lequel deux accords ont déjà été signés à ce sujet. La participation du CAR/PP au PAC "Maroc" consiste à diffuser les bonnes pratiques de gestion interne dans le secteur hôtelier, à l'occasion d'un séminaire sur le tourisme durable qui sera organisé dans le cadre du projet au cours du second semestre 2008. À cet effet, le Centre présentera ses lignes directrices pour de bonnes pratiques de gestion interne dans les hôtels. Dans le cadre du projet PAC "Espagne", le CAR/PP élaborera une étude préliminaire sur le tissu industriel dans la zone du projet (Almería). Pour mener à bien les actions prévues, il est en contact avec le CAR/PAP, coordonnateur des activités qui seront menées pendant le second semestre 2008, selon l'échéancier des projets défini par l'agenda du CAR/PAP.

127. En outre, le CAR/PP souhaite établir des lignes directrices afin que les manifestations qu'il organise, en particulier leur logistique, soient réalisées d'une manière plus respectueuse de l'environnement. À cet égard, le Centre a rencontré le représentant du PNUE qui est chargé des projets relatifs aux achats verts. Des idées et des contacts utiles ont été échangés pour une plus grande prise en compte des considérations écologiques dans l'organisation des réunions et manifestations.

128. Ce projet, qui a débuté l'an passé, vise à renforcer les capacités de la Tunisie en matière de gestion durable des zones industrielles dans le pays. À cet effet, et avec le concours d'un moniteur international, six gestionnaires de zones industrielles seront formés selon une méthodologie spécifique appelée GEDZI, qui est développée par le PNUE et l'Agence allemande de coopération technique GTZ, ainsi que par d'autres acteurs de premier plan.

129. En mars 2008, une réunion a été organisée avec les consultants tunisiens et les gestionnaires des zones industrielles concernées ; elle avait pour objet de résoudre les problèmes rencontrés au cours de l'application des plans d'action préétablis, en recourant à la méthode dite de "groupe de soutien à l'action".

<p>130. À la fin de la réunion, une réception a été organisée avec les institutions participant au projet.</p> <p>131. En avril, le Centre a organisé la deuxième des quatre sessions de formation prévues par le projet GEDZI. Lors de cette session, de nouveaux outils utiles à la bonne gestion des zones industrielles ont été présentés. Les gestionnaires ont expliqué les premières actions réalisées dans leurs zones industrielles respectives, de nouvelles idées ont été avancées pour le règlement des problèmes/conflits et de nouveaux plans d'action établis.</p> <p>132. À l'issue de cette formation, les consultants locaux seront en mesure de répliquer la méthode GEDZI dans d'autres zones industrielles de Tunisie. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de créer un réseau de gestionnaires de zones industrielles en Tunisie et de publier au moins 30 études de cas, qui rassembleront les actions réalisées dans chacune des zones participantes.</p> <p>133. La réplification de ce projet dans d'autres pays de la Méditerranée, plus précisément en Algérie et au Maroc, est prévue pour la fin 2008 et en 2009.</p> <p>134. La bonne gestion des zones industrielles est une étape indispensable pour inciter les entreprises à appliquer une gestion plus durable des ressources.</p> <p>135. Le projet est cofinancé par l'agence allemande GTZ et bénéficie de l'appui du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET).</p>
Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

Objectif 8	<i>Outils axés sur les produits (écolabels, achats verts, etc.), responsabilité sociale des entreprises</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Sensibiliser les acteurs concernés aux possibilités associées à l'écolabellisation</i> - <i>Accroître la durabilité dans le secteur textile en Syrie</i> - <i>Susciter dans l'industrie textile un plus grand intérêt à l'égard de l'écolabellisation européenne, de sa procédure, de ses critères, et des débouchés qu'elle offre sur le marché</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Syrie
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre des entreprises accordant une évaluation positive aux informations transmises lors de l'atelier.</i> - <i>Mesures adoptées pour la diffusion de l'écolabellisation.</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>136. Cette activité consiste à examiner les outils qui existent actuellement, du point de vue et selon l'approche du produit. Ces outils constituent un lien entre la production et la consommation durables ; ils doivent pouvoir aider le consommateur à choisir des produits fabriqués selon des critères plus durables et inciter le producteur à adopter ces outils pour ses produits et pratiques d'entreprise.</p> <p>137. Dans ce but, il est prévu d'organiser, conformément à la demande du Point focal syrien, un projet pour promouvoir l'utilisation des écolabels dans l'industrie textile de ce pays. À cette fin, le Centre a contacté le PNUE, qui développe le projet "<i>Permettre aux pays en développement de saisir les possibilités d'écolabellisation – Renforcement des capacités et assistance technique aux industries et gouvernements dans les économies en développement</i>". De même, le CAR/PP a eu une entrevue avec les responsables de l'écolabellisation à la DG Environnement de la Commission européenne.</p> <p>138. Au titre du projet, un séminaire en Syrie a été prévu par accord mutuel avec le MED POL, en tirant parti d'un séminaire parallèle tenu conjointement par les deux institutions, de manière à créer le plus de synergies possible. Il a été décidé de programmer les deux activités pour novembre 2008.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 9</p>	<p>Promotion de modes de vie durables</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Sensibiliser les citoyens à la manière dont leurs pratiques de consommation affectent l'environnement (en particulier, le changement climatique), afin d'induire des critères de consommation et des modes de vie plus durables.</i></p> <p><i>Préparer et diffuser des documents d'information et mener des campagnes sur la consommation durable et sur les modes de vie basés sur le Plan d'action pour la consommation durable et sur le plan de diffusion de revues de consommation durable établi par ECODES pour le CAR/PP</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale.</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réalisation de documents et supports d'information sur la consommation durable</i> - <i>Diffusion de documents et supports auprès des groupes cibles (représentants de la société civile, consommateurs, jeunes, etc.).</i> - <i>Observations formulées par les agents et institutions participant à la campagne de sensibilisation</i> - <i>Rehaussement de la visibilité du CAR/PP en tant que promoteur de la consommation durable en région méditerranéenne</i> - <i>Diffusion aux publics cibles</i> - <i>Plus grande sensibilisation du public à la manière dont ses pratiques de consommation affectent l'environnement, en particulier le changement climatique</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>139. Afin de diminuer la consommation d'énergie par habitant, la production de déchets provenant du mode de vie des individus, la consommation d'eau et d'autres gestes de la vie quotidienne qui ont un impact sur l'environnement et sur le développement social et économique des sociétés, le CAR/PP va mettre en œuvre plusieurs actions destinées à promouvoir des modes de vie plus durables. Ainsi est-il prévu de réaliser des publications et de diffuser des documents et supports qui encouragent des pratiques plus durables dans nos habitudes de consommation quotidiennes.</p> <p>140. À ce jour, les représentants de diverses organisations ou programmes œuvrant à la promotion de la consommation durable en Méditerranée ont été contactés (DTIE/PNUE, YouthXchange, projet LOLA, ECODES, réseau de la CEE) afin de connaître leurs principales initiatives en vue de mettre en place des filières de coopération, soit pour renforcer la diffusion en région méditerranéenne des initiatives existantes soit pour appuyer de nouvelles initiatives prises par le Centre afin d'accroître la sensibilisation de la population méditerranéenne.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 10</p>	<p>Organisation d'une manifestation parallèle</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Inclure la consommation dans les approches des accords sur le changement climatique, de manière à instaurer un système reposant sur la participation de tous les pays et à même de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.</i></p> <p><i>Inculquer le plus largement possible la notion qu'il importe d'inclure la consommation dans les approches des accords sur le changement climatique</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale.</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Travail avec les parties concernées</i> - <i>Organisation d'une manifestation parallèle</i> - <i>Accès aux médias et incidences sur ceux-ci</i> - <i>Introduction de questions relatives à la consommation dans les débats sur le changement climatique</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>141. Il est proposé d'organiser une manifestation parallèle dans le cadre de la prochaine Conférence des Nations unies sur le changement climatique (CoP14), qui aura lieu à Poznan, en Pologne, du 1^{er} au 12 décembre 2008. Cette réunion a pour objectif principal de frayer la voie aux accords de l'après-Kyoto, lesquels devront être atteints au cours de la CoP15 qui se tiendra au Danemark en 2009. Comme il a été indiqué plus haut, au cours des deux prochaines années les débats devront conduire, à la CoP15 de 2009 (Danemark), à un accord mondial avec des engagements de réduction des émissions beaucoup plus ambitieux que ceux que prévoyait le Protocole de Kyoto.</p>	

<p>142. Cela étant, le CAR/PP a considéré qu'il était primordial d'organiser une manifestations spéciale consacrée à la consommation finale des pays et à l'empreinte climatique qui lui est associée, et d'examiner comment cette nouvelle approche de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre peut constituer un outil essentiel pour ajuster et négocier les objectifs de réduction d'émissions dans les différents pays, tout en facilitant l'inclusion des pays en développement.</p> <p>143. Cette manifestation servira de vecteur pour présenter des études sur l'empreinte carbonique associée à la consommation, que le CAR/PP a récemment réalisées et qui sont, en somme, des travaux dans un domaine phare à l'échelle internationale. À cet égard, il sera hautement stratégique d'impliquer dans la conception et l'organisation de la manifestation parallèle des partenaires de grand renom et d'un poids considérable en la matière par leur expérience.</p> <p>144. Des données pertinentes sur la consommation et le changement climatique ont été relevées, des institutions ayant fait œuvre pionnière dans ce domaine, et des experts internationaux ont été recensés durant les études entreprises par le CAR/PP sur l'empreinte carbonique associée à la consommation, grâce à quoi un programme provisoire pouvant servir de base de travail a été défini. En outre, divers acteurs de premier plan ont déjà été identifiés en vue de leur participation ou de leur association active à la manifestation parallèle: OCDE, Agence européenne pour l'environnement, Université technique de Trondheim (réunions en avril 2008) et la section de production et de consommation du PNUE. De même, des contacts ont été amorcés avec les services catalan et espagnols chargés du changement climatique.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 11</p>	<p><i>Diffusion de l'approche basée sur la consommation et le changement climatique</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Diffuser l'approche basée sur la consommation dans les politiques sur le changement climatique</i> - <i>Faire connaître les conclusions du CAR/PP concernant la consommation associée au changement climatique</i> - <i>Faire en sorte que le Centre occupe une position de premier plan et soit reconnu dans son domaine, aussi bien en Méditerranée que sur le plan international</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Couverture par la presse</i> - <i>Participation à des forums</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>145. Dans la perspective à court terme des <i>CoP</i> de Poznań (2008) et du Danemark (2009), afin de diffuser l'approche basée sur la consommation liée au changement climatique ainsi que les travaux du CAR/PP, et positionner le Centre comme acteur de premier plan dans ce domaine, le CAR/PP présentera ses travaux dans des forums aux publics bien ciblés. Dans le même temps, il mettra en œuvre une stratégie personnalisée avec les médias, dans le but de susciter le plus de retentissement possible au niveau du débat international entourant les engagements de réduction d'émissions de l'après-Kyoto et de favoriser la prégnance de cette question dans les politiques méditerranéennes.</p> <p>146. Des premiers contacts ont été pris pour l'éventuelle participation d'experts de renom à la table ronde méditerranéenne sur la production et la consommation durables en Méditerranée (date et lieu provisoires : octobre, Barcelone), dans le but de diffuser les études en cours sur la consommation et le changement climatique. D'autre part, des contacts préliminaires ont été pris pour l'organisation d'une éventuelle manifestation spécifique chargée de diffuser les travaux menés par le CAR/PP.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

Objectif 12	<i>Étude sur la consommation et le changement climatique</i>
Résultats escomptés	<i>Mettre à disposition les résultats de l'étude analytique des tendances de la consommation dans la région méditerranéenne, en vue d'une diffusion à grande échelle (voir ci-dessous)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Publication du rapport et du dépliant</i> - <i>Diffusion dans le contexte du changement climatique</i> - <i>Communication à la table ronde sur la production et la consommation durables dans la région méditerranéenne</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>147. Dans la perspective de l'organisation de la manifestation parallèle à la <i>CoP</i> de Poznan, le CAR/PP propose d'élaborer un rapport stratégique qui sera présenté dans ce contexte. Ce rapport aura pour objet de regrouper les principales analyses entreprises par le Centre dans le domaine de la consommation et du changement climatique, ainsi que de présenter les tendances en région méditerranéenne, des recommandations et les éventuelles incidences pour les politiques internationales dans ce domaine.</p> <p>148. Des contacts ont été pris afin de concevoir une nouvelle ligne de publications associée à ce thème, laquelle comprendrait la publication de l'étude sur la consommation et le changement climatique qui est en cours de rédaction.</p>	
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>	
<p>Recommandations/propositions</p>	

Objectif 13	Étude sur la consommation et le transport
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prise de conscience afin que la consommation, avec les transports et les formes d'émissions de carbone, soit intégrée dans les politiques sur les changements climatiques - Apporter une contribution novatrice à la communauté mondiale, pour présentation à la CoP14 - Recueillir des connaissances plus étendues sur les impacts des transports et du CO2 dans le cas de l'Espagne, afin de permettre des politiques nationales plus efficaces sur la réduction des gaz à effet de serre
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Toutes les Parties contractantes et la communauté internationale.
Indicateurs/progress réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de documents techniques - Communications dans les forums pertinents - Sensibilisation accrue des pays et des parties concernées aux modalités selon lesquelles les pratiques de consommation associées aux transports et autres formes d'émission de carbone affectent l'environnement (en particulier le changement climatique)
Principales réalisations	
<p>149. Dans le but d'accroître encore la valeur ajoutée des travaux du Centre et d'apporter une contribution particulièrement pertinente et techniquement novatrice dans le cadre de la manifestation parallèle à la CoP de Poznan, il est proposé de développer une empreinte carbonique ou climatique qui intègre des aspects qui n'ont pas encore été étudiés en détail.</p> <p>150. À ce jour, des experts ont été identifiés afin d'exécuter l'activité, laquelle comprend une étude de cas espagnole ainsi que des aspects méthodologiques destinés à intégrer des questions peu étudiées jusqu'à présent concernant les émissions associées à la consommation. Il s'agit principalement des transports internationaux, des disparités technologiques et, dans la mesure du possible, des domaines encore moins étudiés comme les modifications dans l'utilisation des sols. Actuellement, ce projet est en cours de définition et de recrutement sous contrat d'experts qualifiés. En outre, des contacts ont été établis avec des acteurs possédant les informations pertinentes requises pour la réalisation des tâches mentionnées, qui permettront de comparer les différentes approches de travail.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 14	Consommation et changement climatique au plan national
Résultats escomptés	Développer une section spécifique sur la consommation et le changement climatique pour la stratégie espagnole sur la production et la consommation durables
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Espagne – mais l'expérience ainsi acquise servira à étendre le champ de travail aux autres pays méditerranéens
Indicateurs/progress réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Section élaborée - Définition de politiques pour traiter du changement climatique dans la perspective de la consommation

<p>Principales réalisations</p> <p>151 En 2008, le Ministère espagnol de l'environnement compte élaborer la stratégie espagnole pour la production et la consommation durables. Dans ce contexte, il a communiqué au CAR/PP l'intérêt qu'il porte à la collaboration du Centre dans l'élaboration de cette stratégie ou de certaines de ses sections, compte tenu des travaux qu'il mène et de la mission qui est la sienne: promouvoir la production et la consommation durables.</p> <p>152. Sur la base des travaux menés par le CAR/PP, en particulier dans le domaine de la consommation et du changement climatique, en référence au cas spécifique de l'Espagne et compte tenu de l'innovation considérable associée à ce domaine d'étude, il est proposé d'élaborer une des sections de la stratégie espagnole incluant le champ de la consommation liée au changement climatique. Ce projet, en plus de tirer parti des travaux déjà entrepris par le Centre, approfondira l'expérience pratique du Centre sur le terrain pour l'appliquer aux études théoriques prévues, augmentant d'autant le niveau d'expérience à son actif en matière de consommation et de changement climatique, et le renforçant en tant qu'entité spécialisée aux niveaux pratique et théorique.</p> <p>153. Une éventuelle contribution à la stratégie espagnole de production et de consommation durables dans le domaine consommation-changement climatique a été définie sur la base des travaux déjà effectués et en cours sur l'étude de cas espagnole établie par le CAR/PP. Cette activité sera définie avec le Ministère espagnol de l'environnement.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

Objectif 15	Programme de travail CE-PAM
Résultats escomptés	<p><i>Appliquer le programme de travail CE-PAM en vertu des priorités suivantes du point 7 "Coopération en matière de technologie plus propre" :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - IPPC - Écolabellisation - Gestion durable des zones industrielles (économie circulaire)
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes.</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Application complète du programme.</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>154. Cette activité consiste à exécuter les actions prévues dans le cadre du programme de travail conjoint entre la Commission européenne et le plan d'action pour la Méditerranée, en particulier, les activités relatives au CAR/PP, ce qui est réalisé dans le cadre de l'initiative européenne Horizon 2020 visant à soutenir par des efforts conjoints les initiatives déjà existantes dans la région méditerranéenne, en leur conférant une impulsion nouvelle pour atteindre l'objectif de dépollution de la région.</p> <p>155. Plus concrètement, les actions qu'il est proposé d'engager, après définition et accord avec la Commission européenne, consistent avant tout à promouvoir les meilleures techniques disponibles consignées dans les BREF, l'approche IPPC, ainsi que des activités de formation et d'éducation. En fonction des contacts et de la définition des activités avec la Commission européenne, la possibilité d'inclure également des questions relatives à l'IETMP (Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes - PRTR en anglais) sera étudiée.</p>	

Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

2.2 Initiative GRECO

But principal: *L'initiative GRECO, lancée par le CAR/PP en 2007, a pour but de contribuer au développement durable de la région méditerranéenne, en faisant ressortir aux gouvernements, aux institutions et au secteur privé les bénéfices économiques et environnementaux, ainsi que les atouts qui découlent de l'application de la production plus propre. Il s'agit également de faciliter au secteurs public et privé leur travail commun sur cette question. Ci-dessous est présenté un ensemble d'activités prévues pour 2008 dans le cadre de l'initiative GRECO, avec un exposé des travaux réalisés jusqu'au mois de mai de cette même année.*

Objectif 16	GRECO – Rapport sur la compétitivité verte et présentations itinérantes
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en faveur de l'environnement, en privilégiant la prise de décisions par les autorités gouvernementales, les institutions de la région méditerranéenne et les forums internationaux, et, dans le secteur privé, en soulignant les bénéfices économiques découlant des nouvelles opportunités de la compétitivité verte - Faciliter le processus de développement des associations mixtes public-privé pour la compétitivité verte - Garantir un engagement national pour l'application de GRECO dans les PME
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Toutes les Parties contractantes.
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport publié. - CD-ROM publié - Dépliant publié - Nombre de pays dans lesquels ont été faites des présentations itinérantes (2 pays). - Nombre de PME ayant intégré les mécanismes de production plus propre. - Nombre d'institutions qui reçoivent un appui technique et institutionnel dans les pays - Sensibilisation accrue aux atouts de l'éco-management dans les secteurs public et privé

<p>Principales réalisations</p> <p>156. Pour atteindre l'objectif général de l'Initiative, il est envisagé de mener une série d'activités, parmi lesquelles la plus notable est la publication d'un rapport sur la compétitivité verte qui analyse les résultats d'une centaine d'études de cas d'entreprises méditerranéennes ayant appliqué des méthodes de production plus propre et l'éco-efficacité. Ces études de cas ont été recueillies par le CAR/PP au fil des ans depuis que celui-ci opère dans la région méditerranéenne. Il a été réalisé une étude sur la compétitivité verte dans la région méditerranéenne pour chercher à tirer les enseignements de 100 cas de réussite en matière de production plus propre en analysant les études de cas de 100 fiches Med Clean. L'analyse est centrée sur les données techniques, économiques et environnementales relatives à l'application de la production plus propre et elle montre l'énorme bénéfice environnemental et le potentiel disponible pour les entreprises méditerranéennes, quelle que soit leur taille.</p> <p>157. En relation avec ces activités, des expériences en matière de compétitivité verte ont été présentées en Turquie (mars 2008) par toute une série de parties prenantes dans le but de créer des conditions favorables à une extension de la production plus propre dans l'ensemble de la région méditerranéenne.</p> <p>158. Enfin, le CAR/PP a participé à l'organisation de l'<i>Expo CO₂</i> (Barcelone, avril 2008). Pour cette manifestation, le Centre a élaboré et publié un dépliant sur l'efficacité énergétique dans la région méditerranéenne, avec des données tirées des études de cas Med Clean, y compris les réductions des émissions de CO₂.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objective 17</p>	<p>GRECO - Stratégie</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir avec succès la création, la diffusion et le transfert de la production plus propre dans les interventions technologiques, grâce à l'assistance technique</i> <i>Promouvoir la compétitivité verte dans les PME par le biais d'associations public-privé</i> - <i>Améliorer la compréhension de la compétitivité verte.</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes.</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Établissement d'un plan général d'activités GRECO. Plan général d'activités établi</i> - <i>Présentation du plan GRECO pour l'entreprise à l'intention des chefs d'entreprise de BusinessMed</i> - <i>Établissement d'une liste de contacts</i>

Principales réalisations

159. Une partie essentielle de l'initiative GRECO consiste à définir un programme de travail spécifique pour assurer le succès de l'initiative. À cette fin, plusieurs activités ont été prévues pour 2008, impliquant les acteurs concernés, en vue d'une bonne application du programme. Parmi ces activités, le plan de travail de l'Initiative GRECO a été établi, suivi de la présentation de celui-ci aux chefs d'entreprise méditerranéens.

160. Pour assurer l'extension de la compétitivité verte en Méditerranée, le CAR/PP a impliqué le monde de l'entreprise dans le projet dès le début de la planification de l'initiative GRECO. C'est ainsi qu'un accord de collaboration a été signé en 2007 entre le CAR/PP et BusinessMed (Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises) et que l'atelier "Vers le développement durable" a été organisé en Égypte fin 2007.

161. Cette étroite coopération entre les deux parties a contribué à établir les lignes travail et activités spécifiques à réaliser en 2008 avec le monde l'entreprise en Méditerranée.

162. Par ailleurs, le plan GRECO pour l'entreprise a été présenté lors de la réunion annuelle de BusinessMed qui s'est tenue en Égypte en février. L'un des résultats de cette coopération entre le CAR/PP et BusinessMed est un réseau de contacts du monde de l'entreprise.

163. Qui plus est, en vue de créer un climat propice à la diffusion de la production plus propre en Méditerranée, des institutions financières ont été impliquées dans l'initiative GRECO, ce qui permettra de concevoir un instrument financier pour la Méditerranée qui contribuera à l'application de techniques de production plus propre dans les petites et moyennes entreprises.

Contraintes et enseignements tirés**Recommandations/propositions**

Objectif 18	<i>Projet GRECO - UMCE-BusinessMed</i>
Résultats escomptés	<i>Promouvoir la compétitivité verte en établissant un partenariat et des activités conjointes</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet réalisé.</i> - <i>Membres de l'UMCE ayant suivi une formation</i> - <i>Documents et supports d'information diffusés (revue technique/ GRECO, etc.)</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>164. Suite à la signature de l'accord de collaboration avec l'UMCE-BusinessMed, le CAR/PP a réalisé plusieurs activités, en co-organisant et prenant part à des réunions visant à diffuser l'application de techniques plus propres dans les industries et le secteur économique de la Méditerranée.</p> <p>165. Dans le cadre de l'accord de collaboration entre le CAR/PP et BusinessMed, plusieurs activités conjointes sont prévues pour 2008 ainsi que la définition d'un projet spécifique avec UMCE-BusinessMed sur des aspects de la formation et de l'assistance technique dispensées à leurs membres. À fin mai 2008, des projets susceptibles d'être menés avec BusinessMed étaient identifiés en vue de leur exécution au second semestre 2008.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 19</p>	<p>GRECO – Diffuser le rapport au sein du PAM</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Promouvoir la compétitivité verte en présentant le rapport au PAM et à d'autres organisations</i> <i>Contribuer à la diffusion et à la prise de conscience de la production plus propre auprès des entreprises et des gouvernements</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de personnes ayant assisté aux présentations.</i> - <i>Nombre de forums où les résultats du rapport ont été présentés</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>166. L'un des principaux objectifs de l'initiative GRECO est de faire connaître les bénéfices économiques que l'application des techniques environnementales apporte aux entreprises méditerranéennes et d'y sensibiliser celles-ci le plus possible, en dissipant la perception erronée et encore bien ancrée que l'intégration des préoccupations environnementales dans l'entreprise représente une dépense et une charge. Pour que les entreprises perçoivent l'environnement comme une source de débouchés, et qu'il en soit de même pour les gouvernements (afin qu'ils conçoivent des politiques publiques et des mesures pour favoriser l'application de la production plus propre), il est essentiel de diffuser les résultats des études précitées.</p> <p>167. Aussi la diffusion a-t-elle été entreprise dans le cadre des forums présentant le plus d'intérêt pour l'initiative. Plus concrètement, l'un de ceux-ci a été la présentation des résultats lors de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, 15-18 janvier 2008). Une autre enceinte dans laquelle ont été présentés les résultats du rapport a été Clean Equity, une conférence sur les technologies environnementales émergentes qui s'est tenue à Monaco (20-21 février 2008), avec la présence du secteur privé le plus réputé au niveau mondial, parallèlement à la réunion du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Enfin, GRECO a aussi joué un rôle de premier plan lors de la conférence sur l'efficacité des ressources (Paris, 23-25 avril), organisée par l'OCDE et le PNUE.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

2.3 Gestion rationnelle des produits chimiques

But principal: *Les objectifs de la gestion rationnelle des produits chimiques du CAR/PP pour 2008 sont les suivants :*

- *encourager la gestion rationnelle des produits chimiques et favoriser la prévention de la pollution en application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre*
- *Mettre en pratique la Convention de Stockholm*
- *Encourager la gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des métaux lourds.*

Objectif 20	Définir les impératifs et priorités à la suite de la désignation du CAR/PP en tant que Centre régional aux termes de la Convention de Stockholm
Résultats escomptés	<i>Préparation d'un plan de travail pour définir les activités à mettre en œuvre en 2008 et 2009. Préparation du plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CAR/PP</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation du plan de travail</i> - <i>Présentation du plan de travail et rapports au secrétariat de la Convention de Stockholm</i>
Principales réalisations	
<p>168. Des contacts ont été pris en vue de la préparation d'une étude sur les actions susceptibles d'être entreprises dans le cadre des obligations de la Convention de Stockholm quant aux émissions, stocks, surveillance et sensibilisation. Il s'agit de la sorte de frayer la voie à l'instauration de synergies d'action avec le Ministère de l'environnement et le Centre de référence espagnol pour les POP.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 21	Promouvoir la collecte et le traitement des huiles industrielles usagées
Résultats escomptés	<i>Séminaire régional sur la collecte et le traitement des huiles industrielles usagées Dispenser une formation régionale sur la question</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Chypre, Grèce, Italie, Malte, Slovaquie - 2008</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Tenue du séminaire, participation</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>169. Cette activité a été retenue parmi les priorités nationales proposées par les pays méditerranéens à l'horizon 2010 (PAN) en raison de son intérêt pour un grand nombre de pays et de l'urgence qu'il y a à l'appliquer.</p> <p>170. Les pays suivants ont manifesté leur intérêt à l'égard des plans de collecte et/ou de traitement des huiles usagées : Monténégro, Turquie, Algérie, Croatie, Égypte, Liban, Malte, Maroc, Serbie, Slovaquie, Syrie, Chypre, Grèce, Israël, Autorité palestinienne, Italie, Libye et Tunisie.</p> <p>171. Un séminaire régional doit se tenir sur la question de la collecte et du traitement des huiles industrielles en collaboration avec le MED POL, les Points focaux et les réseaux des associations industrielles méditerranéennes UMCE-BusinessMed et ASCAME, à l'intention des représentants de ministères et d'associations commerciales et industrielles. Des contacts ont déjà été pris avec le MED POL, qui a financé un projet pilote pour la gestion des huiles minérales usagées en Bosnie-Herzégovine.</p> <p>172. Pour la réalisation du séminaire, dont la tenue est prévue à Tarragone (Espagne), contact a été pris avec l'Agence catalane des déchets et avec des experts indépendants.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 22</p>	<p><i>Projet de gestion rationnelle des déchets contenant des PCB émanant des compagnies d'électricité</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Aider les pays méditerranéens dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB émanant des compagnies nationales d'électricité</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Toutes les Parties contractantes</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mémoires d'accord</i> - <i>Experts recrutés sous contrat</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>173. Le projet intitulé "Gestion écologiquement rationnelle du matériel, des stocks et des déchets contenant des PCB ou contaminés par ces derniers dans les compagnies nationales d'électricité des pays méditerranéens" fait partie du projet que le PAM/PNUE-Unité MED, le MED POL et diverses organisations internationales ont lancé, à savoir le "Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée – Composante régionale : réalisation d'actions convenues pour la protection des ressources environnementales de la Mer Méditerranée et de ses zones côtières".</p> <p>174. Le CAR/PP participe aux sous-composantes 2.3.3 "Sensibilisation à l'importance de la gestion environnementale correcte du matériel à teneur en PCB" et 2.3.4 "Capacité technique pour la gestion écologiquement rationnelle du matériel à teneur en PCB".</p>	

175. Les activités doivent être exécutées au Liban, en Albanie, en Égypte, en Libye et en Syrie, et le calendrier prévu dans le projet s'étend jusqu'en 2011.
Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

Objectif 23	<i>Document stratégique sur la mobilisation de ressources et d'instruments financiers, y compris des ressources privées, nationales et internationales, pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm</i>
Résultats escomptés	<i>Préparation d'un document de stratégie sur la mobilisation de ressources et les instruments financiers, y compris les ressources privées, nationales et internationales, pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes.</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Publication du document</i>
Principales réalisations	
176. L'activité consiste en l'élaboration d'un document sur la stratégie de mobilisation de ressources et d'instruments financiers pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action sur les POP.	
177. À ce jour, des contacts ont été pris avec des experts pour la définition du document sur la base du document établi pour l'Espagne.	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 24	<i>Préparation de la contribution du PAM à la 11^e Conférence internationale sur la gestion de produits chimiques (ICCM-II)</i>
Résultats escomptés	<i>Présentation de la contribution du PAM à la 11^e Conférence internationale sur la gestion de produits chimiques (ICCM-II)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Publication du rapport</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>178. Pour préparer la participation du CAR/PP à la conférence (2009) avec la diffusion d'activités effectuées par les pays membres du PAM pour la mise en œuvre de l'Approche internationale de la gestion des produits chimiques (SAICM), l'adaptation du questionnaire utilisé pour la préparation de l'"État de la production plus propre en Méditerranée" a été entreprise en vue de l'envoyer aux Points focaux nationaux.</p> <p>179. L'activité consiste à distribuer ces questionnaires aux Points focaux nationaux afin de pouvoir coordonner la présentation de rapports à la conférence et de fixer des priorités qui nécessitent des mesures de coordination.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 25</p>	<p>Préparation de profils nationaux</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Tous les pays soutiennent la préparation de profils nationaux pour les pays SAICM sous réserve de la disponibilité de fonds</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Pays non SAICMs: Bosnie-Herzégovine, Grèce, Liban, Malte, Monaco, Monténégro, Turquie. Meilleurs candidats: Grèce, Turquie, Monténégro.</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Profils de qualité</i> - <i>Accords signés</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>180. Les profils nationaux pour la gestion des produits chimiques doivent permettre la coordination interministérielle, l'accès et l'échange d'informations, la participation des parties concernées, la fixation coordonnée de priorités et l'intégration d'activités requises pour la gestion des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement.</p> <p>181. Cette activité vise à préparer les profils de la Grèce, de la Turquie et du Monténégro, des experts nationaux ayant déjà été engagés à cet effet. Ce sont les Points focaux nationaux de la Turquie (Ahmet Rifat Ilhan), du Monténégro (Jelena Knezevic) et de la Grèce (Dimitris Tsotsos).</p>	
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>	
<p>Recommandations/propositions</p>	

<p>Objectif 26</p>	<p>Application du plan PNUE sur le mercure et les autres métaux lourds, ainsi que de la stratégie communautaire, en tant que de besoin</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Surveillance continue du mercure et d'autres métaux lourds en Espagne Préparation de l'étude espagnole de surveillance continue</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Espagne</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Obtenir un rapport de grande qualité</i>

<p>Principales réalisations</p> <p>182. Les inventaires de l'utilisation, de la consommation et des rejets du mercure dans l'environnement, ainsi que les données et les instruments nécessaires pour analyser les risques potentiels pour l'homme et l'environnement sont quelques-uns des impératifs de recherche et d'information au plan national relevés dans l'Évaluation mondiale du mercure du PNUE (2002).</p> <p>183. Le CAR/PP a établi le document <i>Estrategia del mercurio y otros metales pesados en España</i> ("<i>Stratégie du mercure et des autres métaux lourds en Espagne</i>", 2007), qui étudie l'utilisation du mercure dans les secteurs industriels les plus concernés, offre une analyse des sites critiques et avance une proposition d'activités.</p> <p>184. En outre, une étude qui rassemble les données de la surveillance continue de l'environnement de ces métaux dans toute l'Espagne est en préparation par les différents organismes et administrations, ainsi qu'une étude comparative des données résultantes et des données officielles d'activités associées à la production de métaux lourds.</p> <p>185. Cette étude servira de base à la préparation d'études nationales dans les autres pays du PAM, qui devrait débuter en 2009.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

<p>Objectif 27</p>	<p>Séminaire régional sur la réglementation REACH de l'UE</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Tenir un séminaire régional sur la présentation et l'application de REACH</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Tous les pays du PAM non membres de l'UE</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Séminaire organisé</i> - <i>Nombre de participants</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>186. REACH est la nouvelle réglementation de l'UE relative aux produits chimiques et à leur utilisation sans danger. Il importe que les entreprises exportatrices de l'UE en soient bien informées pour augmenter leur compétitivité et maintenir leur part de marché.</p> <p>187. L'activité comportera la présentation du système REACH aux Parties contractantes qui ne sont pas des États membres de l'UE. En principe, un contact sera d'abord pris avec Israël, le Maroc et la Tunisie par l'entremise des Points focaux nationaux et des réseaux des associations industrielles méditerranéennes UMCE-BusinessMed et ASCAME, avec l'ONG MIO-ESCDE qui a manifesté son désir de participer. Il s'agirait d'organiser un séminaire dans chacun de ces pays qui sont intéressés.</p> <p>188. Contact a été pris avec les sociétés de conseil B&B de Barcelone et EPPA de Bruxelles, spécialisées en réglementation REACH. Une demande de collaboration a également été faite auprès de la Commission européenne, par l'entremise de M. Mogens Carl, Directeur général de la DG Environnement.</p>	
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>	
<p>Recommandations/propositions</p>	

2.4 Stratégie et communication

Objectif principal : Pour 2008, le CAR/PP envisage de mettre en œuvre sa stratégie de communication, non seulement entre les Centres d'activités du PAM, mais aussi auprès des institutions et du grand public. À cet effet, les lignes d'intervention et les supports préalablement prévus ont été renforcés et de nouveaux jalons à franchir ont été fixés.

Objectif 28	<i>CP News</i>
Résultats escomptés	<i>Diffuser les activités du CAR/PP auprès des Points focaux nationaux et de la communauté méditerranéenne</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Publication satisfaisante de nouvelles, numéros de CP News envoyés par courrier postal et disponibles sur le site web</i>
Principales réalisations	
<p>189. Le bulletin d'information <i>CP News</i> est le plus ancien outil de communication du CAR/PP et il s'est avéré être l'un des plus efficaces pour diffuser les activités les plus importantes du Centre et du PAM. <i>CP News</i> a fait l'objet d'une nouvelle conception en 2006 pour offrir une formule beaucoup plus attrayante, dynamique et lisible.</p> <p>190. Jusqu'en 2007, trois bulletins étaient publiés par an ; pour 2008, quatre numéros trimestriels sont prévus.</p> <p>191. Au cours du premier semestre 2008, les numéros 27 et 28 de <i>CP News</i> ont été rédigés, traduits, mis en page et imprimés.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 29	<i>Publication du Rapport annuel pour 2007</i>
Résultats escomptés	<i>Fournir une vision générale et détaillée des activités menées par le CAR/PP</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CAR/PP.</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Élaboration, traduction, impression, publication et diffusion du rapport</i>
Principales réalisations	
<p>192. Afin de structurer et de faire connaître les activités et les projets mis en œuvre par le CAR/PP pendant l'année 2007, un rapport annuel a été élaboré pour regrouper toutes les informations indispensables afin de tenir au courant du travail au jour le jour du Centre. Le rapport contribue à analyser les objectifs qui ont été atteints pendant l'exercice annuel et à en fixer de nouveaux.</p>	

Contraintes et enseignements tirés
Recommandations/propositions

Objectif 30	<i>Rapport d'avancement janvier-mai 2008</i>
Résultats escomptés	<i>Fournir une vision d'ensemble des activités menées par le CAR/PP pendant les 5 premiers mois de 2008.</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CAR/PP</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Disponibilité du document pour distribution aux acteurs concernés</i>
Principales réalisations	
<p>193. En prenant comme base le plan de travail pour 2008, il s'agissait d'analyser l'état d'avancement des différentes activités proposées pour cette année pendant la période de janvier à mai au moyen de la compilation du présent rapport. De la sorte, le CAR/PP est à même, dans le même temps, d'évaluer l'élan pris au cours de ces cinq premiers mois et de tracer de nouvelles lignes d'action ou de fixer des objectifs répondant aux besoins qui se font jour.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 31	<i>Publication de la revue technique 2007 (technical journal)</i>
Résultats escomptés	<i>Diffuser des articles techniques et scientifiques sur la production plus propre et le développement durable</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes, les institutions actives dans les domaines de l'environnement et de la promotion de la production et de la consommation durables</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Publication et diffusion de la revue technique 2007</i>
Principales réalisations	
<p>194. La revue technique CAR/PP 07 a été publiée au cours du premier semestre 2008. Elle expose pour la première fois le rôle du CAR/PP en tant que promoteur non seulement de la production propre mais aussi de la consommation durable. Il convient de mentionner les articles qui présentent l'initiative GRECO et la proposition d'une approche nouvelle de mesure des émissions de CO₂ en rapportant celles-ci à la consommation finale et non à la production.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

3. Pollution d'origine maritime (REMPEC)

Objectif 1	<i>Assister les États côtiers méditerranéens dans la ratification, la transposition, la mise en œuvre et le respect des règles internationales pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution du milieu marin par les navires.</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>les conventions internationales pertinentes sont ratifiées</i> • <i>application du Projet SAFEMED chez dix partenaires méditerranéens d'EuroMed</i> • <i>application du Projet de partenariats GloBallast dans la région méditerranéenne et élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast des navires</i> • <i>mise en place d'un réseau de magistrats pour la poursuite des rejets illicites en mer</i> • <i>une opération de surveillance de la pollution marine en mer est menée avec plusieurs États</i> • <i>la soumission d'un document pour donner effet au statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL est préparée</i> • <i>les capacités nationales sont développées</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CAR/ASP</i> • <i>OMI</i> • <i>Croatie</i> • <i>Turquie</i> • <i>CE et EMSA</i> • <i>ITCP/OMI</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>organisation d'activités du Projet de partenariats GloBallast dans la région méditerranéenne</i> • <i>organisation d'activités du Projet SAFEMED</i> • <i>nombre de Parties contractantes ayant désigné un point de contact pour le réseau de magistrats</i> • <i>nombre de réponses reçues à la proposition d'une opération de surveillance de la pollution en mer: 3/7</i> • <i>le statut de zone spéciale pour la mer Méditerranée au titre de l'annexe V MARPOL prend effet</i> • <i>une activité de formation sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine est organisée</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>nombre de Parties contractantes ayant désigné un point de contact pour le réseau de magistrats: 2/22</i> • <i>nombre de réponses reçues à la proposition d'opération de surveillance de la pollution en mer: 3/7</i> • <i>le statut de zone spéciale pour la mer Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL doit entrer en vigueur le 1^{er} mai 2009</i> • <i>les deux tiers environ du Projet SAFEMED ont été exécutés.</i>

Principales réalisations

Activités:

1. *fournir une assistance et un avis techniques pour la ratification des conventions maritimes internationales pertinentes*
2. *aider les États côtiers méditerranéens dans la poursuite des contrevenants aux réglementations sur les rejets illicites en mer*
3. *assister les États côtiers de la méditerranée dans la préparation d'un document à soumettre à l'OMI pour donner effet au statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL*
4. *organiser et/ou appuyer l'organisation d'un cours national sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution par les navires.*

195. Le Centre met actuellement en œuvre le Projet des partenariats GLOBALLAST, d'une durée de cinq ans, financé par le FEM, et dont l'objectif est de faciliter la ratification de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast, et d'adopter une Stratégie régionale méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires. Un cours d'introduction sur les questions de gestion des eaux de ballast s'est déroulé avec succès à Alexandrie en avril 2008. Comme il a été expliqué à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes, ces dernières ne sont pas toutes concernées par le projet FEM. En particulier, les États membres de l'UE ne bénéficient pas de ce financement. Pour atteindre l'objectif d'une mise en œuvre régionale, des moyens doivent être trouvés pour associer ces Parties contractantes. À cet égard, le REMPEC compte se concerter avec la Commission européenne pour rechercher un appui permettant la participation des États méditerranéens membres de l'UE.

196. Au cours de la période considérée, le Centre a poursuivi l'exécution du projet financé par la CE sur "la coopération EuroMed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires" (Projet SAFEMED), avec, entre autres, des activités relatives à la mise en œuvre du Code international de gestion de la sécurité (Code ISM) et du Code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG), le Schéma d'audit volontaire des États membres de l'OMI, et le facteur humain. Cette dernière activité, consistant en l'organisation d'un séminaire régional sur l'influence du facteur humain sur les accidents maritimes, a été accueillie par l'Agence européenne de sécurité maritime (EMSA) à Lisbonne. Dans le cadre du Projet SAFEMED, le Centre finalise aussi actuellement une étude des flux de trafic maritime en Méditerranée et un système SIG connexe sur le trafic maritime dans la région.

197. Bien que les représentants de la justice ayant participé au séminaire MEDEXPOL de Marseille en 2007 aient vivement appuyé la mise en place d'un réseau de magistrats intéressés, en dépit de plusieurs relances, seules deux Parties contractantes (Grèce et Turquie) ont désigné un contact.

198. L'opération de surveillance aérienne coordonnée a été proposée à l'Espagne, la France, Monaco, l'Italie, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie en février 2008. A ce jour, 3 réponses seulement ont été reçues de la France, de l'Italie et du Maroc. Ces questions exigent une coordination interministérielle entre les Points focaux et les autres ministères et services (justice, défense).

199. Il semble que dans certains pays les Points focaux ne soient pas en position de surmonter ces barrières. Un fort soutien du Point focal du PAM est nécessaire.

200. La soumission du document préparé par le REMPEC pour donner effet au statut de zone spéciale de la mer Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL a été approuvée par dix-huit et soutenue par vingt Parties contractantes à la 57^e session du Comité de protection du milieu marin (MEPC 57) de l'OMI. En conséquence, le MEPC57 a décidé que le statut de zone spéciale entrerait en vigueur au 1^{er} mai 2009. Il en résulte que, pour tous les navires, à partir du 1^{er} mai 2009, le rejet dans mer Méditerranée est interdit en ce qui concerne les objets suivants : cordages synthétiques, filets de pêche synthétiques, sacs à ordures en plastique et tous autres détritiques tels que les articles en papier, chiffons, verre, métaux, bouteilles, vaisselle, lattes de fardage, matériaux de revêtement et d'emballage.

201. Le REMPEC prépare actuellement pour l'Algérie un cours de formation national sur l'utilisation des dispersants. Malheureusement, bien que la situation actuelle, au regard des exigences de sécurité des Nations Unies, n'interdise pas la tenue d'une telle formation, deux des conférenciers présélectionnés, ressortissants britanniques, ont annulé leur participation à la formation pour des motifs de sécurité.

202. Cette situation suscite de vives préoccupations du fait que de nombreux pays de la Méditerranée sont assujettis à la procédure d'accord préalable de sécurité des Nations Unies. Il a également récemment été rappelé que cette procédure ne s'applique pas uniquement aux personnels des Nations Unies et aux conférenciers mais également à tous les participants dès lors que le coût de leur participation est pris en charge par les Nations Unies. Une telle situation est susceptible de conduire au report d'activités ou à une augmentation de leur coût si elles doivent être resituées dans des pays non assujettis à la procédure d'accord préalable de sécurité.

Contraintes et enseignements tirés

203. Comme il a été expliqué à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes, ces dernières ne sont pas toutes concernées par le projet FEM. En particulier, les États membres de l'UE ne bénéficient pas de ce financement. Pour atteindre l'objectif d'une mise en œuvre régionale, des moyens doivent être trouvés pour associer ces Parties contractantes au projet.

204. Le manque de coordination entre les Correspondants du REMPEC et les autres ministères et services comme, par exemple, ceux qui sont chargés de la justice et de la défense, est un obstacle majeur à la réalisation de l'opération de surveillance aérienne coordonnée concernant les rejets illicites en mer.

205. Les procédures d'accord préalable de sécurité peuvent conduire au report et/ou au rééchelonnement de certaines activités du programme.

Projet de recommandations

Le Bureau est prié d'encourager et inviter instamment les Parties contractantes à informer les associations nationales d'armateurs de l'entrée en vigueur pour la mer Méditerranée du statut de zone spéciale au titre de l'annexe V de MARPOL afin qu'elles se conforment aux nouvelles réglementations qui vont prendre effet le 1^{er} mai 2009.

Le Bureau est invité à demander au Secrétariat d'encourager les Parties contractantes, membres de l'Union européenne, à s'associer à la mise en œuvre de l'important projet régional FEM afin d'atteindre l'objectif d'une mise en œuvre régionale.

Objectif 2	<i>Maintenir actif et/ou développer le degré de préparation à la lutte contre les événements de pollution marine dans la région méditerranéenne</i>
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>une analyse des disparités entre les systèmes d'intervention d'urgence en vigueur dans la région est communiquée</i> 2. <i>un outil d'évaluation est élaboré/identifié</i> 3. <i>les pays sont prêts à faire face à un événement</i> 4. <i>la coopération sous-régionale est renforcée</i> 5. <i>les stratégies de lutte et les plans d'urgence sont testés</i> 6. <i>les pays sont prêts à traiter de questions spécifiques</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>MOIG-IPIECA</i> 2. <i>OCIMF</i> 5. <i>EMSA</i> 6. <i>Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI</i>

Indicateurs/progrès réalisés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Organiser et conduire un atelier régional sur l'établissement de plans d'urgence dans la région méditerranéenne;</i> 2. <i>évaluer les capacités en matière de sécurité des terminaux pétroliers méditerranéens</i> 3. <i>fournir à certains pays une expertise pour le développement, l'amélioration et la maintenance de leurs systèmes et arrangements opérationnels</i> 4. <i>appuyer l'organisation d'activités et réunions conjointes sous-régionales</i> 5. <i>aider à l'organisation d'exercices sous-régionaux/nationaux comportant le déploiement de matériel</i> 6. <i>réviser ou élaborer, selon le cas, des lignes directrices dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte sur des questions spécifiques (évaluation des rivages mazoutés, gestion des déchets, hydrocarbures immergés)</i>
Résultats obtenus à ce jour	Le projet de plan d'urgence national de la Croatie a été revu et soumis à l'approbation des autorités nationales
<p>Principales réalisations</p> <p>206. L'atelier sur <i>les systèmes de planification d'urgence en région méditerranéenne</i> a dû être reporté à 2009 du fait d'une absence d'engagement de la part du MOIG durant le premier semestre 2008. Un accord sur la préparation de l'atelier a récemment été trouvé et l'industrie est prête à ce que l'atelier ait lieu à Marseille les 10 et 11 mai 2009, ce qui sera aussi l'occasion de faire participer les représentants au Salon Interspill ainsi qu'au 3^e Forum R&D de l'OMI consacré à la lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses (substances HNS).</p> <p>207. L'industrie (OCIMF) manifeste un intérêt à explorer une possible coopération sur cette question sensible, mais aucune décision n'a été formellement prise à ce jour.</p> <p>208. À la demande des autorités croates, le REMPEC a revu le nouveau projet de plan d'urgence national, qui est désormais soumis à l'approbation du gouvernement.</p> <p>209. Le REMPEC a appuyé la troisième réunion des autorités opérationnelles chargées du plan d'urgence sous-régional pour la Méditerranée occidentale, organisée par les autorités tunisiennes à Tunis les 21 et 22 avril.</p> <p>210. Le Centre a participé, depuis ses bureaux de Malte, à l'exercice "SIMULEX 208" organisé par le Maroc et il a assisté à l'exercice "MEDITERRANEO 2008" organisé par les autorités espagnoles avec la participation de la France, de Monaco et de l'Italie.</p> <p>211. Le REMPEC a établi les mandats pour l'élaboration de lignes directrices sur l'évaluation des rivages mazoutés et la gestion des déchets huileux qui ont été approuvés par le groupe technique HNS-OPRC de l' OMI. Sur cette base, un projet de questionnaire sur la gestion des déchets d'hydrocarbures a été élaboré et soumis à plusieurs Parties contractantes pour essai. Il sera bientôt diffusé à l'ensemble des Parties Contractantes. En ce qui concerne l'évaluation des rivages mazoutés, une première étude comparative a été réalisée et est actuellement à l'examen.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 3	<i>Renforcer la coopération et les relations de travail, s'il y a lieu, avec les organisations et programmes pertinents, de même qu'avec l'industrie et les autres institutions concernées.</i>
Résultats escomptés	<i>Les résultats des activités de recherche-développement sont répercutés au niveau international</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Faciliter la participation des institutions de recherche et des industries nationales et régionales aux travaux techniques des enceintes internationales appropriées par le biais du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des rivages mazoutés et la gestion des déchets huileux inscrite au programme de travail du groupe technique OPRC-HNS de l'OMI.</i>
Principales réalisations	
212. Le REMPEC, agissant en tant que secrétariat du MTWG, a présenté les projets de lignes directrices en cours d'élaboration sur l'évaluation des rives mazoutées et la gestion des déchets huileux. Ces propositions ont été bien accueillies par le groupe, qui a proposé au Comité MEPC de l'OMI de les inscrire à son programme de travail, ce que celui-ci a accepté.	
Contraintes et enseignements tirés	
Recommandations/propositions	

Objectif 4	<i>Faciliter la diffusion et l'échange d'informations sur des questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières</i>
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Les parties concernées du Système d'information régional (RIS) sont révisées et actualisées, le RIS est remodelé</i> 2. <i>une meilleure visibilité est obtenue, l'accès aux informations est amélioré</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>REMPEC</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Un nouveau système d'information plus convivial est mis en place</i> 2. <i>La version révisée du site web est définie</i>
Résultats obtenus à ce jour	

<p>Principales réalisations</p> <p>213. Ce travail relatif à la révision et à l'actualisation du RIS a démarré par la rédaction d'un premier questionnaire qui est actuellement prérempli avec les informations disponibles au Centre. Ce questionnaire sera ensuite adressé aux correspondants du REMPEC pour qu'ils le vérifient et le complètent. Cette tâche fait partie du travail préparatoire de l'atelier régional prévu en 2009 sur les systèmes de planification d'urgence et également du remaniement du site internet du Centre. La base de données du REMPEC sur les accidents maritimes en Méditerranée a été révisée et mise en ligne avec une représentation associée à un SIG.</p> <p>214. En ce qui concerne le site web du Centre, une première analyse des besoins a été menée avec un développeur et les spécifications générales du nouveau site ont été convenues. Le développement va démarrer sous peu.</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

4. Conservation de la biodiversité (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))

But principal: *Faciliter l'application effective du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité) en tenant compte des orientations et politiques mondiales et régionales, comme la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), l'objectif 2012 de la Convention CDB, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Stratégie marine européenne, etc.*

Objectif 1	<i>Inventorier, cartographier et surveiller la biodiversité marine et côtière en Méditerranée</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>État de référence concernant la répartition des habitats clés</i> - <i>Large utilisation du formulaire standard de données (FSD) et une meilleure disponibilité de guides techniques</i> - <i>Renforcement de la synergie avec d'autres systèmes régionaux (comme Natura 2000, Émeraude, MedWet)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAR/ASP</i> - <i>Communauté européenne</i> - <i>Conseil européen</i> - <i>UICN</i> - <i>MedWet</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de FSD compilés</i> - <i>Guides techniques publiés</i> - <i>Superficie d'habitats clés recensés</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>L'évaluation au moyen d'indicateurs des progrès réalisés ne serait guère significative à ce stade de l'exercice biennal (premier trimestre). Cette évaluation devrait être effectuée à un stade ultérieur de l'exercice, quand le programme de travail sera suffisamment avancé</i>

Principales réalisations

Inventaire des données disponibles

215. Des contacts ont été pris avec les PFN pour les ASP et des réponses reçues des pays suivants: Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Libye, Malte, Monaco, Slovénie et Turquie. En outre, deux organismes ont été engagés sous contrat pour recenser les documents publiés sur ces sujets et créer la couche SIG à intégrer dans le Système d'information géographique méditerranéen (MedSIG).

216. Des bases de données bibliographiques concernant les habitats coralligènes et d'herbiers marins sont en préparation par le CAR/ASP. Ces bases de données ont pour objet de compiler les informations actuelles accessibles aux CAR/ASP sur ces deux habitats déterminants de la vie de la flore et de la faune sauvages méditerranéennes.

Amélioration des outils d'inventaire et normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance

217. Le CAR/ASP collaborera avec l'UICN-Med à l'organisation d'un atelier régional sur les méthodologies d'inventaire et de cartographie marins. Le lieu, la date et le programme détaillé de l'atelier doivent être définis en étroite concertation avec l'UICN.

Contraintes et enseignements tirés

218. Par suite de questions de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, une grande masse de données pourraient rester confidentielles et ne pas être communiquées au CAR/ASP par des institutions et scientifiques méditerranéens.

Recommandations/propositions

Objectif 2	Conservation des habitats, des espèces et des sites d'intérêt
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Les ASPIM existantes sont mieux gérées - De nouvelles ASP et ASPIM sont créées - Les annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité sont modifiées - La coopération avec les partenaires est renforcée - La protection des espèces et habitats concernés par les plans d'action est renforcée dans les pays ciblés - La caractérisation et la surveillance des herbiers marins sont renforcées - Meilleure adoption de l'approche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) - Un réseau représentatif d'ASP est en place et opérationnel - L'exécution d'actions prioritaires du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne (PAS BIO) est engagée
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - Membres du Comité consultatif du PAS BIO - MED POL - ACCOBAMS - Agence espagnole de coopération internationale (AECI) - Convention CDB - CE - FFEM - CGPM - UICN - Fondation MAVA - MedPAN - Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer

	- <i>WWF</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accords pour la proposition à la Seizième réunion des Parties contractantes d'au moins une ASPIM multiparties et d'une ASPIM en haute mer en 2009, sur la base de trois premières aires candidates de chaque catégorie</i> - <i>Nombre d'espèces proposées à ajouter aux listes des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité</i> - <i>Nombre d'activités conjointes avec des partenaires</i> - <i>Activités qui sont achevées parmi celles consignées dans les plans d'action pour la conservation des espèces</i> - <i>Superficie des herbiers marins cartographiés</i> - <i>Nombre d'herbiers de posidonies surveillés</i> - <i>La section sur la biodiversité des rapports concernant les PAC est finalisée</i> - <i>Nombre d'activités conjointes avec les réseaux d'aires protégées marines (APM)</i> - <i>Préparation, approbation par les superviseurs; contribution fructueuse à la conférence des donateurs pour le PAS BIO</i> - <i>Nombre de donateurs</i> - <i>Engagements pris par les donateurs</i> - <i>Total des fonds engagés par les donateurs</i> - <i>Les réunions prévues du Comité consultatif et des Correspondants du PAS BIO se tiennent dans les délais fixés et avec succès</i> - <i>Prestations et activités préparatoires pour des projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces et habitats menacés présentés en 2009 à la Seizième réunion des Parties contractantes et approuvés</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>L'évaluation au moyen d'indicateurs des progrès réalisés ne serait guère significative à ce stade de l'exercice biennal (premier trimestre). Cette évaluation devrait être effectuée à un stade ultérieur de l'exercice, quand le programme de travail sera suffisamment avancé</i>
<u>Principales réalisations</u>	
<u>Assistance aux pays pour la création d'ASP et d'ASPIM, y compris en haute mer</u>	
<p>219. Un programme de travail détaillé sur les aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne a été établi par des consultants du CAR/ASP et présenté aux organisations partenaires lors d'une réunion tenue à Tunis les 1^{er} et 2 avril 2008. Sur la base des délibérations de la réunion et des contributions des partenaires, ce programme a été finalisé par les consultants, et il est sur le point d'être examiné et approuvé par les cadres du CAR/ASP au début juillet.</p>	
<u>Évaluer le statut des espèces figurant sur les listes des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité, en vue d'en soumettre une nouvelle version modifiée à la Seizième réunion des Parties contractantes:</u>	
<p>220. En consultation avec l'IUCN, il a été prévu de s'atteler à la révision des macrophytes endémiques. Une étude de faisabilité est en cours</p>	

221. Une liste complémentaire de 10 espèces d'oiseaux marins et côtiers menacées a été proposée pour être ajoutée à l'annexe II du Protocole ASP & biodiversité par les participants au Premier symposium méditerranéen pour la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers.

Renforcement de partenariats pour l'application du Protocole ASP & biodiversité

222. Une réunion conjointe entre le CAR/ASP et l'UICN-Med a eu lieu au début avril à Malaga. Un programme de travail conjoint est en cours de finalisation par les deux organisations.

Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action concernant les espèces menacées

223. Pour promouvoir la mise en place de réseaux nationaux sur les échouages de cétacés, un rapport d'avancement de la base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES) a été élaboré et présenté à la cinquième réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (avril 2008). Le rapport comporte une analyse des données relatives aux échouages reçues et présentées dans MEDACES et propose un ensemble de recommandations dans le but d'améliorer le fonctionnement de MEDACES et son efficacité aux niveaux de la gestion et de la participation.

224. Dans le cadre de son assistance aux pays méditerranéens pour la mise en œuvre des plans d'action concernant les espèces menacées, le CAR/ASP :

- a contribué à l'organisation du recensement hivernal des oiseaux aquatiques en Tunisie et en Libye ;
- élabore le plan d'action pour la conservation des cétacés en Syrie à la suite des réunions de consultation tenues dans les zones côtières de ce pays (mars 2008) avec les acteurs concernés ;
- organise, avec la collaboration de l'ICRAM et de l'EGA, une troisième mission sur le terrain afin de poursuivre l'inspection de la dernière portion du littoral Est de la Libye comprise entre Sousa et Ras Tin, afin d'y explorer la présence potentielle de populations de phoque moine de Méditerranée et de relever d'éventuels habitats critiques ;
- offre son concours financier et technique afin de contribuer à l'organisation d'un projet sous-régional pour l'estimation des populations de cétacés en Méditerranée orientale (Turquie, Liban et Syrie) ; le projet est proposé par l'Université d'Istanbul.

225. Une activité de promotion de l'application sous-régionale du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux dans l'Est de Adriatique est en cours au printemps 2008.

226. Il est prévu qu'une vue d'ensemble régionale des nécessités d'amélioration de la législation en Méditerranée en vue d'optimiser la conservation des éla-smobranche sera prête au début juillet 2008.

227. Le CAR/ASP organise, en collaboration avec l'Institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM, Tunisie), la troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines qui doit se tenir à Hammamet, du 20 au 23 octobre 2008. La première annonce en a été diffusée par le site web de la Conférence et d'autres voies appropriées.

228. Plusieurs lignes directrices et protocoles pour la collecte de données seront élaborés, ainsi que le prévoit le plan d'action pour la conservation des tortues marines. Le mandat est rédigé et les activités seront lancées prochainement.

229. Une assistance aux pays est prévue pour l'Albanie, la Syrie et Malte afin qu'ils entreprennent des activités relatives à la collecte de données sur les sites, et notamment des sites comportant des habitats critiques pour les tortues, en vue d'y créer des aires protégées.

230. Une étude des voies de migration des tortues marines est prévue dans deux pays (Malte et Syrie). Des contacts sont en cours avec les autorités nationales afin de fixer les dates des missions, au cours desquelles des campagnes de sensibilisation seront menées avec conférences de presse et mobilisation des médias nationaux.

231. Un inventaire de la littérature publiée est en cours, comme il est stipulé, au titre de l'activité 1, dans le calendrier d'application du plan d'action pour la conservation du coralligène et d'autres bio-concrétions en mer Méditerranée. Cet élément constitue la première étape de l'application de ce plan d'action récemment adopté.

232. La principale activité qui ait été exécutée dans le cadre de la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée est l'application du projet *MedPosidonia* (destiné à développer l'inventaire, la cartographie et la surveillance des herbiers de posidonies dans quatre pays méditerranéens: Algérie, Libye, Tunisie et Turquie). Le projet *MedPosidonia* été développé grâce au concours financier de la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer. Des missions sur le terrain concernant la cartographie et la surveillance des herbiers de posidonies dans les sites retenus sont en cours. La clôture du projet est prévue pour décembre 2008. La phase finale sera consacrée au traitement des résultats du projet et à la communication sur ses réalisations.

Participation aux Programme d'aménagement côtier (PAC)

233. Le CAR/ASP participe au PAC "Maroc" :
- en exécutant à deux sites une activité pilote d'inventaire des biotopes marins au moyen des outils techniques élaborés dans le cadre du PAM ;
 - en commençant à fournir une base et des données d'expérience pour des activités de conservation dans l'espace marin, en concevant des mesures de protection et de gestion de la partie marine et côtière de la zone du PAC, en particulier les sites de Moulouya et de Jebel Moussa ;
 - en aidant à créer une ASPIM pour le parc national d'Al Hoceima.

Appui aux réseaux d'APM (comme MedPAN)

234. Un projet visant à appuyer le développement d'APM dans des zones de la Méditerranée sous juridiction nationale a été intégré au Projet de "Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" et approuvé par le Conseil du FEM en avril 2008.

235. Ce projet sera financé par la CE, le FFEM, la Fondation MAVA et l'Agence espagnole de coopération internationale AECl. Il démarrera en 2008 en aidant 12 pays méditerranéens à créer, améliorer et mettre en réseau la gestion d'aires protégées marines et côtières.

236. Le CAR/ASP a apporté son concours au Ministère syrien de l'environnement pour l'organisation d'un atelier régional de présentation des grandes lignes du plan national pour le développement d'aires protégées marines et côtières le long du littoral syrien. L'atelier a eu lieu à Lattaquié (Syrie), les 23 et 24 avril 2008 et a permis une concertation entre toutes les instances concernées au niveau national.

Application du Plan opérationnel du PAS BIO

237. Conférence de donateurs: les fonds finalement disponibles approuvés pour la préparation de cette conférence étant très modiques, les ressources seront consacrées à la préparation de contributions en vue d'élaborer des propositions de projets sous-régionaux.

238. Réunions du Comité consultatif et des Correspondants nationaux du PAS BIO: ces deux séries de sessions seront réalisées grâce à leur intégration dans la composante "surveillance" du projet d'APM côtières, tout en contribuant dans le même temps à conseiller d'autres activités prioritaires du PAS BIO.

239. Demande de projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces et d'habitats menacés et gestion d'espèces et habitats sensibles: le projet susmentionné sur les APM côtières concourra à ce chapitre. De plus, le CAR/ASP a approuvé l'adoption d'un projet régional proposé à la CE pour le financement d'un programme de travail visant à créer des ASPIM dans des zones de la Méditerranée hors juridiction nationale. Les activités, l'échelle de temps, le financement nécessaire et les partenaires ont été définis en deux phases. Le financement de la première phase, d'une durée de 15 mois et démarrant en 2008, a été approuvé en décembre 2007.

<p>Contraintes et enseignements tirés</p> <p>240. Les grandes lignes du Plan opérationnel du PAS BIO, appuyées par les Points focaux nationaux pour les ASP, ont reçu des Parties une allocation inférieure à celle qui était nécessaire. C'est pourquoi les fonds disponibles ont été adaptés pour couvrir les besoins limités en relation avec l'application ce Plan opérationnel en 2008-2009.</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

Objectif 3	Évaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts de la pêche et de l'aquaculture sur les habitats sensibles et les espèces menacées sont réduits - Intervention plus efficace pour l'atténuation des impacts de la pollution sur les espèces et les habitats sensibles - Renforcement des instruments juridiques pour la gestion des eaux de ballast - Renforcement des capacités nationales à traiter les problèmes dus aux eaux de ballast - Les espèces introduites sont mieux connues et la lutte contre les vecteurs d'introduction plus efficace - Les dangers potentiels associés aux espèces non indigènes sont pris en compte - Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité dans la région
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/Plan Bleu - REMPEC - CAR/PAP - ACCOBAMS - Convention CDB - FEM - CGPM - OMI - UICN - PNUD
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires importantes pour les cétacés sont protégées - Les réserves de pêche sont promues comme outils de conservation - Les habitats sensibles sont classés en trois catégories - Nombre d'instruments juridiques plus stricts - Nombre de stagiaires - Les activités consignées dans le plan d'action sur les espèces non indigènes sont appliquées - Des documents et autres supports de sensibilisation aux risques associés aux espèces invasives sont disponibles - Nombre de bénéficiaires des documents et supports de sensibilisation (personnes/organisations) - Des lignes directrices sur l'utilisation durable de la biodiversité dans la région méditerranéenne sont élaborées
Résultats obtenus à ce jour	<p>L'évaluation au moyen d'indicateurs des progrès réalisés ne serait guère significative à ce stade de l'exercice biennal (premier trimestre). Cette évaluation devrait être effectuée à un stade ultérieur de l'exercice biennal, quand le programme de travail sera suffisamment avancé</p>

Principales réalisationsMise en application des mesures appropriées pour la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et des institutions spécialisées

241. Un questionnaire a été établi en collaboration avec la CGPM et adressé aux PFN pour les ASP et aux membres de la CGPM. Il s'agit de recenser les réserves de pêche et les zones où la pêche est limitée dans les différents pays.

242. Les activités précitées visant à promouvoir la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux vont dans le même sens.

243. Une étude des impacts des activités halieutiques sur les tortues du golfe de Gabès (Tunisie) est en préparation.

244. Un atelier sur les interactions entre pêche et tortues marines sera organisé en collaboration avec la CGPM lors de la troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Tunisie, octobre 2008).

Évaluation des risques de la pollution accidentelle sur les APM et les habitats sensibles identifiés

245. Une base de données sur les APM est en cours de mise en place et doit être intégrée dans l'outil MedSIG en vue de lancer la première phase du processus d'évaluation.

Exécution du projet de partenariat GloBallast en collaboration avec le REMPEC et l'OMI

246. Après le démarrage effectif du projet Globallast à la fin 2007, le CAR/ASP et le REMPEC ont participé à la réunion de lancement et à la première réunion de la Task Force mondiale tenue à Londres du 26 au 28 mars 2008. Le REMPEC a été désigné comme organisation de coordination régionale pour la région méditerranéenne. Le CAR/ASP contribuera financièrement au projet et appuiera toutes les activités régionales, principalement celles qui portent sur les bioinvasions associées au transfert d'eaux de ballast. En 2008, le REMPEC et le CAR/ASP collaboreront à l'organisation de la première réunion de la Task Force régionale (Dubrovnik, Croatie, 11-12 septembre 2008) et d'un atelier de formation à l'"Enquête initiale sur les ports" (Istanbul, 21-24 octobre 2008).

Application du plan d'action sur les introductions d'espèces et sur les espèces invasives

247. Dans ce cadre, le CAR/ASP a organisé du 3 au 6 février 2008, à Sharm El-Sheikh (Égypte), un stage de formation méditerranéen à la gestion des espèces invasives marines et côtières. Environ 30 participants provenant de 15 pays méditerranéens y ont participé. La formation tire parti du cours modulaire qui a été mis au point par le Programme des mers régionales du PNUE et par le Programme mondial sur les espèces invasives (GISP).

248. La publication de deux outils techniques importants qui ont été forgés dans le cadre du plan d'action est en cours : ce sont les "Lignes directrices pour la lutte contre les vecteurs d'introduction en Méditerranée d'espèces non indigènes et d'espèces marines invasives" et le "Guide pour l'analyse des risques en évaluant les impacts de l'introduction d'espèces non indigènes".

Sensibilisation aux risques associés aux espèces non indigènes

249. La création du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes et indirectes du changement climatique : selon les recommandations émises par les Parties contractantes à leur dernière réunion ordinaire (Almeria, 15-18 janvier 2008), et notamment leur demande qu'un rapport soit rédigé sur la situation de la biodiversité en Méditerranée et sur l'impact du changement climatique observé, le CAR/ASP a amorcé une analyse des informations

disponibles sur la Méditerranée. Un groupe de travail constitué d'une équipe d'experts internationaux, complétée par des experts nationaux des Parties, a été mis en place pour étudier en détail la vulnérabilité de la biodiversité méditerranéenne et les impacts sur celle-ci du changement climatique, dans le cadre d'un processus associant les ministères concernés par la biodiversité de tous les pays riverains. Les premiers résultats sont attendus en 2008.

Contraintes et enseignements tirés

250. Au cours de la période considérée, il n'a pas été relevé de contraintes particulières dans l'exécution des activités énumérées.

Recommandations/propositions

Objectif 4	<i>Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes en matière de biodiversité</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Système de consultation en ligne disponible</i> - <i>Base de données bibliographiques régionale accessible</i> - <i>Mécanisme de Centre d'échange national (Clearing House Mechanism/CHM) élaboré et intégré dans le mécanisme de Centre d'échange régional</i> - <i>État de référence de la taxinomie mis à la disposition des utilisateurs</i> - <i>Indicateurs pertinents de l'état de la biodiversité identifiés et validés</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAR/ASP</i> - <i>MED POL</i> - <i>CAR/Plan Bleu</i> - <i>Convention CDB</i> - <i>AEE</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Disponibilité de documents scientifiques et bases de données</i> - <i>Nombre d'utilisateurs du Centre d'échange</i> - <i>Répertoire des spécialistes et collections de taxinomie</i> - <i>Jeu d'indicateurs sur l'état de la biodiversité disponible</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>L'évaluation au moyen d'indicateurs des progrès réalisés ne serait guère significative à ce stade de l'exercice biennal (premier trimestre). Cette évaluation devrait être effectuée à un stade ultérieur de l'exercice biennal, quand le programme de travail sera suffisamment avancé.</i>

Principales réalisations

Renforcer la veille scientifique et améliorer l'accessibilité des informations

251. Plusieurs bases de données sont en cours de mise en place : la première base de données relatives aux publications scientifiques concernant les impacts du changement climatique sur la biodiversité marine est accessible par le site web du CAR/ASP ; la deuxième base de données sur la répartition des habitats coralligènes et des espèces qui y sont associées sera mise à disposition sur le site web du CAR/ASP en juillet 2008.

<p>Contraintes et enseignements tirés</p> <p>252. Au cours de la période considérée, il n'a pas été relevé de contraintes particulières dans l'exécution des activités énumérées.</p>
<p>Recommandations/propositions</p>

Objectif 5	Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique
Résultats escomptés	<i>Capacité renforcée des Parties à intégrer les aspects de la biodiversité</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CMCS - CWS - Station zoologique de Naples - Okianos - Seagrass 2000
Indicateurs/progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation - Nombre de stagiaires
Résultats obtenus à ce jour	<i>L'évaluation au moyen d'indicateurs des progrès réalisés ne serait guère significative à ce stade de l'exercice biennal (premier trimestre). Cette évaluation devrait être effectuée à un stade ultérieur de l'exercice biennal, quand le programme de travail sera suffisamment avancé.</i>

Principales réalisations

Dispense de formation aux techniques de conservation, surveillance et évaluation de la biodiversité

253. Le CAR/ASP contribue à l'organisation du septième séminaire européen sur les mammifères marins: biologie et conservation (Valence, Espagne, 15-19 septembre 2008), convoqué par l'Université internationale Menendez Pelayo, qui a pour but d'améliorer les capacités sur les questions de conservation des cétacés dans la région méditerranéenne.

254. Le CAR/ASP organise chaque année une session de formation aux techniques de conservation des plages de nidification des tortues marines et aux activités de marquage. La formation est organisée en collaboration avec la Cyprus Wildlife Society (CWS) à la Réserve de Lara (Chypre, juillet et août 2008).

Contraintes et enseignements tirés

255. Au cours de la période considérée, il n'a pas été relevé de contraintes particulières dans l'exécution des activités énumérées.

Recommandations/propositions

5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))

But principal: *Le but général du Programme d'actions prioritaires est d'appuyer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, qui visent à protéger l'environnement et à contribuer au développement durable de la zone de la mer Méditerranée. Le CAR/PAP est tout particulièrement concerné par le développement durable des zones et régions littorales du bassin méditerranéen en promouvant la gestion Intégrée des zones côtières (GIZC) comme outil majeur de réalisation des objectifs de la Convention. Plus concrètement, son objectif, dans la période biennale à venir, est de réaliser des activités préparatoires à la mise en œuvre du Protocole GIZC signé en janvier 2008. Ces activités préparatoires seront conduites dans la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur du Protocole.*

La mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires lors de l'exercice biennal 2008-2009 se décline autour de deux grands groupes d'activités :

- *Gestion durable des zones côtières ;*
- *Intégration du développement et de l'environnement.*

Objectif 1	Cadre juridique
Résultats escomptés	<i>Le principal résultat escompté sera le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité de coordination du PAM: appui à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action CAR/PAP: activités relevant de son mandat</i>
Indicateurs/ progrès	<i>Plan d'action formulé, discuté et approuvé par les pays, alors que l'adoption formelle ne pourra se faire qu'après l'entrée en vigueur du Protocole. Dans la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur du Protocole, le CAR/PAP a préparé :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le rapport d'une réunion d'experts (Split, 17-18 juin 2008)</i> • <i>une proposition d'activités préparatoires à la mise en œuvre du Protocole GIZC (ou Plan d'action, comme exigé par le Protocole lui-même, à adopter une fois que le Protocole sera entré en vigueur)</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Le rapport de la réunion d'experts (17-18 juin 2008, Split)</i>
Principales réalisations	
Protocole GIZC	
<p>256. Une réunion d'experts sur le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC s'est tenue à Split (Croatie), les 17 et 18 juin 2008, dans les locaux du CAR/PAP. Une trentaine d'experts régionaux et de fonctionnaires du PAM y ont pris part. L'objectif de la réunion consistait à échanger les opinions entre les experts concernés dans le but d'explorer les activités qui pourraient être entreprises dans cette période intérimaire où la signature et la ratification du Protocole sont en cours. Les questions suivantes ont été présentées et discutées : évaluation de l'état d'avancement de la GIZC en Méditerranée ; interprétation du texte du Protocole ; lignes directrices pour la définition de la zone de retrait ; formation et sensibilisation en relation avec la mise en œuvre du Protocole.</p>	

257. La réunion a proposé diverses activités à exécuter durant la période intérimaire:
- *l'établissement d'un rapport d'inventaire sur la GIZC en Méditerranée, notamment des informations sur les pratiques existantes concernant la zone de retrait et diverses boîtes à outils ;*
 - *la préparation d'un Guide explicatif du texte du Protocole ;*
 - *et certaines activités de sensibilisation et de formation. Le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole sera établi une fois que le Protocole sera entré en vigueur.*

258. Le Protocole GIZC a été présenté à l'occasion de diverses réunions et conférences. Une brochure sur le Protocole (en anglais et en français) a été publiée. Une publication comprenant le texte du Protocole en quatre langues est en préparation.

Contraintes et enseignements tirés

259. Le programme de travail pour 2008-2009 envisage la préparation, la mise en débat et l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC. Cependant, en termes de droit, ce Plan d'action ne peut être préparé qu'après l'entrée en vigueur du Protocole. De ce fait, les activités entamées par le CAR/PAP, telles que décrites ci-dessus, concernent cette période intérimaire et elles sont centrées sur des activités préparatoires générales (inventaire, guide explicatif, sensibilisation) sans obligation juridique pour les pays.

260. Comme le programme de travail et le budget ont été approuvés avant l'adoption du Protocole, il n'a pas été possible de mobiliser les ressources financières suffisantes pour l'exécution des activités précitées, ce qui a limité la discussion et entravé la décision sur les activités à mener.

261. Le débat sur le Plan d'action a témoigné d'un intérêt considérable pour la planification et l'exécution des activités du Protocole. Celles-ci devraient démarrer dès que possible. L'enseignement qui en ressort est qu'il existe une grande dynamique en faveur du Protocole et que l'on ne devrait pas la laisser retomber.

262. La préparation du Plan d'action* pour la mise en œuvre du Protocole pourrait nécessiter des ajustements dans le budget envisagé pour la période biennale 2008-2009. Malgré la décision explicite des Parties contractantes de préparer ce Plan d'action, le budget alloué à cette activité est insuffisant. Sur la base des résultats de la réunion d'experts (Split, 17-18 juin 2008), un programme spécifique relatif aux activités préparatoires à la mise en œuvre du Protocole a été proposé et approuvé.

Projet de recommandations

Le Bureau est invité à examiner la proposition du groupe d'experts et, s'il le juge utile, de convenir que les activités proposées seront exécutées dans le cadre du Plan d'action sur la GIZC.

* Au plan juridique, le Plan d'action doit être établi une fois que Protocole sera entré en vigueur.

5.1 Gestion durable des zones côtières

<p>Objectif 2</p>	<p>Aider les États riverains de la Méditerranée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) grâce à la formulation et l'application d'outils appropriés, à des échanges d'informations améliorés, au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets concrets (Programmes d'aménagement côtier - PAC).</p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'aménagement côtier (PAC) <p>Réalisation des activités envisagées par le Plan d'action ; étude de faisabilité (EF) du PAC "Italie" et accords relatifs aux PAC "Monténégro" et "Italie" ; rapports de lancement et ateliers de lancement au Monténégro et en Italie ; rapports des diverses activités des PAC (ressources en eau, tourisme, plans, stratégies, IE) ; rapports d'avancement par les coordonnateurs nationaux ; rapports finaux intégrés ; Conférence de clôture du PAC "Chypre" ; activités de suivi comme proposé dans les PAC ; Numéros de la Série de rapports techniques du PAM sur les PAC "Slovénie" et "Chypre" ; stages de formation, ateliers, initiatives de renforcement des capacités et programmes participatifs pour les acteurs impliqués dans les PAC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies/outils de GIZC <p>Rapport sur l'état actuel des systèmes de planification ; méthodologies pour l'application de l'approche écosystémique dans les zones côtières ; méthodologie pour l'évaluation de la vulnérabilité aux risques dans les zones côtières ; directives pour l'application de l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans les zones côtières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports nationaux sur la GIZC <p>Rapports nationaux sur la GIZC en Egypte et en Albanie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des sites <p>Études thématiques basées sur l'application des différentes méthodologies d'aménagement des sites ; rapport de synthèse de toutes les études thématiques réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'échange <p>Nouvelle conception et restructuration du site web du Centre d'échange (Clearing House) ; Mise à jour des informations existantes et introduction de nouvelles composantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement du développement durable <p>Rapport sur les différentes méthodologies utilisées par les pays méditerranéens pour financer le développement durable, y compris les recommandations sur la manière dont on peut améliorer les approches actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation en matière de GIZC <p>Nouvelle session du cours MedOpen en anglais et en français ; documents didactiques, études de cas, choix des candidats, service d'assistance, forum de discussion, cours initial et avancé, examens ; mise à jour du programme Educom@Med</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMAP <p>Fiches d'orientation politique et notices y relatives et atelier régional sur la GIZC ; Journée du littoral ; Spot publicitaire et atelier régional sur les politiques de GIZC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante régionale du projet de Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée <p>Projets de démonstration, assistance dans la mise en œuvre du Protocole GIZC et préparation des stratégies GIZC nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier régional sur l'aménagement de l'espace <p>Rapport de l'atelier et recommandations relatives aux mesures pour l'amélioration de l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation régionale à l'aménagement des sites <p>Rapport du stage de formation</p>

Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Unité de coordination du PAM : appui à la formulation et à l'adoption du Plan d'action</i></p> <p><i>CAR/PAP : activités relevant de son mandat</i></p> <p><i>Autres composantes du PAM : assistance dans leurs domaines d'expertise</i></p> <p><i>Pays : information sur les différentes questions et sur les projets en matière de GIZC</i></p> <p><i>Organisations internationales : assistance relevant de leur domaine d'activité</i></p> <p><i>ONG nationales : appui et organisation de la Journée du littoral</i></p>
Indicateurs/ progrès réalisés	<p><i>Résumé des indicateurs/progrès réalisés tels que décrits dans le programme de travail pour 2008-2009. Décision IG/17/18</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Programmes d'aménagement côtier (PAC)</i> <p><i>Étude de faisabilité (EF) du PAC "Monténégro" préparée ; projet de rapport de lancement, atelier de lancement et rapports du PAC "Maroc" achevés ; projet de bilans diagnostiques sur la GIZC, le tourisme et les sites historiques préparés ; rapports d'avancement soumis par les coordonnateurs nationaux (PAC "Chypre" et "Maroc") ; projet de rapport final intégré du PAC "Chypre" préparé ; Conférence de clôture du PAC "Chypre" organisée et rapport y afférent en préparation ; produits finaux des activités suivantes du PAC "Chypre" présentés et publiés : biodiversité, ECAT, économie de l'environnement, GIZC, participation du public, mise à l'essai des directives EES ; numéro de la Série de rapports techniques du PAM sur le PAC "Slovénie" préparé pour la publication ; stages de formation, ateliers, initiatives de renforcement des capacités et programmes participatifs pour les acteurs impliqués dans le cadre des PAC (Chypre, Maroc) organisés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Méthodologies/outils de GIZC</i> <p><i>Six pays de l'Adriatique ont participé à l'analyse de l'aménagement de l'espace. Six rapports nationaux sur l'aménagement de l'espace ont été élaborés. Tous ces rapports (six rapports nationaux et un rapport de synthèse) ont été publiés, une notice et une affiche imprimées. Deux réunions ont été organisées dans le cadre du projet PlanCoast : la conférence de clôture et une réunion d'experts nationaux en Bosnie-Herzégovine. Aucune réunion d'experts n'a été organisée.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapports nationaux sur la GIZC</i> <p><i>Aucun rapport national n'a été préparé, publié ou diffusé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Aménagement des sites</i> <p><i>Aucune étude thématique basée sur l'application des méthodologies d'aménagement des sites n'a été préparée. Le rapport de synthèse non plus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Centre d'échange</i> <p><i>Le site web restructuré du Centre d'échange n'est pas encore disponible. Ce sera fait suite à l'adoption du Protocole GIZC, les travaux sont en cours. La nouvelle conception et la restructuration du site web du CAR/PAP en 2007 ont entraîné une augmentation impressionnante du nombre de visiteurs du site. Si le nombre de visiteurs en avril 2007 avait été légèrement supérieur à 5000, il a atteint en juin presque 9000 visiteurs par mois.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Financement du développement durable</i> <p><i>Aucun rapport établi.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Éducation en matière de GIZC</i> <p><i>Huit étudiants ont suivi et terminé le cours MedOpen initial (en version anglaise et française, il n'y a pas de données pour la version arabe). Pas de matériel didactique supplémentaire. Le programme Educom (TEMPUS CE) a été terminé. Il devrait être poursuivi par une des universités du consortium.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>SMAP</i> <p><i>a) L'atelier méditerranéen sur les politiques de GIZC (Alghero, Sardaigne, 19-21 mai 2008) a accueilli 84 participants v compris des décideurs de haut</i></p>

	<p>niveau venant des différents ministères des pays éligibles au SMAP, des représentants des ONG et des représentants de projets GIZC du SMAP III, des représentants de haut niveau de l'UE, du PNUE, du PAM et du METAP. Le troisième jour de l'atelier, a été organisée une manifestation à l'intention du grand public, à laquelle ont assisté 512 personnes, y compris des étudiants de six universités, des représentants de trois aires protégées marines ainsi que des représentants de huit ONG, trois autorités locales et deux centres de recherche. b) Les rapports suivants ont été publiés : rapport sur la campagne de la Journée du littoral ; enquête sur les questions côtières en Méditerranée ; stratégie méditerranéenne de sensibilisation à la GIZC (en anglais et en français) ; vers une stratégie pour le littoral syrien - document de base sur la politique GIZC ; fiche d'orientation politique - vers une stratégie pour le littoral syrien ; fiche d'orientation : La littoralisation et le développement durable. c) Le site web de la Journée du littoral, rendu disponible en deux langues (anglais et français) en mai 2007, a été visité par 8500 personnes entre janvier et juin 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante régionale du Projet de Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (aucun indicateur envisagé.) • Atelier régional sur l'aménagement de l'espace Aucun atelier organisé. • Formation régionale sur l'aménagement des sites Aucun stage de formation organisé.
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	
<p>Principales réalisations</p> <p>1. Programmes d'aménagement côtier (PAC):</p> <p>263. La Conférence de clôture du PAC "Chypre" s'est tenue à Nicosie le 13 juin 2008. Elle avait pour objet de présenter les résultats et réalisations des activités menées dans le cadre du PAC "Chypre" et de mettre en relief les recommandations essentielles adressées au gouvernement chypriote. La Conférence a accueilli plus de 50 participants de haut niveau représentant presque tous les services gouvernementaux ainsi que le secteur privé et les ONG. Les participants sont convenus que le PAC "Chypre" était une réussite et que les propositions auxquelles il avait abouti et qui étaient consignées dans son <i>Rapport récapitulatif</i> présenté lors de la Conférence combleraient une lacune importante du cadre politique de Chypre concernant la gestion du littoral.</p> <p>264. L'étude de faisabilité du PAC "Monténégro" a été menée bien. Toutes les composantes du PAM qui devraient prendre part au projet ont été informées des activités proposées</p>	

265. Le numéro de la Série de rapports techniques du PAM relatif au PAC "Slovénie" a été rédigé, mis au net et il est maintenant en préparation pour impression.

266. Le coordonnateur général du PAC "Levante de Almeria", en Espagne, a été choisi, le contrat et le mandat ont été préparés et sont en négociation avec le coordonnateur. En raison des changements gouvernementaux intervenus à la suite des élections législatives nationales, ce processus est assez lent et il se pourrait que le coordonnateur choisi ne puisse assumer ses fonctions, ce qui risque de retarder encore l'exécution du projet.

267. PAC "Maroc" : le 29 avril 2008 la ville de Chefchaouen a accueilli l'atelier de lancement du PAC. Cet atelier a marqué le démarrage officiel de ce projet d'une grande importance pour la zone côtière du Rif central. Une cinquantaine de participants représentant les autorités et institutions nationales, régionales et locales, les milieux universitaires, les ONG et de nombreuses autres parties prenantes y ont assisté. L'atelier a été précédé d'une journée de formation à la GIZC.

268. PAC "Italie" : suite à la soumission d'un avant-projet de PAC, comprenant des propositions pour plusieurs zones du PAC, une réunion avec le Point focal national a été programmée à plusieurs reprises en vue de définir les prochaines étapes (comme l'élaboration de l'étude de faisabilité). Pour des raisons imprévues, cette réunion n'a pas encore eu lieu.

2. Méthodologies/outils de GIZC :

269. Le produit final du projet PlanCoast, à savoir le Manuel sur la planification intégrée de l'espace marin (en anglais), a été publié et est actuellement diffusé avec l'appui du CAR/PAP. Ce manuel résume l'expérience du projet PlanCoast (INTERREG IIIB CADSES), dont un des partenaires est le CAR/PAP. Au cours de la période considérée, le CAR/PAP a préparé/publié des rapports nationaux sur l'aménagement de l'espace dans six pays de l'Adriatique, un rapport de synthèse, une affiche et une brochure. Le projet PlanCoast a été clôturé à l'occasion de la conférence organisée à cet effet par la région Emilie-Romagne à Ravenne, du 27 au 29 mars 2008.

3. Rapports nationaux sur la GIZC :

270. La rédaction de ces rapports pour l'Égypte et l'Albanie n'a pas encore démarré.

4. Aménagement des sites :

271. À l'heure actuelle, aucune étude thématique basée sur différentes méthodologies d'aménagement des sites n'est en préparation. Le rapport de synthèse sur toutes les études thématiques réalisées n'a non plus été établi.

5. Centre d'échange (Clearing House):

272. La nouvelle conception et la restructuration du site web sont en cours. La mise à jour des informations existantes et l'introduction de nouvelles composantes seront faites conformément à la structure du Protocole GIZC.

6. Financement du développement durable:

273. Le rapport sur les différentes méthodes utilisées par les pays méditerranéens pour financer le développement durable, y compris des recommandations pour l'amélioration des approches actuelles, est prévu pour 2009.

7. Éducation:

274. Le cours de base est disponible en permanence sur le site web du CAR/PAP. Une nouvelle session du cours avancé de *MedOpen* n'a pas encore été préparée. La mise à jour du programme *Educom@Med* dépend d'un financement externe et il est censé devenir un programme autofinancé, piloté par une des universités associées au projet.

8. SMAP:

275. Dans le cadre du projet SMAP III financé par l'UE, le CAR/PAP a organisé un atelier méditerranéen sur les politiques de GIZC (Alghero, Sardaigne, 19-21 mai 2008) qui a réuni 84 participants, notamment des décideurs de haut niveau venant des différents ministères des pays éligibles au SMAP, des représentants d'ONG et des représentants des projets GIZC du SMAP III, des représentants de haut niveau de l'UE, du PNUE, du PAM et du METAP. Le 20 mai 2008 a été organisée une session spéciale consacrée à l'expérience sarde en matière de GIZC. La "Charte sarde" a été débattue et adoptée. Une conférence de presse avec la participation des représentants de plusieurs chaînes TV et journaux nationaux a été organisée en relation avec la première célébration de la Journée de la Mer de l'UE et l'adoption de la "Charte sarde". La troisième journée de l'atelier, le 21 mai 2008, a été organisée une manifestation publique dans le but de sensibiliser à la Journée de la Mer de l'UE. Y ont assisté 512 personnes y compris des étudiants de six universités, des représentants de trois aires protégées marines ainsi que des représentants de huit ONG, trois autorités locales et deux centres de recherche. Quelques 70 affiches ont été exposées par différentes organisations œuvrant dans le domaine de la GIZC.

276. Le 8 mai 2008 s'est tenu un atelier national pour promouvoir la fiche d'orientation politique de la Syrie en matière de GIZC. Des représentants de haut niveau de 8 ministères, y compris le Ministre adjoint de l'administration locale et de l'environnement y ont pris part.

277. Le 8 juin 2008, le Ministère de l'environnement du Maroc a organisé une réunion d'information sur l'état d'avancement du projet SMAP III et de débat sur la mise en œuvre du Protocole GIZC. Ce sont au total de 38 participants qui ont assisté à l'atelier.

9. Composante régionale du Projet de Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée:

278. Les activités envisagées n'ont pas encore démarré.

10. Atelier régional sur l'aménagement de l'espace :

279. L'atelier régional pour proposer des mesures qui permettront d'améliorer l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes n'a pas encore été organisé.

11. Formation régionale à l'aménagement des sites :

280. Le stage de formation pour présenter les différentes méthodologies d'aménagement des sites est prévu pour 2009.

Contraintes et enseignements tirés

281. SMAP III : Le CAR/PAP (chef de file) et le CAR/PB sont impliqués au nom du PAM dans l'exécution du projet SMAP III ; le METAP est partenaire dans ce projet. Le contrat signé avec la CE comprend les trois partenaires. Un problème se pose avec le METAP, qui n'a pas signé le contrat à temps, ce qui fait que ses activités ne sont pas réalisées. De ce fait, les rapports soumis à la CE sont frappés de nullité, particulièrement dans la partie financière, et la CE a bloqué le transfert de la deuxième tranche au CAR/PAP bien que les ressources allouées l'année dernière aient déjà été dépensées. C'est pourquoi le CAR/PAP est confronté à de graves problèmes financiers. Une solution entre l'UE, le PAM et le METAP devrait être trouvée le plus rapidement possible.

282. PAC "Levante de Almeria" : Le processus de sélection du coordonnateur général du projet s'est déroulé ponctuellement, tout comme la signature du contrat relatif à ce poste. En raison des changements au niveau du gouvernement qui sont suivis les élections en Espagne, l'expert désigné a occupé un autre poste de haut niveau et n'est plus en mesure de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par le mandat. Des consultations entre les autorités régionales et nationales en Espagne, et l'Unité MED et le CAR/PAP, sont en cours, ce qui va retarder notablement l'exécution du projet.

283. PAC "Maroc", PAC "Espagne" : l'activité *Imagine* prévue par les accords de ces projet et qui devait être conduite par le CAR/PB, est en suspens en raison du manque de fonds en provenance du Plan Bleu pour financer la réalisation des activités relatives à l'analyse prospective et à celle de durabilité, en tant que contribution aux autres activités de GIZC.

284. Il convient de trouver une solution pour associer le METAP au projet SMAP III, faute de quoi les composantes du PAM feront face à des problèmes financiers puisque la CE refuse de transférer les fonds prévus par le contrat.

285. Afin d'éviter les nouveaux retards dans l'exécution du PAC "Levante de Almeria", les autorités espagnoles (nationales et régionales) devraient parvenir à une solution commune en ce qui concerne le coordonnateur du projet.

286. La participation des composantes du PAM aux PAC devrait être examinée, d'abord au niveau du programme qui prévoit que les composantes font partie intégrante des PAC (autrement dit, il s'agit d'une activité conjointe, coordonnée par le CAR/PAP), et ensuite au niveau des PAC où des obligations financières sont en vigueur au titre des accords de projet (comme celles du CAR/PB dans le PAC "Maroc" et le PAC "Espagne").

Projet de recommandation

En vue de faciliter l'exécution du PAC "Maroc", le Bureau est invité à approuver l'allocation de 10 000 euros, prélevés sur le budget ordinaire de l'Unité de coordination pour 2008, au Plan Bleu, afin que ce dernier réalise les activités relatives à l'analyse prospective et à l'analyse de durabilité.

5.2 Intégration de l'environnement et du développement

<p>Objectif 3</p>	<p><i>Aider les états méditerranéens à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), en particulier son chapitre 2.7 relatif aux zones côtières, et les aider à élaborer des outils d'intégration des objectifs sectoriels prioritaires dans les politiques de développement</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SMDD <p><i>Études d'EES et d'EIE, gestion locale dans les zones côtières et formulation d'une méthodologie pour les plans de gestion des zones côtières des îles en tant qu'assistance aux pays pour mettre en œuvre la SMDD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet "Destinations" (LIFE)</i> <p><i>Stratégies de développement touristique dans trois zones pilotes et mise en place de trois centres de démonstration (Algérie, Maroc et Tunisie) dans le cadre du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Évaluation de la capacité d'accueil (ECA) touristique</i> <p><i>Stage de formation régional à l'application des directives pour l'ECA en relation avec le tourisme durable en Méditerranée ; rapport du stage de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réunion des Points focaux</i> <p><i>Rapport de la réunion ; proposition définitive de programme de travail pour la prochaine période biennale</i></p>

Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Composantes du PAM dans leurs domaines d'expertise CAR/PAP : activités relevant de son mandat Équipes nationales homologues</i>
Indicateurs/ progrès	<ul style="list-style-type: none"> • SMDD <p><i>A part le Protocole GIZC et les activités GIZC en relation avec le chapitre 2.7. de la SMDD, aucune autre activité n'a été entreprise.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet "Destinations" (LIFE)</i> <p><i>Pas d'indicateurs envisagés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>ECA touristique</i> <p><i>Le stage de formation n'a pas encore été organisé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réunion des Points focaux</i> <p><i>Pas d'indicateurs envisagés.</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	
<p>Principales réalisations</p> <p>1. SMDD :</p> <p>287. Aucune étude d'EES ou d'EIE à l'heure actuelle ; la gestion locale dans les zones côtières et la formulation d'une méthodologie pour les plans de gestion des zones côtières des îles en tant qu'assistance aux pays pour mettre en œuvre la SMDD sont en cours. D'autres activités sont entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAU : Les lignes directrices "Integrated Coastal Urban Water System Planning in Coastal Areas of the Mediterranean : Volume I Principles and Planning, and Volume II Tools and Instruments" ont été publiées et sont en train d'être diffusées aux parties concernées. La version française du texte est en préparation et sera publiée dans les meilleurs délais. Le CAR/PAP est membre du Comité directeur (avec l'IME, le GWP et le PB) qui prépare la Journée méditerranéenne pour le prochain Forum mondial sur l'eau qui doit se tenir à Istanbul en 2009. Le PAP est chargé de la section sur la gestion de l'eau dans les zones côtières urbaines. Le Comité s'est réuni deux fois et le CAR/PAP a participé à ces réunions ; - Projet BEACHMED : le CAR/PAP a finalisé le rapport récapitulatif et le rapport détaillé du sous-projet 3.2. Actions concertées, outils et critères pour la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée. Ces rapports ont pour objet d'intégrer les résultats des questionnaires réalisés pour 4 régions du projet par les partenaires impliqués dans 7 sous-projets. Des représentants du CAR/PAP ont participé à la conférence finale tenue à Rome, en mai 2008. Ainsi, les obligations du CAR/PAP en relation avec ce projet ont été pleinement remplies. <p>2. Projet "Destinations" (LIFE) :</p> <p>288. Après la phase initiale d'établissement des bilans diagnostiques, le projet "Destinations" est entré dans la phase d'évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT). Cette phase comporte le renforcement des capacités nationales pour l'application de la méthode d'ECAT par le biais de l'organisation de stages de formation dans les zones du projet. A ce jour, deux stages ont été organisés. Le premier, qui s'est tenu à Korba, en Tunisie, le 23 avril 2008, a été précédé d'une visite sur le terrain avec démonstration de l'approche participative. Le second s'est tenu à Al Hoceima, au Maroc, les 3 et 4 juin 2008. Une réunion du Comité de pilotage du projet a eu lieu dans les locaux du SEEE/DSPR, à Rabat, le 3 juin 2008.</p>	

289. Le 26 mai 2008, le Parlement européen a accueilli la cérémonie de gala TV organisée par "Energy Globe" pour récompenser les meilleurs projets en 2007. Le CAR/PAP a reçu le prix des lauréats nationaux pour le projet "Destinations" jugé le meilleur projet en Algérie.

3. Évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT)

290. Aucune activité préparatoire à l'organisation du stage de formation régional à la mise en œuvre de l'ECA pour un tourisme durable n'a été réalisée.

4. Réunion des Points focaux

291. Lors de la deuxième réunion du Comité exécutif de coordination (CEC2, Malte, 29-30 mai 2008), il a été décidé que le CAR/PAP organiserait séparément la réunion de ses Points focaux. Les premières activités préparatoires ont déjà eu lieu, telles que le choix du lieu de la réunion, l'interprétation, l'hébergement des participants, etc. La réunion est envisagée pour mai 2009.

Contraintes et enseignements tirés

292. Projet "Destinations" (LIFE) : des problèmes se posent quant à la participation de certains partenaires au projet. Malgré le contrat/accord signé avec le CAR/PAP et la CE, ces partenaires n'honorent pas leurs obligations.

Recommandations/propositions

Aucune recommandation spécifique n'est à faire à ce stade.

6. Environnement et développement (Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB))

6.1 *Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)*

But principal: *Améliorer les connaissances sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée avec la mise en place d'un système d'information interactif, en coopération avec l'INFO/RAC et les autres composantes du PAM*

Objectif	Consolider le Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD), afin de le rendre aisément accessible à toute personne ou partie intéressée via une interface web
Résultats escomptés	<i>Système d'information consolidé (Base de données statistiques et Système d'information géographique) Interface web sur les données et indicateurs</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de coordination, CAR/INFO, MED POL et autres CAR pour l'ensemble du système Plan Bleu, CAR/INFO pour le développement, y compris l'interface web</i>

Indicateurs/progrès réalisés	<i>Date d'actualisation, nombre de données, couverture spatiale, couverture temporelle, nombre de requêtes, ombre de liens avec d'autres sites web</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Les indicateurs ci-dessus ne pourront être renseignés qu'après le développement du système</i>
Principales réalisations	
<p>293. Les résultats ci-après ont été obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat (février 2008) • Accord entre le Plan Bleu et le CAR/INFO (27 mars 2008) • Programme de travail présenté à la 2^{ème} réunion du Comité exécutif de coordination (29-30 mai 2008) • Lancement de la phase "prototype" le 18 juin 2008. 	
Contraintes et enseignements tirés	
<p>294. Une bonne coopération entre les composantes du PAM, et spécialement avec le CAR/INFO, est essentielle pour la mise en œuvre du système.</p>	
Recommandations/propositions	

6.2 *Rapport sur l'environnement et le développement durable (REDD), communication et diffusion*

Objectif	<i>Publier tous les deux ans et avant la réunion des Parties contractantes un Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REED) visant à répondre à la demande d'information régulière de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone</i>
Résultats escomptés	<i>Rapport régional comprenant: une analyse des faits saillants et progrès accomplis dans les pays méditerranéens, y compris l'état de l'environnement, un dossier thématique passant en revue la situation sur une grande problématique de la Méditerranée avec l'analyse des défis rencontrés, des données statistiques et des indicateurs</i>
Composantes du PAM et/ou partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de coordination, MED POL, et autres CAR</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Rapport publié et soumis à la réunion des Parties contractantes</i>
Résultats obtenus à ce jour	

<p>Principales réalisations</p> <p>295. Adoption de la table des matières proposée par le Plan Bleu lors de la 2ème réunion du Comité exécutif de coordination (29-30 mai 2008).</p>
<p>Contraintes et enseignements tirés</p> <p>296. A préparer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan de travail avec partage des tâches entre toutes les composantes du PAM pour la préparation de chaque chapitre du rapport ; - Un modèle de présentation à suivre par tous les CAR pour assurer la cohérence de l'élaboration des différents chapitres.
<p>Recommandations/propositions</p>

6.3 Activités thématiques

But principal: *Produire une information qui facilite la mise en œuvre et le suivi de la SMDD dans les domaines thématiques et qui encourage la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de développement durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux, sociaux liés à ce développement*

6.3.1 Développement agricole et rural durable

<p>Objectif 1</p>	<p>Développement agricole et rural durable :</p> <p><i>a) faire rapport sur les progrès accomplis en documentant les indicateurs de suivi de la SMDD, en réalisant des études régionales situant l'ensemble de la région méditerranéenne par rapport aux objectifs de la SMDD d'une part, et par rapport au reste du monde de l'autre, en analysant la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement durable dans certains pays, en l'étayant d'exemples concrets de bonnes pratiques (études de cas), et en analysant les antécédents de coopération internationale en faveur d'un développement rural durable (coopération régionale, aide au développement) ;</i></p> <p><i>b) permettre un partage régional des expériences en organisant des ateliers pour mettre en débat et finaliser le rapport régional présentant les politiques, programmes ou actions locales de développement rural ;</i></p> <p><i>c) préparer des études/analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, et formuler des recommandations sur les progrès à réaliser pour atteindre les objectifs stratégiques tant dans les pays qu'au niveau régional.</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Parties: données, experts nationaux: études de cas</i> <i>Plan bleu et CIHEAM: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<p><i>Nombre de partenaires institutionnels associés</i> <i>Nombre de pays participant à l'étude des indicateurs</i></p>

	<p><i>Nombre de rapports nationaux, analyses régionales et études de cas réalisés</i></p> <p><i>Nombre de participants aux ateliers et séminaires</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p>11 études nationales et 4 études régionales ont été finalisées</p> <p>1 atelier a été organisé et a réuni 35 participants</p>
Principales réalisations	
<p>297. Atelier très réussi organisé à Bari (Italie) du 8 au 10 mai 2008. Participants très satisfaits ou satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu : 96% - Animation: 100% - Organisation : 96% - Supports : 92% 	
Contraintes et enseignements tirés	
Projet de recommandations	
<p><i>Recommandations faites par les participants à l'atelier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Évaluer tous les deux ans les progrès enregistrés par les pays riverains de la Méditerranée au regard de la mise en œuvre du chapitre "Développement agricole rural durable" de la Stratégie méditerranéenne de développement durable</i> • <i>Établir une plateforme méditerranéenne d'échanges sur les processus de développement territoriaux initiés par les pays riverains, en mettant notamment l'accent sur les différents outils utilisés pour favoriser la participation effective des populations concernées à la conception et à la réalisation ainsi qu'au suivi-évaluation de leur projet de territoire.</i> 	

6.3.2 Tourisme

Objectif 2	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accélérer la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de tourisme durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux et sociaux qui leur sont associés</i> - <i>Identifier les obstacles et leviers existants et potentiels dans les politiques nationales, locales et dans la coopération internationale, afin de progresser vers les objectifs de la SMDD</i> - <i>Suivre les évolutions de la région et des pays au regard des objectifs et orientations de la SMDD</i> - <i>Obtenir des informations aux niveaux régional, national, local.</i>
Résultats escomptés	<p><i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Parties: données, experts nationaux: études de cas</i></p> <p><i>Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i></p>
Indicateurs/progrès réalisés	<p><i>Nombre d'indicateurs documentés</i></p> <p><i>Participation aux ateliers régionaux</i></p> <p><i>Nombre d'études réalisées et de publications diffusées</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p><i>6 études nationales, 4 études régionales</i></p> <p><i>1 atelier ayant réuni 61 participants</i></p>

<p>Principales réalisations</p> <p>298. Atelier très réussi organisé à Sophia-Antipolis (France) les 2 et 3 juillet 2008. Moyennes des appréciations portées par les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu : 18 ¼ sur 20 - Animation : 18 sur 20 - Organisation : 19 ¼ sur 20 - Supports : 17 ¾ sur 20
<p>Contraintes et enseignements tirés</p>
<p>Projet de recommandations</p> <p><i>Recommandations faites par les participants à l'atelier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>poursuivre les travaux sur les indicateurs afin de mieux caractériser le tourisme méditerranéen et notamment ses impacts sur l'environnement et les équilibres sociaux</i> - <i>renforcer les travaux de prospective en matière de tourisme afin d'anticiper les évolutions à venir</i> - <i>développer les analyses à caractère économique afin notamment de mieux apprécier l'impact du tourisme sur l'environnement.</i>

6.3.3 Mobilité urbaine

<p>Objectif 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Améliorer les informations et les connaissances sur l'évolution de la mobilité urbaine et ses impacts, sensibiliser les décideurs et autres acteurs, et étayer les diagnostics pour formuler de meilleures politiques d'aménagement urbain et de transports, les mettre en œuvre et assurer leur suivi</i> - <i>Promouvoir le développement des compétences locales, en particulier d'analyses croisées, par des experts en transports et en aménagement urbain, de la mobilité urbaine et périurbaine</i> - <i>Sensibiliser les décideurs, professionnels et autres acteurs locaux aux impacts sur l'environnement et le développement durable de la mobilité urbaine et périurbaine</i>
<p>Résultats escomptés</p>	<p><i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i></p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p><i>Parties: données, experts nationaux: études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i></p>
<p>Indicateurs/progrès réalisés</p>	<p><i>Nombre de zones urbaines étudiées Composition interdisciplinaire des équipes locales mobilisées Nombre d'ateliers et participants</i></p>

Résultats obtenus à ce jour	<i>Une réunion du comité de pilotage avec 11 participants Deux études de cas finalisées Dans chaque équipe locale, 2 experts : urbanisme et transports</i>
Principales réalisations	
299. Le programme des études de cas ainsi que la méthodologie ont été validés..	
Contraintes et enseignements tirés	
300. La perspective de l'utilisation des études de cas dans le cadre d'un programme élargi de sensibilisation et renforcement des compétences en matière de déplacements urbains en Méditerranée, et les questions connexes sur le forum, le public ciblé, la recherche d'une meilleure synergie avec d'autres initiatives en la matière, demandent à être approfondies.	
Recommandations/propositions	

6.3.4 Impacts des transports en Méditerranée

Objectif 4	<i>- Contribuer à la collecte des données pertinentes en vue de mettre en place un véritable système d'observation des transports en Méditerranée - Organiser un observatoire permanent des connexions entre transports/environnement et développement durable.</i>
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Parties: données, experts nationaux: études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Nombre d'indicateurs et de pays couverts Nombre de personnes et d'institutions intéressées au rapport Nombre d'enquêtes lancées dans les pays pour combler les lacunes des données</i>
Résultats obtenus à ce jour	
Principales réalisations	
301. Finalisation d'une étude "Infrastructures de transport et d'énergie en Méditerranée".	
Contraintes et enseignements tirés	
302. Sur cette base, des scénarios prospectifs pourraient être développés.	
Recommandations/propositions	

7. INFO/RAC

But principal: Appuyer le travail de la Convention de Barcelone en livrant la plateforme d'information/portail et en assurant le soutien technique à son application au PAM, à ses composantes ainsi qu'aux utilisateurs des pays membres

<p>Objectif 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Premiers modules de la plateforme/portail développés, installés et opérationnels dans quatre composantes pilotes du système du PAM ▪ Formation d'acteurs essentiels à l'utilisation des plateformes entreprise dans les quatre composantes pilotes
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un Système facilité interactif (CMS) de mise à jour des informations sur le site web de la Convention pour y afficher les informations, documents, photos les plus récents, adresser des circulaires aux Points focaux, gérer les commentaires recueillis ▪ Un Système électronique, relié aux modules au sein du MED POL et des CAR, afin de faciliter l'ensemble du processus de notification/rapports de la Convention de Barcelone ▪ Un Système facilité interactif (CMS) de mise à jour des informations sur le site web du MED POL, lié au site web de la Convention de Barcelone, pour y afficher les informations, documents, photos les plus récents, adresser des circulaires aux Points focaux, gérer les commentaires recueillis ▪ Un système intranet, auquel ont accès les Parties contractantes avec la protection d'un mot de passe, pour établir et mettre à jour les rapports de pays, insérer les informations sur les polluants, mettre à jour les informations sur les pays ▪ Développement de modules de restitution graphique et de SIG pour gérer les données sur la surveillance et les sources de pollution du MED POL ▪ Un système électronique, lié aux modules de l'Unité de coordination du PAM, pour faciliter le processus de notification/rapports en ligne ▪ Un système intranet, auquel ont accès les Parties contractantes avec la protection d'un mot de passe, pour établir et mettre à jour les rapports de pays et les informations sur la biodiversité, etc. ▪ Un système de mise à jour et d'entretien commodes du module à base MedSIG pour la gestion des données géographiques sur la biodiversité et l'intégration du MedSIG dans le Mécanisme de centre d'échanges méditerranéen (CHM) afin d'optimiser le système d'information ▪ Une application internet, ouverte au public, pour afficher et télécharger les documents scientifiques sur la biodiversité ▪ Engager le dialogue avec le secrétariat et les correspondants du REMPEC pour le développement progressif d'une application fondée sur internet pour la mise en oeuvre, à l'échelle de la Méditerranée, d'un Système automatique (AIS) indépendant et continu, sur la base du système similaire approuvé et en cours d'application par les États méditerranéens de l'UE, pour l'identification et le repérage du fret dangereux sur les navires (par les garde-côtes italiens)
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNITÉ DE COORDINATION ▪ MED POL ▪ CAR/ASP ▪ REMPEC ▪ CAR/PB ▪ AEE
<p>Indicateurs/progrès</p>	<p>Système de rapports du PAM opérationnel d'ici la fin 2008</p>

Résultats obtenus à ce jour	<i>Définition des conditions requises du système de rapports</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>303. Étant donné que les accords administratifs avec le PAM/PNUE et le Ministère italien de l'environnement pour la mise en œuvre des activités INFO/RAC ont été signés en mai 2008 et que le Centre, à ce jour (1^{er} juillet 2008), n'a pas encore reçu de fonds de la part des institutions susmentionnées, seules les activités décrites ci-après ont pu être menées à bien au cours du premier semestre:</p> <ul style="list-style-type: none">• instauration et/ou renforcement de partenariats Institutionnels avec l'Unité de Coordination du PAM, les composantes/coopération régionale/nationale, notamment dans le cadre du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée et de l'Initiative Horizon 2020;• Activités préparatoires avec les différentes composantes du PAM et les organisations en vue de la mise en place du système d'information.	
<p>Contraintes et enseignements tirés</p> <p>304. Des retards dans le décaissement des fonds entraînent l'impossibilité de respecter les plans de travail, ce qui affecte la totalité du système du PAM et entrave les efforts de coordination et la bonne gouvernance.</p> <p>305. Les utilisateurs (et parties prenantes) doivent recevoir une formation adéquate en matière de technologies information-communication pour être impliqués et engagés et/ou jouer un rôle proactif dans l'apport d'éléments importants, en même temps que de données et d'informations ponctuelles et précises.</p> <p>306. L'instauration d'une politique/stratégie de l'information et de la communication commune et ouverte est fondamentale, au même titre qu'une direction et une représentation compétentes et durables des échelons les plus élevés de l'administration et de la gestion.</p>	
<p>Projet de recommandation</p> <p><i>Le Bureau souhaitera peut-être encourager le gouvernement italien à accélérer le processus de décaissement des fonds convenus afin que l'INFO/RAC puisse appliquer pleinement son programme de travail pour 2008.</i></p>	

ANNEXES

ANNEXE I

**État, au 11 août 2008, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection
du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles**

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "immersions" ^{2/}			Protocole "situations critiques" ^{3/}		Nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ^{4/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AC	09.06-04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	18.01.08
Commission européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	09.08.07
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	27.11.06
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.02	¹ AC-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

¹ Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{5/}			Protocole "aires spécialement protégées" ^{6/}		Protocole "ASP et diversité biologique" ^{7/}		Protocole "offshore" ^{8/}		Protocole "déchets dangereux" ^{9/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	² AC	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	18.07.03	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Commission européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	11.10.06	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AC	11.04.08	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AC	18.09.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = Succession

² Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

	Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC)^{/10}	
Parties contractantes	Signature	Ratification
Albanie	-	
Algérie	21.01.08	
Bosnie-Herzégovine	-	
Chypre	-	
Commission européenne	-	
Croatie	21.01.08	
Égypte	-	
Espagne	21.01.08	
France	21.01.08	
Grèce	21.01.08	
Israël	21.01.08	
Italie	21.01.08	
Liban	-	
Libye	-	
Malte	21.01.08	
Maroc	21.01.08	
Monaco	21.01.08	
Monténégro	21.01.08	
Slovénie	21.01.08	
Syrie	21.01.08	
Tunisie	21.01.08	
Turquie	-	

ÉTAT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>La Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, telle que modifiée en : La Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	9 Juillet 2004
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), tel que modifié en : Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer (Protocole "immersions")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	Pas encore en vigueur
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")*</p>	25 janvier 2002, Malte	17 mars 2004	—	—

* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique,</p> <p>tel que modifié en : Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée provenant de sources et activités situées à terre</p> <p>(Protocole "tellurique")</p>	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983		
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP)</p>	3 avril 1982, Genève	23 mars 1986	—	—
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP & biodiversité)**</p>	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	—	—
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>(Protocole "offshore")</p>	14 octobre 1994, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</p> <p>(Protocole "déchets dangereux")</p>	1 ^{er} octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	—	—
<p>Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</p> <p>(Protocole GIZC)</p>	21 janvier 2008, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—

** Aux termes du paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

ANNEXE II

PROJET DE

MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

Généralités

La Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) a approuvé le Document sur la gouvernance qui prévoit, entre autres, la mise en place d'un Comité exécutif de coordination (CEC) visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, la collaboration et la coordination dans l'ensemble du système du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Mandat

Eu égard aux objectifs et principes énoncés dans le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée, adopté en 1995, et dans le Document sur la gouvernance, approuvé par les Parties contractantes à leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne), et compte tenu également des mandats des Centres d'activités régionales tels que spécifiés dans les Protocoles ou dans les accords de pays hôte respectifs, le Comité exécutif de coordination a pour mission ce qui suit:

1. définir et proposer aux Parties contractantes un programme de travail de cinq ans mettant en relief les priorités et les objectifs sur la base de la Convention, de ses Protocoles, de la SMDD, des politiques thématiques régionales et des décisions des réunions des Parties contractantes;
2. préparer et proposer aux Parties contractantes un programme de travail biennal pour le PAM. Ce programme de travail reflète les priorités thématiques du PAM et détermine les questions intersectorielles, eu égard à la nécessité d'assurer la synergie et la complémentarité entre les composantes du PAM. Le programme de travail reflète aussi les activités menées par les diverses composantes du PAM, avec les allocations budgétaires proposées;
3. examiner l'état de la mise en œuvre du programme de travail et budget, et des décisions des réunions des Parties contractantes, et proposer les mesures et actions nécessaires à leur bonne exécution dans les délais voulus;
4. veiller au fonctionnement efficace du système d'information du PAM;
5. faire office d'organe d'échange de vues sur les questions politiques se rapportant au PAM ainsi que sur les méthodes et moyens de traiter les questions opérationnelles;
6. proposer au Bureau et aux réunions des Parties contractantes une plateforme cohérente d'action conjointe et de coopération avec d'autres initiatives et acteurs concernés aux niveaux régional et international.

Composition

Le CEC se compose des membres suivants: le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur adjoint, le Coordonnateur du MED POL et les Directeurs du REMPEC, du CAR/PB, du CAR/ASP, du CAR/PAP, du CAR/PP, de l'INFO/RAC et du Programme des 100 sites historiques. Dans le cas où ils ne peuvent prendre part aux réunions, les membres du CEC sont représentés par leurs adjoints. D'autres cadres de l'Unité de coordination et des CAR peuvent être invités à prendre part aux réunions du CEC.

Les réunions du CEC sont présidées par le Coordonnateur ou, en son absence, par le Coordonnateur adjoint. L'Unité de coordination assure le secrétariat des réunions du CEC.

Modalités de fonctionnement

Les membres du CEC se réunissent en principe quatre fois par an, à des dates convenues d'avance. Chaque réunion dure une ou deux journées en fonction de l'ordre du jour et elle est conduite d'une manière flexible, dans un souci de résultats et de bon rapport coût-efficacité. Entre les réunions, les membres du CEC entretiennent un contact constant en ayant recours aux techniques modernes de télécommunication.

Le CEC se réunit dans les locaux de l'Unité de coordination d'Athènes et des différents Centres à tour de rôle, ou bien immédiatement avant ou après d'autres réunions du PAM. Le secrétariat du Centre accueillant la réunion met à disposition les installations de conférence, notamment pour l'interprétation en anglais et en français, ainsi tout autre appui administratif requis. Les frais de voyage et d'hébergement sont assumés par les membres du CEC eux-mêmes.

Le CEC peut constituer des groupes de travail ad hoc sur des questions spécifiques, avec une tâche précise. Au besoin, des experts externes peuvent être associés.

Rapports

Le CEC établit un rapport sur ses délibérations et décisions, qui est rédigé en style télégraphique, point par point. Ce rapport est approuvé à la fin de chaque réunion, puis il est soumis au Bureau pour information. Les rapports des réunions du CEC sont affichés sur le site web du PAM et communiqués aux Points focaux du PAM.

ANNEXE III

PROJET

CRITÈRES DE SÉLECTION ET MÉTHODE DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS REPRÉSENTANT DE NOUVELLES CATÉGORIES DE MEMBRES DE LA CMDD

Généralités

Le présent document est régi par les décisions adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), en particulier celles contenues dans le Document sur la gouvernance qui concernent la composition de la CMDD (Décision IG 17/4).

La CMDD est un lieu de débat et d'échange de données d'expérience sur les questions de développement durable qui préoccupent toutes les parties intéressées de la région méditerranéenne. Il serait par conséquent approprié de faire participer à ses travaux la plus grande diversité possible d'acteurs nationaux, afin d'assurer la plus large diffusion possible des concepts dont elle encourage l'adoption.

En plus des représentants des Parties contractantes, des autorités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs socio-économiques, il a été convenu d'accueillir au sein de la Commission trois nouvelles catégories représentant :

- la communauté scientifique;
- des organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable;
- des experts éminents spécialisés dans les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD.

Pour mettre en application la décision, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de proposer au Bureau des Parties contractantes, pour approbation, après consultation préalable des Points focaux du PAM et des membres de la CMDD, les critères et procédures de sélection des membres de la CMDD provenant de la communauté scientifique et universitaire, des organisations intergouvernementales, et des experts éminents, ainsi que le prévoit le Document sur la gouvernance.

Comme il est indiqué dans le rapport d'Almeria, en fixant les critères et procédures proposés pour la sélection des représentants des nouvelles catégories, des efforts devraient être faits pour assurer la participation de représentants tant du secteur de l'environnement que de celui du développement en rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion de la CMDD, et aussi pour veiller à une représentation géographique appropriée et à la participation des médias, conformément à la demande des Parties contractantes.

1. Critères

Critères généraux

- *avoir une vision large et une vocation méditerranéenne;*
- *représenter une communauté de connaissance ou un réseau national ou méditerranéen, ou en être un membre actif;*
- *posséder les compétences voulues sur les questions d'intérêt pour la CMDD, notamment les domaines prioritaires et les questions intersectorielles;*
- *être actif dans le domaine du développement durable;*
- *être soucieux de partager et échanger avec d'autres membres leur expertise et leurs données d'expérience, à l'occasion des réunions de la CMDD et dans les périodes intersessionnelles (par exemple dans le cadre de la contribution à des groupes de travail spécifiques);*
- *être désireux de s'engager à mettre en œuvre la SMDD dans leur domaine d'influence;*
- *témoigner d'un intérêt manifeste et d'une participation effective aux activités méditerranéennes.*

Critères spécifiques pour la communauté scientifique

- *être l'auteur d'une liste significative de publications dans des domaines se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD: énergie et changement climatique; information et communication; gestion intégrée du littoral; gestion de la demande en eau, pollution marine; indicateurs de développement durable; tourisme durable; agriculture durable; développement urbain;*
- *être au fait du programme de travail et des activités du PAM;*
- *être au fait du système de Barcelone;*
- *avoir contribué ou contribuer régulièrement à une meilleure compréhension des questions environnementales, sociales et économiques en jeu dans la région dans le cadre de travaux de recherche appliquée coopérative ou d'un enseignement.*

Critères spécifiques pour les organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable

- *participer à des programmes importants à l'échelon régional ou national se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD;*
- *participer à des cadres de coopération, dispositifs, politiques ou mécanismes de financement régionaux ou sous-régionaux.*

Critères spécifiques pour les experts éminents

- *être des personnalités méditerranéennes marquantes et reconnues dans les domaines environnemental, social ou économique;*
- *exercer une influence politique notoire au niveau régional ou national;*
- *entretenir des liens avec des décideurs et des dirigeants politiques.*

2. Méthodes de désignation

Au cours du processus de sélection pour les catégories "communauté scientifique" et "experts éminents", le principe d'une représentation géographique équilibrée entre le Nord, le Sud, l'Ouest et l'Est est rigoureusement observé.

Communauté scientifique

Les représentants de la communauté scientifique sont sélectionnés sur la base de propositions faites par les composantes et les partenaires du PAM qui transmettent les candidatures au Secrétariat du PAM. Des candidatures spontanées peuvent également être sollicitées et examinées par le Secrétariat.

Organisations intergouvernementales

Les représentants des organisations intergouvernementales sont sélectionnés sur propositions faites par le Secrétariat du PAM, lequel sollicite directement des candidatures.

Experts éminents

La cooptation est encouragée parmi les Parties contractantes. Des manifestations d'intérêt sont sollicitées directement par le Secrétariat du PAM.

ANNEXE IV
PROJET DE MANDAT
AUDIT DE PERFORMANCE ET DE GESTION FINANCIÈRE DU PAM ET DE SES
COMPOSANTES

Généralités

Le programme de travail biennal et budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), y compris les frais administratifs et dépenses de fonctionnement de l'Unité de coordination et du MED POL, de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) et des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception du CAR/PP et de l'INFO/RAC, est financé principalement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Mediterranean Trust Fund, ou MTF).

Les contributions ordinaires des Parties contractantes au MTF constituent les principales sources de financement et sont le facteur le plus important dans le processus permettant d'assurer des ressources financières adéquates, stables et prévisibles pour la mise en œuvre du programme biennal. Les contributions ordinaires au MTF ont été stables au cours des 30 dernières années et elles représentent aujourd'hui 75,5% du total des ressources financières du PAM. Le solde se compose des contributions volontaires de la Commission européenne (CE), du Gouvernement hellénique, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des intérêts bancaires.

Un financement externe complémentaire sous forme de contributions spéciales versées par des gouvernements, la CE, le PNUE, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et d'autres agences de coopération ou organisations d'appui, est reçu tant par l'Unité de coordination que par les CAR pour financer des activités, services et équipements précis, tels que spécifiés dans des documents de projet individuels. Ces ressources complémentaires permettent au PAM et à ses composantes de réaliser d'autres activités qui, sinon, n'auraient pas été possibles.

Le PAM et ses composantes reçoivent également des contributions en nature de diverses sources, consistant principalement en l'appui dont bénéficient les CAR de la part des gouvernements qui les hébergent. Cet appui est essentiel au fonctionnement des CAR. L'accueil de réunions du PAM, sans frais pour le Secrétariat, constitue aussi un appui supplémentaire en nature qui est considérable. Faute de ces contributions en nature, le financement indispensable grèverait davantage les finances du PAM.

À leur Treizième réunion ordinaire à Catane, en 2003, les Parties contractantes sont convenues de ne pas augmenter le taux de leurs contributions ordinaires pour les deux exercices biennaux suivants 2004-2005 et 2006-2007, suite à leur décision d'adopter l'euro en remplacement du dollar comme monnaie de compte du PAM. À l'époque, un taux de change euro-dollar favorable s'était traduit par une augmentation du montant des contributions financières au MTF.

Aucune augmentation n'était non plus demandée pour l'exercice 2008-2009, et l'Unité de coordination et les composantes du PAM avaient dû établir leurs budgets sur la base d'une augmentation zéro. Il en était résulté une diminution de la part relative des fonds destinés

aux activités au profit des émoluments du personnel, avant tout pour procéder à un relèvement des traitements en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie.

En termes réels, les contributions des Parties contractantes au MTF sont en diminution alors que les ponctions exigées sur les fonds vont croissant. Comme le programme de travail devient plus ambitieux, la majeure partie des coûts de mise en œuvre de ses activités augmente en conséquence, en particulier les dépenses concernant la dotation en effectifs, les dispositifs opérationnels, l'appui aux activités du PAM dans les pays en développement, le concours d'experts et les services de consultants.

Les fonctions assumées par l'Unité de coordination et les composantes du PAM consistent avant tout en coordination, assistance technique et renforcement des capacités. Il n'entre pas dans le rôle du PAM de financer de grands projets matériels mais de catalyser un appui en vue d'accroître les capacités des Parties contractantes et de les aider ainsi à améliorer leurs moyens institutionnels, la gestion de leur milieu marin et de leurs zones côtières, et à sauvegarder la biodiversité.

Qui plus est, le Secrétariat ne génère aucune recette de ses activités. Comme on l'a vu plus haut, ses seules sources de financement sont les contributions ordinaires au MTF et les autres contributions volontaires ou spéciales. Il importe donc d'assurer un financement stable et durable des activités du PAM.

Pour répondre aux coûts sans cesse croissants de la mise en œuvre du programme de travail et des activités, le Secrétariat compte soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2009 une demande d'augmentation des contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2010-2011, pour autant qu'elle soit justifiée. À cette fin, il est envisagé de réaliser une évaluation des performances budgétaires du PAM et de ses composantes afin de déterminer à quels ajustements il conviendrait de procéder en ce qui concerne aussi bien les modalités d'obtention d'un financement que celles d'utilisation des fonds, avant qu'une décision finale soit prise sur l'opportunité de solliciter ou non une augmentation des contributions auprès des Parties contractantes.

Mandat et exposé de mission

Dans leur décision sur le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat de faire en sorte qu'un audit de la gestion financière du PAM et de ses composantes soit réalisé en 2008 par des organes spécialisés du PNUE en vue de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme.

Objectif général

L'exercice a pour objectif général de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme de même que de déterminer s'il serait justifié pour le Secrétariat de demander une augmentation des contributions ordinaires au MTF.

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques de l'audit de gestion financière sont à déterminer et/ou à proposer, à savoir:

- si l'allocation de fonds aux différentes composantes du PAM est à la mesure de leurs programmes de travail;
- si est justifié le niveau des contributions faites à partir du MTF en faveur d'autres organisations des Nations Unies pour mener des activités au nom du PAM;
- si les contributions financières provenant des autorités nationales et des organisations des Nations Unies en appui aux Centres d'activités régionales sont réalistes au regard de leurs engagements et possibilités;
- comment la synergie entre les composantes du PAM pourrait être renforcée au moyen de l'allocation de ressources financières;
- s'il est nécessaire de réaffecter des ressources financières existantes pour financer des activités prioritaires dans l'ensemble du programme de travail du PAM;
- quels sont les problèmes et obstacles susceptibles d'entraver la mise en œuvre effective de programmes et activités;
- si les ressources disponibles sont employées avec économie et efficacité;
- comment le PAM et ses composantes pourraient mobiliser un financement complémentaire non conventionnel;
- si une demande d'augmentation des contributions ordinaires au MTF serait justifiée en tenant compte également des nouvelles activités importantes entreprises par le PAM sur la base des décisions prises par la réunion des Parties contractantes;
- quels seraient les avantages et inconvénients de l'octroi au CAR d'un statut international, comme il est demandé dans le Document sur la gouvernance.

Résultats et responsabilité

Au cours de cet exercice, des entretiens auront lieu avec le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur du MED POL, les Administrateurs de programme, le Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds et les Directeurs des Centres d'activités régionales. Des visites à l'Unité de coordination à Athènes et aux différents CAR pourront aussi être nécessaires. En tout cas, une coopération complète s'instaurera avec les fonctionnaires concernés du PNUE afin de faciliter leur tâche. Un calendrier de ces réunions et visites sera établi à l'avance et convenu par tous les responsables du PAM associés à l'audit financier.

Des consultations avec les institutions des Nations Unies qui entretiennent une relation de travail étroite avec le PAM et ses composantes et avec certains des partenaires du PAM, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), sont également recommandées. Ces consultations aideront à définir les priorités sur lesquelles le PAM devrait centrer son attention et auxquelles il devrait allouer ses ressources financières.

Les résultats attendus de cette mission concernent les performances de gestion budgétaire de l'Unité de coordination, y compris le MED POL et les CAR, et l'utilisation efficace et rentable des ressources du MTF. Le rapport déterminera aussi si le niveau actuel d'activité peut être soutenu avec le niveau actuel de financement ou si des ressources additionnelles sont nécessaires.

Cette mission sera menée sous la direction et la supervision générales du Comité exécutif de coordination du PAM.

Durée et calendrier

La mission devrait démarrer au début 2008 et être achevée d'ici la fin de cette même année. Un projet de rapport final sera soumis pour examen et évaluation au Comité exécutif de coordination trois mois au moins avant sa finalisation. Le rapport final, assorti d'observations du Comité exécutif de coordination, sera soumis au Bureau pour examen lors de sa première

réunion au début 2009, avant d'être transmis aux Parties contractantes afin qu'elles puissent prendre en considération les recommandations formulées, lesquelles sont susceptibles d'avoir des incidences pour l'établissement de leurs budgets nationaux concernant l'exercice financier 2010-2011.

ANNEXE V
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION

État, au 30 juin 2008, des contributions
(exprimées en euros)

PAYS	Contributions non versées pour 2007 et années antérieures	Ajustements	Engagements de contributions pour 2008	Recouvrements en 2008 pour 2008 et années à venir	Recouvrements en 2008 pour années antérieures	Contributions non versées pour années antérieures	Contributions non versées pour 2008 et années antérieures	
Albanie	5 652	0	3 877	3 877	5 652	0	0	
Algérie	232 652	0	58 163	0	54 205	178 447	236 610	
Bosnie-Herzégovine	0	0	16 619	0	0	0	16 619	
Chypre	0	0	7 755	0	0	0	7 755	
Croatie	0	0	53 730	53 730	0	0	0	
Égypte	-27 011	0	27 143	0	0	-27 011	132	
Espagne	830 337	0	830 337	0	830 337	0	830 337	
France	0	0	2 103 262	0	0	0	2 103 262	
Grèce	0	0	155 653	0	0	0	155 653	
Israël	135	0	81 427	0	0	135	81 562	
Italie	0	0	1 737 670	0	0	0	1 737 670	
Jamahiriya arabe libyenne	230 759	0	109 124	0	0	230 759	339 883	
Liban	7 518	0	3 877	0	0	7 518	11 395	
Malte	0	0	3 877	0	0	0	3 877	
Maroc	15 511	0	15 511	0	0	15 511	31 022	
Monaco	0	0	3 877	3 877	0	0	0	
Rép.arabe syrienne	0	0	15 511	0	0	0	15 511	
Monténégro	0	0	1 294	1 294	0	0	0	
Slovénie	0	0	37 113	37 113	0	0	0	
Tunisie	11 632	0	11 632	11 632	11 632	0	0	
Turquie	0	0	124 634	124 634	0	0	0	
Union européenne	0	0	138 483	138 483	0	0	0	
Total	1 307 186	2/	0	5 540 569	374 640	901 826	405 361	5 571 290

Contributions additionnelles (à titre d'information seulement)

Commission européenne	-1	0	598 569	0	0	0	598 568
Pays hôte *	487 100	0	440 000	0	0	487 100	927 100
Fonds env. PNUE	0	1/	15 000	15 000	0	0	0
Total	1 794 284	0	6 594 138	389 640	901 826	892 460	7 096 957

N.B Les montants entre parenthèses représentent des soldes créditeurs en faveur du Gouvernement.

1/ Transfert interfonds

2/ Le montant reporté est diminué de l'engagement de contribution non acquitté de 36 000 euros de la Serbie-et-Monténégro puisque ces deux États sont désormais séparés.